

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(45^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

LuraTech

2^e séance du mercredi 30 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Souhais de bienvenue (p. 5308).

2. Questions au Gouvernement (p. 5308).

CONFLIT À L'USINE RENAULT DE CLÉON (p. 5308)

M. Pierre Méhaignerie, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

TRANSFUSION SANGUINE (p. 5309)

MM. Charles Millon, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

RÉFORME DES CLASSES PRÉPARATOIRES (p. 5309)

Mme Nicole Ameline, M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

SITUATION DE RENAULT (p. 5310)

MM. Alain Le Vern, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

PROCHE-ORIENT - CAMBODGE (p. 5311)

MM. Michel Bérégovoy, Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

CONSTRUCTION DE L'EUROPE (p. 5312)

M. Charles Josselin, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET SOUVERAINETÉ NATIONALE (p. 5312)

M. Théo Vial-Massat, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

INSÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 5313)

MM. Eric Raoult, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LES RÉGIMES TERRORISTES (p. 5315)

Mme Nicole Catala, M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

SITUATION À MADAGASCAR (p. 5316)

MM. Jean-Paul Virapoullé, Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE À SARREGUEMINES (p. 5317)

MM. Jean Seitlinger, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

VITICULTURE (p. 5318)

MM. Régis Barailla, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

SOLIDARITÉ RURALE (p. 5318)

MM. Augustin Bonrepaux, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

NÉGOCIATIONS ENTRE LA DIRECTION DE RENAULT ET LES SYNDICATS (p. 5319)

M. Georges Hage, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

EXÉCUTION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE : USINE RENAULT DE CLÉON (p. 5320)

MM. Antoine Rufenacht, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 5321)

PRÉSIDENTIE DE M. RAYMOND FORNI

3. Loi de finances pour 1992 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5321).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Services généraux Secrétariat général de la défense nationale Conseil économique et social Plan

Fonction publique et modernisation de l'administration Budget annexe des Journaux officiels

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services généraux, le Plan et le budget annexe des Journaux officiels.

M. Paul Lombard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le Plan.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le Secrétariat général de la défense nationale.

M. Louis Pierma, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le Secrétariat général de la défense nationale.

M. Jean Proriot, suppléant M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le Conseil économique et social.

M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la fonction publique et la modernisation de l'administration.

M. Marc Dolez, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la fonction publique et la modernisation de l'administration.

MM. Jean Le Garrec,
Patrick Ollier,
Jean-Claude Lefort,
Georges Durand,
Michel Voisin.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

Réponses de M. le ministre aux questions de : Mme Martine David, MM. René Dosière, Henri Cuq, Jean-Jacques Hyest.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

Etat B

Titres III et IV (p. 5337)

Etat C

Titre V (p. 5337)

II. - Secrétariat général de la défense nationale

Etat B

Titre III (p. 5337)

Etat C

Titre V (p. 5337)

III. - Conseil économique et social

Etat B

Titre III (p. 5338)

IV. - Plan

Etat B

Titres III et IV (p. 5338)

Etat C

Titre VI (p. 5338)

Budget annexe des Journaux officiels

Crédits ouverts aux articles 46 et 47

M. le ministre.

Réserve du vote sur les crédits des « services généraux du Premier ministre », du « Secrétariat général de la défense nationale », du « Conseil économique et social », du « Plan », du budget annexe des « Journaux officiels » ouverts aux articles 46 et 47.

Les amendements nos 50 et 51 de M. Gilbert Gantier ne sont pas soutenus.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Retrait d'une proposition de résolution** (p. 5338).

5. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 5338).

6. **Dépôt de propositions de loi** (p. 5338).

7. **Dépôt d'un rapport** (p. 5339).

8. **Dépôt d'un rapport sur la gestion de 1990 du Fonds national pour le développement du sport** (p. 5339).

9. **Ordre du jour** (p. 5339).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent longuement.*)

Je suis heureux de saluer en votre nom celui que les Haïtiens, sans cesse éprouvés par l'histoire récente, ont démocratiquement élu à la tête de leur Etat. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

CONFLIT A L'USINE RENAULT DE CLÉON

M. le président. Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Madame le Premier ministre, la Régie Renault est paralysée, depuis plusieurs jours, par des piquets de grève placés devant son usine de Cléon.

Je n'aborde pas ici les raisons de cette grève, qui peuvent être légitimes, mais son déroulement. Des non-grévistes ne peuvent accéder à leur poste de travail. De par ses conséquences sur toutes les usines du groupe et sur de nombreuses entreprises de sous-traitance, cette grève prolongée est dramatique pour l'emploi de dizaines de milliers de salariés et pour l'avenir de l'entreprise.

Bien que nous soyons dans un Etat de droit, on constate qu'une décision de justice n'est pas respectée.

M. Georges Chavanes. Exactement !

M. Pierre Méhaignerie. Je rappelle pour mémoire que, le 21 octobre, le tribunal a demandé l'évacuation des lieux et que le président de la Régie a fait appel au concours de la force publique depuis plusieurs jours.

On ne peut s'empêcher, madame le Premier ministre, de s'interroger sur les raisons de cet immobilisme.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. C'est comme pour les agriculteurs !

M. Pierre Méhaignerie. On sait que la grève est menée par la C.G.T. et le parti communiste. On sait que le Gouvernement a besoin de la neutralité du parti communiste pour survivre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Tardito. Amalgame !

M. Arthur Dehaïne. Quelle époque !

M. Pierre Méhaignerie. On est en droit de se demander s'il n'y a pas un lien entre ces deux faits.

M. Arthur Dehaïne. Comme par hasard !

M. Pierre Méhaignerie. Ce serait grave pour le bon fonctionnement de nos institutions et, plus encore, pour l'image de notre pays à l'étranger.

Madame le Premier ministre, voici mes deux questions : le Gouvernement compte-t-il apporter une réponse au président de la Régie ? Etant donné la gravité des conséquences économiques et sociales de ce conflit prolongé, quelles initiatives compte-t-il prendre pour y mettre fin ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Comme vous l'avez dit, monsieur le député, des piquets de grève ont été placés, les 17 et 18 octobre dernier, à l'initiative de la C.G.T., aux grilles de l'usine Cléon de Renault pour empêcher l'entrée des salariés qui voulaient travailler ainsi que l'entrée et la sortie de pièces.

Saisi par la direction, le tribunal de grande instance de Rouen, a le 21 octobre, enjoint aux grévistes de libérer les accès de l'usine et de laisser circuler les personnes et les biens.

Force est de constater que ces libertés n'ont pas été rétablies à ce jour. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je reviens d'un mot sur les conditions de cette grève et sur l'action du Gouvernement qui, contrairement à ce que vous pensez, n'est pas resté immobile, loin de là, pendant ces dix jours. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Les revendications exprimées par les grévistes portent sur trois points.

D'abord, une augmentation salariale mensuelle de 1 500 francs.

Un député du groupe de l'Union du centre. Ce n'est pas le sujet !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Si, c'est le sujet car, lorsqu'il y a une grève, il faut considérer les revendications ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxième revendication, une compensation de la réduction de l'intéressement, qui a été de l'ordre de 3 000 francs cette année pour chaque salarié de Cléon, et l'examen d'un certain nombre de problèmes liés aux relations et à l'organisation du travail dans l'usine.

La direction de la Régie a rappelé qu'un accord salarial avait été signé en juillet dernier au niveau de l'entreprise avec des organisations syndicales, comme c'est toujours le cas chez Renault, et que, ainsi, la question des salariés ne pouvait pas être remise sur la table. Elle a, en revanche, proposé à plusieurs reprises de discuter de problèmes propres à Cléon, dès que la liberté du travail serait rétablie, mais sans être extrêmement précise dans ses propositions.

Le blocage complet de l'usine de Cléon a, vous l'avez rappelé, des conséquences économiques considérables. Aujourd'hui, la plupart des usines, aussi bien en France qu'en Belgique, sont en chômage partiel : Renault perd plus de cent millions par jour ; 47 000 voitures n'ont pu être fabriquées depuis le début de ce conflit.

Je souhaite, monsieur le député, vous expliquer les propositions qu'a faites le Gouvernement depuis le début du conflit pour vous montrer que l'immobilisme n'a pas été sa règle.

D'abord, nous avons demandé de manière extrêmement ferme que deux droits, absolument liés et fondamentaux, le droit de grève, avec ses conséquences sur la négociation, et la liberté du travail, soient respectés parallèlement et simultanément. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Francis Geng. La dernière ne l'est pas.

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce n'est, en effet, ni par des violences, ni par des propos excessifs ou des menaces, ni par l'attente d'une intervention extérieure que l'on doit régler les conflits du travail dans notre pays, mais par la négociation. C'est ce que nous avons tenté de faire.

Je vais vous annoncer aujourd'hui comment les choses avancent.

Hier, à ma demande, le directeur départemental du travail a reçu les différentes parties pour essayer de rapprocher les points de vue et de faire rétablir la liberté du travail afin que la négociation s'engage. Forte de ces consultations, je viens de charger Jean Courdouan, directeur régional du travail, de prendre contact dès cet après-midi avec les différentes parties pour fixer un calendrier à brève échéance et pour fixer une heure à laquelle demain, simultanément, seront rétablis la liberté du travail et engagées les négociations. La direction de la Régie vient d'accepter aujourd'hui que le thème de l'intéressement soit mis sur la table des négociations, et c'est un point important pour évoluer positivement.

Ce thème, ainsi que les thèmes propres à l'usine de Cléon - conditions de travail, relations du travail, qualification - et qui sont liés à la nouvelle organisation du travail, seront traités dans cette négociation. Ce conflit, vous l'avez dit et vous savez que nous partageons cette position, n'a que trop duré. Il reste maintenant une possibilité pour qu'il se termine par la négociation, comme cela doit toujours se faire.

Chacun doit prendre sans délai sa part de responsabilité et en mesurer toutes les conséquences pour l'avenir. Pour ma part, je suis convaincue que chacun aura intérêt à saisir cette ultime possibilité pour que je le répète, ce conflit se termine - comme ce doit être la règle, par la voie de la négociation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

TRANSFUSION SANGUINE

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Mme le Premier ministre, la France a pris conscience du drame que vivent depuis des années les personnes transfusées et contaminées par le virus du Sida. Il n'appartient pas aux membres de la représentation nationale de rechercher les responsables, médecins, fonctionnaires ou gouvernants. C'est à la justice et à elle seule de le faire. C'est pourquoi nous vous demandons instamment, madame le Premier ministre, de la saisir pour que les investigations soient engagées et les responsabilités déterminées.

Mais, vous le savez, la justice au sens éthique du terme ne s'arrête pas à la recherche des responsables. La justice, c'est la reconnaissance de la dette morale de la nation vis-à-vis de ces victimes. Je rappelle ici que le préambule de notre Constitution proclame que la nation garantit à tous la protection de la santé. Tant le droit que la morale commandent de prendre en charge les victimes, de les soulager autant que faire se peut et de les indemniser, enfin, sans marchandage ni négociation.

Nous n'avons pas le droit de jouer avec le temps : ce serait jouer avec la souffrance des familles et même parfois avec la mort. Nous avons pris acte que vous alliez enfin déposer un projet de loi d'indemnisation. Eu tout cas, il convient de débloquer sans tarder des crédits pour soulager les familles dont les revenus ont diminué du fait de la maladie.

Toutefois, l'essentiel, madame le Premier ministre, n'est-il pas de proclamer solennellement la reconnaissance de la qualité de victime aux personnes contaminées ? Encore une fois, il s'agit vis-à-vis d'elles de la reconnaissance d'une dette

morale de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, vous avez placé la question de la contamination des hémophiles et des transfusés par le Sida à sa vraie place. Je vous en remercie.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Vous avez eu raison de dire qu'il s'agit d'une dette de la nation. J'ajouterai : d'un devoir de solidarité nationale pour ce qui est de la réparation. Mais, et vous l'avez dit vous-même, rien, aucune somme d'argent, aucune aide matérielle ne peut être à la mesure de ce drame.

Vous l'avez également souligné - c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises devant votre assemblée et je suis heureux de voir que, là encore, vos propos rejoignent ceux du Gouvernement - c'est à la justice et à elle seule d'établir les responsabilités.

Des actions sont en cours. J'ai moi-même demandé, avec Bruno Durieux, l'établissement d'un rapport qui, vous le savez, a été rendu public et qui contient toutes les informations en notre possession sur la chronologie des événements et sur les décisions prises en 1984 et 1985. Ce rapport a été transmis au juge d'instruction chargé de l'affaire qui poursuit sa tâche. Encore une fois, c'est à la justice et à elle seule - vous l'avez dit, je le répète - d'établir les responsabilités.

S'agissant de l'indemnisation ou de la réparation, je suis en mesure d'informer la représentation nationale que, ce matin même, un accord a été conclu qui permet la mise en place d'un fonds d'indemnisation. Ce deuxième fonds ira bien au-delà de celui qui avait été créé en 1989. Il sera doté de crédits illimités. Cela veut dire que chacun pourra exercer son droit à la solidarité nationale. Il sera abondé par des crédits budgétaires et, en complément, par des crédits des compagnies d'assurances.

Dès la semaine prochaine, un numéro de téléphone sera mis à la disposition des victimes, de leurs familles et de leurs associations pour qu'elles sachent où s'adresser et comment procéder.

Chaque cas sera examiné individuellement par une commission présidée par un magistrat. Les modalités générales de l'indemnisation seront définies avec les associations représentatives des victimes. Chacun pourra se faire assister, s'il le souhaite, par une des associations.

Il reste encore une décision à prendre. Conformément à ce que j'avais annoncé, M. Durieux et moi-même préciserons, d'ici à la fin de la semaine, les modalités d'une refonte complète de notre système de transfusion sanguine qui permettra d'assurer, au niveau national, un contrôle sans faille de la sécurité transfusionnelle, de la qualité du sang et des décisions financières.

Mesdames, messieurs les députés, je pense que nous ne faisons ainsi que répondre à un devoir, et je souhaite que toute polémique inutile cesse dès lors que chacun fait son devoir. Celui du Gouvernement consiste, en effet, à assurer l'application de la solidarité nationale. Je le répète, c'est maintenant chose faite. Tout sera mis en œuvre dès la semaine prochaine, avec un délai très rapide de traitement des dossiers en l'état, puisque ce délai n'excédera pas trois mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

RÉFORME DES CLASSES PRÉPARATOIRES

M. le président. La parole est à M. Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, vous avez annoncé votre intention de réformer les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. J'ai découvert avec beaucoup d'intérêt dans la presse de ce jour les déclarations d'un de vos principaux collaborateurs sur ce sujet important qui suscite, vous le savez, une profonde émotion dans l'ensemble du corps enseignant et au sein des grandes écoles.

Vous me permettez tout d'abord de vous interroger sur la méthode suivie. Le projet dont nous avons connaissance semble contredire le contenu de la réflexion menée depuis

deux ans en étroite concertation entre vos services et les représentants des grandes écoles concernées, réflexion qui a donné lieu à l'élaboration d'un document repris et approuvé par le groupe de travail constitué à cet effet au sein de votre ministère, ainsi que par 86 grandes écoles.

Sur le fond, en première analyse, cette réforme apparaît mal présentée et non exempte de risques. La qualité et l'efficacité du système de formation des ingénieurs sont en jeu. Or cette qualité et cette efficacité sont naturellement essentielles pour le renforcement de la compétitivité de notre pays. C'est pourquoi il serait heureux que la représentation nationale ait connaissance du contenu exact de cette réforme. Ne peut-on craindre, en effet, une baisse de la qualité des formations, dont vous reconnaîtrez qu'elle est au moins aussi importante que le nombre d'ingénieurs qui arrivent chaque année sur le marché du travail ?

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir m'indiquer les raisons de votre revirement au regard du rapport auquel j'ai fait référence et les motivations réelles de cette réforme apparemment parcellaire et qui semble plus liée à des impératifs budgétaires qu'à des préoccupations pédagogiques.

Etes-vous, enfin, en mesure de préciser le champ d'application de cette réforme ? Concernera-t-elle l'ensemble des formations d'ingénieurs ? Est-elle susceptible d'être étendue aux voies littéraires ou commerciales ? *(Applaudissements sur les groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Madame le député, je vous remercie de me donner l'occasion de répondre à certaines inquiétudes et de faire taire des procès d'intention, avec lesquels, je m'empresse de le dire, votre question n'a rien de commun.

Je précise d'emblée, justement pour que s'apaisent les inquiétudes et que cessent les procès d'intention, qu'il n'y a pas actuellement de projet de réforme, qu'aucune décision n'a été prise ou ne pourra l'être sans l'accord des intéressés et autrement qu'en pleine concertation. Le rapport dont vous avez parlé, résultat d'un travail en commun des représentants des grandes écoles, de mon cabinet et des directions du ministère, reste naturellement un élément de référence.

Je rappelle également que la dernière rentrée universitaire s'est bien passée. La meilleure preuve en est que personne n'en a parlé, comme s'il s'agissait, pour la première fois en France, d'un non-événement collectif, même si cela reste un événement individuel important pour ceux qui passent du bac à l'enseignement supérieur.

M. Patrick Balkany. Et le minitel Ravel ? On ne vous en a rien dit ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Si cette rentrée universitaire s'est bien passée, c'est notamment parce que nous avons favorisé, par une politique volontariste, les sections de techniciens supérieurs, les départements d'I.U.T. et les classes préparatoires aux grandes écoles, que nous avons créés en grand nombre, ce qui a permis de diminuer le flux des étudiants vers les premiers cycles des universités.

M. Patrick Balkany. Vraiment, on ne vous informe pas, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je peux donc engager clairement et tranquillement le débat que nous avons souhaité. Car, dans la communication que j'ai présentée le 25 septembre au conseil des ministres, j'ai dit qu'il fallait lancer un débat sur la durée des études dans nos écoles d'ingénieurs.

Pourquoi ? Rappelons, d'abord, que les écoles d'ingénieurs en France, et en particulier les grandes écoles, sont un des fleurons de notre système éducatif. Je vise donc à les renforcer et à les développer. Mais je constate en même temps que les élèves formés, qui représentaient 20 p. 100 des effectifs il y a trente ans, n'en représentent plus que 4 p. 100. Non pas que le nombre des élèves ingénieurs ait diminué en valeur absolue, mais parce que l'afflux des étudiants vers les premiers cycles universitaires a réduit le poids relatif de cette filière très sélective.

Deux questions se posent malgré l'excellence de ce système.

Premièrement, permet-il de former assez d'ingénieurs de fabrication et de production ? La réponse, on le sait, est non ! Ne forme-t-il pas un peu trop d'ingénieurs généralistes, aussi excellents soient-ils, qui s'orientent bien souvent vers les services de l'Etat ? La réponse est oui ! C'est pourquoi, avec l'accord des professions, nous avons mis en place de nouvelles filières, dites filières Decombs, qui reposent sur la formation continue en liaison avec les écoles et visent à former davantage d'ingénieurs tournés vers la production et la fabrication.

Deuxième interrogation : notre système de formation des ingénieurs, tel qu'il est, se préoccupe-t-il assez, dans les écoles, de la recherche et de l'innovation ? Malgré les efforts accomplis, la réponse, là aussi, est non ! Et vous aurez retenu que le P.-D.G. de l'Aérospatiale, M. Martre, comme le tout récent prix Nobel de physique, Philippe de Gennes, qui approuve d'ailleurs l'esprit du débat que je propose, ont insisté dernièrement sur l'importance décisive de l'innovation dans la compétition industrielle, au moment où la France enregistre un déficit de son solde industriel et réalise, en ce qui concerne les dépôts de brevets, des performances inférieures à celles de ses grands concurrents.

Il n'est pas question de soutenir que nos ingénieurs ou nos élèves seraient mal formés, mais que constatons-nous ? Aux Etats-Unis, au Japon, en Hollande, à Cambridge ou à Oxford, centres d'excellence, il y a deux niveaux de formation des ingénieurs : l'un à bac plus trois et demi ou plus quatre et l'autre à bac plus six, qui permet d'initier les élèves à la recherche et à l'innovation.

En France, la situation est intermédiaire. Nos ingénieurs sont, pour l'essentiel, formés à bac plus cinq, c'est-à-dire selon un cursus plus long que pour le premier niveau de nos concurrents, mais en même temps trop court pour qu'ils puissent vraiment s'initier à la recherche et à l'innovation. Certes, ils le souhaitent, ils font une thèse à l'Université ou dans leur école mais, compte tenu de la longueur de la thèse en France, ils terminent alors à bac plus huit ou à bac plus neuf, c'est-à-dire après une durée de formation beaucoup trop longue.

Cette inadéquation est l'objet même du débat que je propose.

Ne peut-on envisager, avec les grandes écoles, de créer deux niveaux d'ingénieurs : un niveau de référence, le niveau actuel, mais qui serait, pour certaines écoles, ramené à bac plus quatre, et un niveau à bac plus six, qui permettrait aux élèves de faire essentiellement de la recherche et de l'innovation, en s'associant notamment à la production d'un brevet.

Voilà la réflexion que nous voulons lancer. Elle portera en particulier sur la durée des études en classe préparatoire, avant le concours, puis à l'école d'ingénieurs, après le concours. Nous ne trancherons pas de façon autoritaire ou uniforme, mais ce débat doit avoir lieu. Merci, madame le député, de m'avoir permis de l'aborder, car l'avenir de notre système de formation des ingénieurs et de notre compétitivité industrielle nous intéresse tous ici, y compris le ministre de l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

SITUATION DE RENAULT

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, j'ai bien entendu la réponse de Mme le ministre du travail sur le conflit en cours à l'usine Renault de Cléon, mais je voudrais insister sur ses conséquences pour les très nombreux sous-traitants de l'industrie automobile française, et en particulier de la Régie Renault, dans la région de Haute-Normandie comme dans de nombreuses autres régions de France.

Ce conflit a des conséquences dramatiques au plan de l'emploi mais également de la production industrielle, au moment où le secteur automobile français connaît de sérieuses difficultés et des perspectives inquiétantes, mais aussi des réussites certaines, grâce à la production de véhicules de qualité, dans les ventes qu'il réalise tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Mme le ministre du travail nous a indiqué le rôle de médiation qu'avait joué le Gouvernement. Je souhaite que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, comment l'Etat, actionnaire de la Régie Renault, compte tirer les leçons de ce conflit pour prendre des mesures susceptibles d'assurer de meilleures perspectives à l'industrie automobile française, notamment à la régie Renault. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, votre question vient en effet après la réponse que ma collègue Martine Aubry a déjà faite sur le même sujet et je ne reprendrai donc pas l'ensemble des éléments qu'elle a déjà évoqués. Vous le savez, des piquets de grèves peu nombreux mais bien organisés ont été placés devant Cléon. La sortie des pièces est bloquée et le directeur a été sequestré. Toutes ces violences ont été condamnées par le tribunal de grande instance, qui a ordonné la levée des piquets de grève et le rétablissement du droit au travail.

Le point que vous abordez et qui me soucie effectivement en tant que tuteur de l'entreprise, c'est que la grève met clairement en péril la situation de la Régie et aussi - je vous remercie de l'avoir rappelé - celle de la sous-traitance. Ce sont quelque 6 000 voitures par jour qui ne sortent pas des chaînes. Il en résulte une perte journalière de plus de 100 millions de francs pour la Régie.

Certes, Renault est une entreprise qui fait des bénéfices, mais qui en a besoin pour la modernisation qui lui est imposée par la concurrence internationale. J'ai déjà eu l'occasion, mesdames, messieurs les députés, d'exposer devant vous les délais relativement brefs dont dispose notre industrie automobile pour s'adapter à cette concurrence.

La revendication principale des grévistes porte sur les salaires et sur l'intéressement, dont ils dénoncent la diminution.

Pour ce qui est de l'intéressement, Mme Aubry vous a répondu que la direction de Renault envisage d'entamer une négociation.

Pour ce qui est des salaires, une négociation d'ensemble a déjà eu lieu au printemps de 1991 et il n'y a aucune raison de la remettre en cause. Renault n'a pas les moyens de renégocier ses salaires tous les quatre mois ! Et puisque vous me demandez quelle est la position de l'actionnaire, je vous répondrai que l'équilibre qui a été trouvé au printemps dernier entre la satisfaction des besoins salariaux des travailleurs et celle des besoins de financement de l'entreprise ne doit pas être rompu. Il faut donc que nous tenions sur cette politique salariale.

Vous aurez d'ailleurs remarqué, monsieur le député, que la grève ne concerne que Cléon. Les autres salariés de l'entreprise semblent avoir bien compris - et je les en remercie - la réalité du problème et la difficulté dans laquelle ils auraient mis l'ensemble de l'entreprise s'ils avaient suivi ce mouvement.

Maintenant, il faut que la négociation permette à la liberté du travail d'être respectée.

M. Jacques Masdeu-Arus. C'est à vous de la faire respecter !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Mme Aubry vous a expliqué quelles modalités étaient mises en place pour que, dès demain, des négociations puissent s'ouvrir. Depuis plusieurs années, le climat des relations sociales s'est considérablement amélioré à la Régie Renault. Le Gouvernement souhaite que les modalités nouvelles qui ont été mises en place pour les négociations dans l'entreprise ne soient pas remises en cause. Si, demain, une opportunité s'offre pour que le conflit puisse s'achever par la négociation, j'espère qu'elle sera saisie par toutes les parties. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

PROCHE-ORIENT - CAMBODGE

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Aujourd'hui s'est ouverte à Madrid la conférence de paix sur le Proche-Orient. Bien des obstacles, bien des difficultés devront être surmontés, qu'il s'agisse des territoires occupés par Israël, des colonies de peuplement qui y sont implantées, du statut de Jérusalem ou du problème de l'eau.

Ce dialogue renoué entre Israéliens et Arabes est porteur d'espoir. Il est déjà à lui seul un événement historique. La France préconisait depuis longtemps une telle rencontre, et je ne peux que me réjouir de voir se concrétiser l'idée qu'elle avait longtemps défendue seule.

Je souhaite que cette conférence soit un succès, qu'elle aboutisse à une paix durable, fondée sur le droit de l'Etat d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues et sur le droit des Palestiniens à avoir une patrie.

La semaine passée était signé à Paris un traité mettant fin à deux décennies de guerre au Cambodge. Là encore, le rôle de la France a été décisif.

Samedi et dimanche derniers, les dix ministres des affaires étrangères des pays de la Méditerranée occidentale se sont réunis. Une telle rencontre répond aux vœux de la France de voir se développer dans cette région des politiques communes.

Ces trois événements démontrent, s'il en était besoin, l'efficacité de la diplomatie française.

La conférence de Madrid sera longue. Des rencontres bilatérales auront lieu. Comment le Gouvernement envisage-t-il le rôle de la France dans le déroulement de ce processus de paix ?

Par ailleurs, comment entend-il renforcer le rôle et la présence de la France au Cambodge et au Viet-nam ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je voudrais vous remercier d'abord d'avoir évoqué un événement important survenu mercredi dernier : la signature des accords de Paris mettant fin à pratiquement cinquante ans de guerre en Indochine, en tout cas à un drame qui a duré plusieurs décennies au Cambodge et concluant deux années de négociations âpres et difficiles.

Les accords signés, dans lesquels la France a joué un grand rôle, sont d'une grande importance. Ils devraient permettre au peuple cambodgien non seulement de sortir de l'épreuve qu'il vient de subir, mais également, sur la base d'une paix durable, de pouvoir se prononcer sur son propre destin par des élections démocratiques. La France y contribuera à hauteur de ses moyens, c'est-à-dire d'une façon importante. Elle sera présente dans la phase de paix qui va s'ouvrir comme elle l'a été dans la phase de négociations qui s'achève.

Monsieur le député, vous m'avez également interrogé sur la conférence de Madrid concernant le Proche-Orient. Elle suscite, bien sûr, un immense espoir. La France y est présente sous une forme particulière : chacun sait que notre pays a multiplié les efforts en vue de trouver une solution au conflit israélo-arabe et à la question palestinienne, solution sans laquelle il ne saurait y avoir de stabilité et de sécurité dans cette région sensible du monde.

Avec ses partenaires de la Communauté européenne, la France a contribué à définir les termes d'un règlement fondé sur le droit et sur la justice. Le ministre des affaires étrangères a poursuivi son action en apportant un soutien actif à l'initiative conduite par la diplomatie américaine, avec laquelle nous sommes en relation constante.

Mettant à profit des relations sans exclusive avec les différentes parties en présence, la France les a incitées à saisir cette occasion historique. Sans vouloir énumérer de façon exhaustive les entretiens que nous avons multipliés, comment ne soulignerai-je pas qu'à Paris ont été entendus le roi Hussein de Jordanie, M. Shamir, le président Moubarak, les dirigeants palestiniens et, tout récemment encore, M. Elias Hraoui, président de la République libanaise ? La conférence s'est ouverte ce matin. Elle sera suivie de discussions bilatérales qui seront sans doute difficiles, puis de conversations multilatérales sur les principaux problèmes régionaux que vous avez évoqués, monsieur le député, car il s'agit aussi bien du désarmement, de la coopération économique, des réfugiés, de la gestion de l'eau que de l'environnement.

Pour la séance d'ouverture, le Gouvernement français a obtenu que la présidence de la Communauté, qui est exercée, comme vous le savez, par les Pays-Bas, soit renforcée dans sa délégation et que des représentants des onze autres Etats de la Communauté assistent la présidence au sein de la délégation officielle.

La France participe activement et avec vigilance aux travaux. Je pense que la représentation nationale dans son ensemble ne pourra que se réjouir de voir la place de la France, en ce qui concerne tant le Cambodge que la conférence de Madrid, ainsi réaffirmée sur les grands dossiers diplomatiques du moment. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

CONSTRUCTION DE L'EUROPE

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

L'Europe se rapproche, l'opinion s'en éloigne. Dans un mois, le Conseil européen dressera le bilan des conférences intergouvernementales. Des incertitudes demeurent quant aux contours de l'union monétaire, alors que l'accord n'est pas encore acquis pour ce qui est de l'union politique et, singulièrement, en matière de défense, en dépit de l'initiative prise par le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl.

Au plan économique, après la regrettable affaire De Havilland, qui a fait oublier toutes les autres décisions de la commission, dont beaucoup étaient pourtant favorables à notre industrie, voici que la polémique s'installe autour de l'accord automobile avec le Japon.

Ajoutons, pour faire bonne mesure, la politique agricole commune, bouc émissaire des difficultés des agriculteurs et une harmonisation fiscale considérée comme la cause principale de l'appauvrissement de l'Etat.

Bref, tous les ingrédients sont réunis pour flatter les réflexes « gallocentriques » et provoquer chez nos concitoyens sinon un rejet de la construction européenne, du moins des questions, des inquiétudes de plus en plus grandes quant à leur propre avenir au sein d'une Europe dont la géographie aussi leur apparaît aléatoire.

M. Jean Tardito. A juste titre !

M. Charles Josselin. Celles et ceux, je me compte parmi eux, qui, malgré tout - et je devrais dire à cause de tout - ont fait le choix de l'union européenne, ne peuvent que s'en émouvoir. Or nous apprenons qu'à La Haye hier, dans le cadre de l'U.E.O., à Bonn, à Bruxelles, dans le cadre des Douze, les réunions des conseils des ministres auraient permis des avancées significatives.

Madame le ministre délégué, pouvez-vous en nous donner confirmation ? S'agit-il d'une éclaircie dans l'horizon européen ? Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures vous comptez prendre pour mieux informer nos concitoyens des enjeux comme des espérances que représente, pour eux aussi, la construction de l'Europe ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, il est vrai que l'Europe se rapproche, mais peut-on dire que l'opinion publique s'en éloigne ? Je n'en suis pas sûre : je crois plutôt que l'opinion s'inquiète et qu'elle veut davantage d'informations, car elle sait que l'Europe est l'affaire importante de l'avenir.

Vous m'avez demandé ce qu'il en était des négociations en cours, lesquelles devraient aboutir, nous l'espérons, au prochain conseil européen à Maastricht, au début du mois de décembre. Ces négociations ont pour but d'élaborer un nouveau traité, qui devra achever l'union économique, c'est-à-dire parachever l'œuvre du traité de Rome en mettant en place une monnaie unique, en consolidant et en renforçant l'Europe sociale, en affirmant la volonté de réaliser l'Europe industrielle.

Ce traité aura également pour objectif de compléter l'Europe économique par une union politique, c'est-à-dire de faire en sorte que l'Europe des Douze puisse avoir une poli-

tique étrangère et une politique de sécurité communes. Aujourd'hui nous voyons à quel point cela est nécessaire. Le drame yougoslave nous rappelle tous les jours à quel point nous manquons cruellement des instruments de cette politique étrangère et de cette politique de sécurité commune en Europe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehrmann. Exact !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le traité de l'union politique aura également pour objet de permettre la création d'une véritable citoyenneté européenne. En effet, l'Europe ne doit plus être seulement l'affaire des gouvernements et de quelques spécialistes ; il faut qu'elle devienne celle de tous les citoyens d'Europe.

J'indique devant l'Assemblée nationale que de grands progrès ont déjà été réalisés dans ces négociations, qu'il s'agisse de l'union économique et monétaire ou de l'union politique. Vous avez d'ailleurs rappelé à juste titre la réunion, tenue hier dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, dont nous voulons faire l'instrument de la politique de sécurité en Europe.

Il est vrai que des craintes quant à l'avenir s'expriment dans l'opinion. Certes l'avenir est toujours un peu inquiétant, en tout cas davantage que le passé qui, lui, est sûr, même quand il a été médiocre. Toutefois il faut être conscient de deux éléments : le Gouvernement défend toujours les intérêts de la France avec détermination et il n'hésite jamais à dénoncer les erreurs commises. Tel a été le cas dans l'affaire De Havilland. J'ai déclaré qu'il s'agissait d'une mauvaise décision et Mme le Premier ministre a publié un communiqué à ce sujet.

Pour autant, il convient de se méfier des extrapolations et des amalgames, abusifs. Ainsi je ne comprends pas pourquoi, à propos d'une décision individuelle, en effet critiquable et mauvaise, on entend immédiatement des voix s'élever pour condamner un système institutionnel dans son entier, pour condamner une législation sur la concurrence, qui est nécessaire en Europe et, pis encore, pour condamner la construction européenne. Il s'agit à la fois d'une dérive dangereuse du langage et de la manifestation de volontés qui veulent attiser ces craintes.

Il ne saurait évidemment s'agir d'ignorer ces craintes et ces difficultés et, puisque vous avez évoqué celles qui touchent à la politique agricole commune, je vais vous donner un élément d'information. Aujourd'hui, l'Europe apporte chaque année à l'agriculture française 5 milliards de francs de plus que ce que la France donne au budget de la Communauté. C'est grâce aux subventions européennes à l'exportation, dont nous recevons 30 p. 100, - près du tiers - que nous pouvons exporter nos produits agricoles dans le monde entier en profitant de l'immense ressource que représente notre agriculture et le savoir-faire de nos agriculteurs.

Il ne faut pas tout mélanger. Le Gouvernement, sous la conduite de Mme le Premier ministre et à la demande du Président de la République - puisque ce Gouvernement a reçu pour mission d'aider la France à s'adapter à la construction européenne - continuera à faire tout ce qui est nécessaire pour défendre nos intérêts. Il reste que, pour construire l'Europe, aujourd'hui, il faut aussi comprendre les autres, savoir qu'il existe d'autres habitudes, d'autres cultures que les nôtres. S'il est indispensable de savoir exprimer et défendre son point de vue, il convient également de faire en sorte que l'on puisse concilier les différents points de vue, car je ne vois pas comment nous pourrions faire l'économie de la construction européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

INSTITUTIONS EUROPÉENNES
ET SOUVERAINETÉ NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Je crains, madame, que votre réponse n'ait pas suffi à calmer les inquiétudes de mon collègue M. Josselin. Je vais donc me permettre de vous faire part de mes propres inquiétudes. Peut-être pourriez-vous davantage préciser.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Théo Vial-Massat. Récemment, dans cette enceinte, à l'occasion de l'affaire De Havilland, le poids grandissant de la Commission européenne dans les destinées des pays membres a été évoqué. Le groupe communiste dénonce, lui, depuis des années, depuis la signature du traité de Rome qu'il a combattu, les pouvoirs exorbitants de fonctionnaires n'ayant aucune responsabilité devant l'opinion publique et aucun compte à rendre. Les conséquences en sont souvent cruelles, insupportables, pour notre agriculture, pour notre industrie, pour l'ensemble de notre économie.

M. Jean Tardito. Pour la construction navale !

M. Théo Vial-Massat. La Commission européenne ne vient-elle pas d'exiger la remise en cause du statut d'E.D.F. et de G.D.F., deux entreprises du service public qui assurent les garanties fondamentales de l'indépendance et de la puissance économique de notre pays ?

Acceptez-vous cet oukase comme fut accepté le mépris envers notre Parlement affiché par M. Andriessen, vice-président de la Commission, à propos de l'accord entre la C.E.E. et le Japon - pourtant si lourd de dangers pour notre industrie automobile - lorsqu'il affirmait que ce genre d'accord ne nécessitait ni signature ministérielle ni avis du Parlement ?

M. Jean Tardito. C'est énorme !

M. Théo Vial-Massat. En fait, ces affaires, parmi d'autres, méritent en lumière un vice de la construction européenne qui vide progressivement de leur substance les prérogatives des parlements nationaux pour les transférer à des instances irresponsables devant les citoyens.

Madame le Premier ministre, dans quelques semaines, se tiendra à Maastricht un sommet européen qui pèsera lourd sur l'avenir de la France. Attachés à une conception de l'Europe qui conjugue coopération, souveraineté nationale et démocratie, nous souhaitons que le Parlement français ait son mot à dire. Avez-vous l'intention de favoriser un débat sur un sujet aussi grave ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur la réponse que j'ai donnée à M. Josselin, mais je vous remercie de votre intervention qui va me permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

Sur l'affaire De Havilland, je vous indique que les entreprises concernées, Aérospatiale et Alenia, renouent actuellement les contacts nécessaires. Le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario, lequel est intéressé au premier chef, examinent avec la Commission des communautés les différentes options possibles. Avant de porter des jugements hâtifs, il convient d'attendre le résultat de ces nouvelles démarches.

S'agissant de la question du monopole du gaz et de l'électricité, vous savez que, au mois de juillet dernier, lorsqu'un commissaire ultralibéral a manifesté l'intention de donner à la commission le pouvoir de décider seule sur le marché européen de l'énergie, notamment à propos du monopole du gaz et de l'électricité, la France et huit de ses partenaires se sont mobilisés. Nous avons obtenu, grâce à nos démarches - celles de mon collègue Dominique Strauss-Kahn et les miennes - que la commission modifie ses projets et engage des travaux en concertation étroite avec les intéressés, c'est-à-dire, en premier lieu, avec les entreprises.

Je crois pouvoir affirmer ici, puisque des assurances m'ont été données à ce propos par le commissaire Cardoso, qui est en charge du marché commun de l'énergie, et parce que cela a été décidé hier par le conseil des ministres de l'énergie, que le marché commun de l'énergie ne se fera qu'en étroite concertation avec les entreprises concernées afin qu'elles puissent faire prévaloir leurs intérêts.

Vous avez enfin évoqué l'accord entre la Communauté et le Japon sur les automobiles japonaises. Je vous rappelle d'abord que cet accord prévoit une période de transition qui va jusqu'à la fin de 1999, ensuite, qu'il plafonne au niveau actuel le montant des importations directes en provenance du Japon. Nous avons également l'assurance que les transplants, c'est-à-dire la production des automobiles japonaises en

Europe, ne dépassera pas un maximum de 1,2 million de véhicules. Nous avons obtenu des garanties sur ce sujet - vous devez bien penser que nous n'avons pas donné notre accord sans les avoir !

Nous avons également obtenu le droit d'assurer aux entreprises européennes une part de la croissance du marché automobile afin qu'elles puissent augmenter le volume de leurs ventes, ce qui est fondamental.

Enfin, nous avons obtenu que les exportations japonaises ne soient pas ciblées sur les marchés actuellement protégés, c'est-à-dire, par exemple, les marchés français, italien ou espagnol.

Cet accord commencera à s'appliquer à partir de 1993. Un mécanisme de contrôle biennuel est prévu qui nous permettra de vérifier très précisément s'il est respecté. Je vous assure que si le montant des transplants dépassait le niveau prévu, le niveau des importations directes serait diminué.

M. Jacques Masdeu-Arus. Ce n'est pas réaliste !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Permettez-moi de formuler une remarque d'ordre plus général.

Vous avez déploré qu'il n'y ait pas assez d'informations. Certes, l'information du Parlement peut toujours être améliorée et je peux vous assurer que le Gouvernement est prêt à agir en ce sens. Ainsi, Roland Dumas et moi-même avons participé, avant chaque conseil européen, à des débats généraux sur la construction de l'Europe. Il va de soi que nous sommes à votre disposition.

Il est également indispensable que l'information sur l'Europe atteigne un plus large public. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative, soutenue et encouragée par Mme le Premier ministre et par M. le Président de la République, d'organiser des rencontres nationales pour l'Europe qui auront lieu au début du mois de janvier prochain. Au-delà de l'information dans l'enceinte de cette assemblée, elles permettront d'associer les acteurs représentatifs de la société française à la réflexion sur les problèmes que peut poser la construction européenne et à la façon, pour la France, de s'y adapter.

Un débat national sur l'Europe ne peut pas concerner que le Gouvernement ou que la représentation nationale. Il devra, en effet - et j'espère que ce sera fait -, associer l'ensemble des acteurs de notre société, nos collectivités locales, nos régions, nos entreprises et nos syndicats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous arrivons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

INSÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, il a treize ans, il est élève de 5^e au collège Henri-Dunant, à Royan. Racketté depuis plus d'un an, il a voulu se suicider par honte et par peur devant la violence silencieuse dont il était victime.

Il avait la trentaine. Il enseignait les maths, au lycée professionnel de Thann, dans le Haut-Rhin. Roué de coups par un adolescent, il a choisi de démissionner pour montrer que les conditions de travail dans les lycées d'enseignement professionnel étaient de plus en plus difficiles.

Royan, Thann : deux faits divers qui ne viennent pas de la banlieue, mais de la France, des villes moyennes. En banlieue, dans nos quartiers, ces événements sont quotidiens, monsieur le ministre. Nous les vivons comme une réalité dramatique. A Bobigny, au collège République, on a « tabassé » plusieurs professeurs. A Mantes-la-Jolie, on a brûlé le drapeau français et, dans un collège, on a hissé le drapeau marocain.

Cela ne peut plus durer, monsieur le ministre. Ces faits sont graves. Ils sont en progression : plus de 600 plaintes pour racket déposées en 1990 ; des bandes écument les établissements scolaires ; des enseignants sont contraints à faire grève « pour faire réagir les pouvoirs publics ».

L'école peut être ouverte sur la vie, monsieur le ministre, mais elle doit se fermer à la violence. La loi de la jungle et du silence ne peuvent y remplacer les lois de la République.

Cette violence quotidienne, ce racket - parfois même ces dealers qui rôdent autour des jeunes - se développent et s'organisent dans un climat de peur et d'impunité.

M. Alain Griotteray. Tout à fait !

M. Eric Raoult. Sur cette situation, monsieur le ministre, ne jetons aucun voile. Depuis plusieurs mois, l'école n'est plus un sanctuaire. Ses abords deviennent dangereux. Il est temps d'ouvrir les yeux et d'agir.

Dans votre livre, *L'Invention du possible*, vous écrivez : « Le malheur pour l'école, c'est qu'elle est devenue un service public comme un autre ». Vous avez raison, monsieur le ministre, mais vous dressez par là même un terrible constat d'échec.

Les lycées ont manifesté, voilà quelques mois, pour réclamer des pions et des surveillants. C'est un nouvel appel au secours qui vous est lancé. Monsieur le ministre, la rue ne doit pas entrer dans l'école !

Que comptez-vous faire avec votre collègue de l'intérieur pour assurer la sécurité dans les écoles, les collèges et les lycées de ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous approuve de dire que l'école doit être ouverte sur l'extérieur et fermée à la violence. L'école est un lieu d'études, un lieu de tranquillité, un lieu de respect mutuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Griotteray. Hélas...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je tiens à préciser, mesdames, messieurs, que c'est le cas de la quasi-totalité des établissements. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Griotteray. Hélas...

M. le président. Un peu de calme, s'il vous plaît ! Ecoutez la réponse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. La preuve est que vous vous êtes vous-même référé, monsieur le député, à la chronique des faits divers...

M. Eric Raoult. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... et non pas à des réalités statistiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Pouvez-vous m'écouter, s'il vous plaît ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kaspereit. Parlez sur un autre ton !

Mme Martine Daugreilh. Oui, et répondez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je vous réponds. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kaspereit. Sur un autre ton ! Nous ne sommes pas à vos ordres !

M. le président. Un peu de calme ! Voulez-vous écouter la réponse, s'il vous plaît !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Il existe un certain nombre d'établissements qui connaissent des cas de violence, se situant généralement davantage à l'extérieur qu'à l'intérieur. (« Et alors ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Alerté moi-même à la fin de l'année dernière par plusieurs incidents qui s'étaient produits, j'ai mis à profit la période dite des vacances pour travailler avec les recteurs particulièrement sur ce phénomène d'une certaine montée de la violence dans certains établissements.

M. Christian Cabal. Une certaine montée !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Nous avons ainsi préparé la rentrée scolaire. Et, si vous vous en souvenez, quand j'ai fait ce que l'on appelle la traditionnelle conférence de presse « de rentrée », un des thèmes essentiels sur lequel j'ai insisté - c'était la première fois pour ma part - a été celui de la sécurité.

J'ai rappelé qu'il ne pouvait y avoir d'institution scolaire sans le respect de règles et que, s'il était porté atteinte à celles-ci, j'appuierais l'attitude de fermeté des chefs d'établissement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Ueberschlag. Baratin !

M. Philippe Legras. On voit le résultat !

Mme Martine Daugreilh. C'est inefficace !

M. Eric Raoult. Ça date du mois d'octobre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. A la suite de ces travaux, nous avons pris des mesures à la fois immédiates et à moyen terme.

Au titre des mesures immédiates, nous avons demandé - et le ministre de l'intérieur a donné des instructions aux préfets en ce sens - que la sécurité, par une présence policière accrue à la porte de certains établissements, soit davantage assurée. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Griotteray. Il n'y a pas de policiers !

Mme Martine Daugreilh. Bien sûr !

M. Patrick Balkany. Il n'y en a pas autour des lycées !

M. Jacques Masdeu-Arus. Et plein autour de l'Assemblée nationale !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Nous avons incité, chaque fois que des élèves, des familles ou des personnels étaient confrontés à des actes de violence, à porter plainte systématiquement.

M. Eric Raoult. Ils ont peur de le faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Nous les avons assurés, chaque fois, de l'appui des autorités académiques, de l'appui du ministre - y compris pour les avocats.

M. Patrick Balkany. Quelle langue de bois !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Enfin, nous avons pris des contacts avec les services de police et les services de justice pour que le suivi des éventuelles infractions soit efficace.

M. Roland Nungesser. Les coupables sont relâchés !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je précise qu'en cas de dégradation de biens appartenant à des enseignants, notamment des voitures,...

M. Arthur Dehaine. Et les graffiti ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... nous avons favorisé, par des contacts pris avec des compagnies d'assurance au niveau local, les procédures d'indemnisation rapides.

Au titre des mesures à moyen terme, nous avons décidé de développer les comités d'environnement social qui existent dans certains établissements difficiles et qui facilitent les contacts avec l'ensemble des acteurs locaux : communauté éducative, élus, autorités de police.

M. Alain Griotteray. C'est incroyable !

M. Patrick Balkany. C'est du violon !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le nombre de ces comités sera doublé pour atteindre 600.

La politique d'implantation des services publics dans les quartiers doit permettre également d'améliorer les choses.

M. Jacques Toubon. Baratin !

M. Arthur Dehaine. Même vous, les ministres, vous ne pouvez plus sortir !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Lorsqu'un adolescent soumis à un racket...

M. Alain Griotteray. Un adolescent ? Un enfant !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... se tait, ne trouve pas le courage d'en parler à ses parents, à ses enseignants ou à ses éducateurs, je ressens un sentiment d'effroi. Je dis aux parents, aux enseignants auxquels je m'adresse : « Ne cédez jamais à l'intimidation. Il ne doit pas y avoir de loi du silence. » (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Chasseguet. C'est facile !

M. Christian Estrosi. C'est honteux de nous répondre ainsi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je leur dis : « Prenez vos responsabilités pour que les jeunes puissent trouver auprès des adultes le soutien dont ils ont besoin. »

C'est pourquoi, depuis trois ans, nous avons multiplié la création de postes d'enseignant et de postes d'A.T.O.S. dans les établissements, postes que vous supprimiez quand vous étiez au Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Ueberschlag. C'est vous qui supprimez les infirmières scolaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Enfin, si nous ne voulons pas que de nombreux jeunes aient la tentation de la violence, cessons de leur montrer en permanence, dans certains médias, des images de la violence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Balkany. C'est une honte ! C'est nul ! Moi, je vois ce qui se passe !

M. le président. Monsieur Balkany, calmez-vous !

M. Patrick Balkany. Monsieur le président, quand j'entends dire de telles choses, je ne suis pas près de me calmer ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LES RÉGIMES TERRORISTES

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, vous me permettez de faire observer à M. le ministre de l'éducation nationale qu'il est plus aisé de faire une telle réponse lorsqu'on est ministre Rue de Grenelle que lorsqu'on est élève dans un collège d'une zone difficile. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Balkany. Oui, il faut voir ce qui se passe !

M. le président. Posez votre question, madame.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre. Mais je dois auparavant rappeler certains faits.

Fin juillet 1990, Anis Naccache, qui avait tenté d'assassiner Chapour Bakhtiar en 1980 avec quelques comparses, est gracié par François Mitterrand.

M. Arthur Dehaine. Naccache qui a tué un policier !

M. Alain Griotteray. Exactement !

Mme Nicole Catala. Depuis 1984 et jusqu'en 1990, jusqu'à cette grâce qu'escomptaient les mollahs iraniens, il n'y a pas eu d'assassinat d'opposants iraniens sur notre sol.

M. François Loncle. Gordji !

Mme Nicole Catala. Octobre 1990, trois mois, seulement trois mois, après la libération d'Anis Naccache, un opposant iranien, première victime, est tué dans le XV^e arrondissement de Paris.

Avril 1991, un autre opposant iranien est assassiné place Vauban.

août 1991, Chapour Bakhtiar et son secrétaire sont assassinés à l'arme blanche aux portes de Paris : Chapour Bakhtiar qui avait incarné à Téhéran un éphémère espoir de démocratie et qui avait confié sa vie à notre République !

M. François Léotard. En effet !

Mme Nicole Catala. Au lendemain de cet assassinat, l'opinion publique française attendait, madame le Premier ministre, de l'Élysée que l'on annonce que M. Mitterrand renonçait à se rendre en Iran. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'était la moindre des choses !

Mme Nicole Catala. Cette nouvelle n'est pas venue. Bien au contraire : en septembre, nous avons appris que M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, venait de se rendre à Téhéran et qu'il avait déclaré, lors de ce voyage, que les assassinats perpétrés à Paris n'étaient somme toute qu'un « incident ».

M. Alain Griotteray. Un détail !

Mme Nicole Catala. Vendredi dernier, nous avons appris que M. Dumas allait signer le règlement du contentieux financier entre la France et l'Iran, règlement qui allait se solder par un versement de 7 milliards de la France à l'Iran,...

M. François Loncle. Il faut payer vos dettes !

Mme Nicole Catala. ... ce qui permettait au ministre de réaffirmer que M. Mitterrand comptait bien se rendre à Téhéran.

M. Christian Bataille. Qui a signé le contrat ? Giscard !

Mme Nicole Catala. D'ailleurs, une radio iranienne a annoncé dimanche dernier la venue de M. Mitterrand comme imminente.

Madame le Premier ministre, où est dans tout cela l'honneur de la France ?

M. Jean-Paul Bret. Non, pas vous !

Mme Nicole Catala. Faut-il payer du prix du sang des opposants iraniens exilés chez nous le désir de M. François Mitterrand d'être le premier chef d'Etat occidental à mettre le pied à Téhéran ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Jean-Paul Bret. Lamentable !

Mme Nicole Catala. Donneriez-vous raison à Anis Naccache, qui - encore vivant, lui ! - a déclaré récemment qu'il faudrait plus de dix Bakhtiar pour altérer les bonnes relations franco-iraniennes ?

M. Alain Griotteray. Voilà !

M. Jean Beaufils. Et Gordji ?

Mme Nicole Catala. Cette question, madame le Premier ministre, des rapports entre la France et les régimes terroristes mérite d'autant plus de vous être posée aujourd'hui que nous savons, depuis ce matin, que de hauts responsables libyens sont impliqués directement dans l'attentat contre le D.C. 10 d'U.T.A. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) qui a fait 170 morts en septembre 1989. Le magistrat instructeur, dont le courage et la ténacité méritent d'être salués ici, ... (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Robert-André Vivien. Absolument !

Mme Nicole Catala. ... vient de lancer quatre mandats d'arrêt internationaux contre de hauts responsables de Tripoli, dont le beau-frère du colonel Khadafi. Peut-être les familles des victimes vont-elles enfin voir la justice faire son œuvre, si votre diplomatie n'en gêne pas le cours ! Peut-être faudrait-il que le ministre des affaires étrangères ait la dignité de retirer la suggestion, qu'il vient de faire, de lever les sanctions économiques à l'encontre de la Libye comme de l'Iran ?

M. Alain Griotteray. Très bien !

Mme Nicole Catala. La France, madame le Premier ministre, ne peut pas jouer double jeu ! Son gouvernement ne saurait s'abriter derrière une attitude de schizophrène qui dissocierait la morale et l'honneur de la diplomatie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Bret. Quel jeu jouez-vous ?

M. le président. Un peu de calme, s'il vous plaît !

Mme Nicole Catala. Nous attendons que vous nous disiez clairement aujourd'hui si le Président de la République a toujours l'intention de rendre visite à un Etat terroriste et si vous persévèrez dans une politique qui est celle de l'abdication et du déshonneur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Pourquoi pas au Premier ministre ?

M. Patrick Balkany. On n'y a pas droit ?

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Madame le député, le Gouvernement, comme vous, rend hommage aux qualités du magistrat qui instruit ces dossiers d'une extrême difficulté.

Vous me permettez de répondre au nom de M. le ministre d'Etat, actuellement en déplacement à l'étranger.

M. Jacques Godfrain et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. A Latché ?

M. Patrick Balkany. Il n'était pas à Madrid, on l'avait remarqué !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Comme beaucoup d'Etats occidentaux, madame le député, la France entretient des relations diplomatiques avec un certain nombre de pays auxquels vous avez fait allusion.

Dois-je rappeler que notre Gouvernement a entamé en 1988 un processus de normalisation avec l'Iran, conformément aux engagements pris par M. Jean-Bernard Raimond, prédécesseur de M. Roland Dumas ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jacques Toubon. Normaliser avec Naccache dedans, ce n'est pas la même chose qu'avec Naccache dehors !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Ce processus est toujours en cours. Il comporte, en particulier, le règlement d'importants contentieux bilatéraux qui ne sont pas tout à fait exprimables dans des termes que vous avez choisis. Il appartient au ministère des affaires étrangères de le mener à bien. Il convient, en outre, d'encourager toute inflexion de la politique iranienne dans le sens d'une meilleure insertion de ce pays dans l'environnement régional, comme dans la communauté internationale.

M. Arnaud Lepercq. A quel prix ?

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Pour répondre à un aspect central de votre question, madame - et j'ai bien lu votre article paru ce matin dans un quotidien - parce que nous sommes un Etat de droit,...

M. Alain Griotteray. En Iran !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. ... il convient de distinguer ce qui relève du politique de ce qui relève du pouvoir judiciaire.

M. Patrick Balkany. Et vous osez lire pour répondre !

M. Jacques Godfrain. Vous osez lire une note pareille, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. Allons, allons !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Une procédure est en cours et on ne saurait anticiper les conclusions du magistrat instructeur. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Voulez-vous vous calmer, s'il vous plaît ?

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Une telle attitude serait contraire aux principes qui régissent le fonctionnement de nos institutions républicaines. (*Protestations sur les bancs des*

groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Il est surprenant qu'elle puisse être suggérée par des parlementaires qui devraient être plus au fait des réalités juridiques.

Madame, ce qui s'applique à l'Iran s'applique, je l'affirme hautement, ailleurs, à d'autres pays, y compris à celui auquel vous avez fait une allusion directe. Il ne peut être question pour la France de revenir sur sa condamnation catégorique du terrorisme international. Elle ne peut que s'opposer à une telle pratique par tous les moyens, y compris les moyens diplomatiques. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Il va de soi qu'elle tiendra le plus grand compte des conclusions des procédures en cours. L'intérêt général - vous en êtes comptables vous aussi - commande d'ailleurs que toute la lumière soit faite sur les actes criminels et révoltants qui sont à l'origine de celle-ci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union du centre.

SITUATION À MADAGASCAR

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Madame le Premier ministre...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Elle vient de partir !

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est dommage car ma question concerne Madagascar, qui est tout de même la clé de voûte de la présence française dans l'océan Indien. Ma question devrait préoccuper le Gouvernement et la représentation nationale.

Permettez-moi tout d'abord de bien fixer les limites de ma question.

M'exprimant au nom de l'U.D.C., je ne souhaite pas, par respect pour ce peuple malgache composé de 11 millions de personnes dont plus de 80 p. 100 vivent en dessous du seuil absolu de pauvreté, engager avec le Gouvernement une polémique sur ce sujet.

Nous n'avons pas une conception coloniale de la diplomatie française et le but de notre question n'est pas non plus de vous dire d'aller faire ou défaire tel gouvernement à Madagascar.

Toutefois, nous nous interrogeons devant les hésitations de la diplomatie de ce gouvernement. Alors qu'à l'Est comme au Sud, les idéaux qui ont été à l'origine de notre grande République - liberté, primauté de la souveraineté du peuple, égalité des chances - répondent chaque jour un peu plus aux aspirations des peuples et des nations opprimés, lorsque des peuples frères du peuple de France frappent à la porte de la démocratie et nous demandent d'avancer avec eux vers la démocratie, nous ne devons pas hésiter mais répondre présents.

Lorsque, le 10 août, 400 000 personnes qui avançaient de façon pacifique vers le palais présidentiel de M. Rastsiraka ont été massacrées, et que des innocents ont sauté sur des mines placées autour du palais dans les rizières, nous n'aurions pas aimé entendre le gouvernement français - et je ne fais preuve d'aucun esprit de polémique - dire qu'il était préoccupé par la situation ! Nous aurions aimé l'entendre condamner ce crime contre des pacifiques (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) et condamner toute utilisation des armes contre un peuple opprimé qui avance vers la liberté.

Ma première question est donc celle-ci : le gouvernement français est-il aujourd'hui décidé à condamner fermement toute utilisation des armes et de la force contre l'expression libre du peuple malgache ?

Depuis hier, l'histoire a franchi peut-être un pas irréversible à Madagascar. Telle n'est d'ailleurs pas la raison de ma question que mon groupe avait agréée depuis plusieurs jours.

Nous avons eu le bonheur d'apprendre que le Gouvernement de M. Razanamasy et celui de M. Zafy, qui se trouve d'ailleurs à la tête d'une délégation des forces vives dans nos tribunes, ont décidé de fusionner et de mettre en place les structures qui permettront à Madagascar d'évoluer vers la troisième République : un gouvernement transitoire, une

Haute Autorité, ainsi qu'un comité pour le redressement et le renforcement de l'unité nationale destiné à préparer la consultation référendaire.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, après avoir condamné dans quelques instants, comme nous l'espérons, ce qui s'est passé à Madagascar et les auteurs de ces crimes, dites-nous si le gouvernement français est aujourd'hui disposé à reconnaître ce nouvel Etat et à favoriser cette avancée vers la démocratie ? Il y va de l'honneur de notre pays et du renforcement de la présence française dans l'océan Indien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question en faisant preuve d'une grande connaissance de l'environnement régional, qui est presque le vôtre, ainsi que d'éloquence, pour défendre des valeurs qui nous sont communes.

Le gouvernement français n'a cessé de déplorer et de condamner toutes les violences, d'où qu'elles viennent. Elles ne sont en aucun cas la réponse à des situations politiques qu'il faut aujourd'hui éclaircir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Brocard. Le Gouvernement n'a rien fait !

M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat. Votre question me donne l'occasion de faire le point sur la situation qui prévaut à Madagascar, pays lié à la France par une longue histoire commune.

La situation politique dans l'île a heureusement évolué depuis cinq mois. Depuis juin 1991, le mouvement de contestation qui était allé en s'amplifiant en même temps que s'engageait entre le pouvoir et les forces politiques d'opposition un processus de négociation pour trouver une issue à la crise trouve aujourd'hui probablement l'occasion d'une véritable issue politique.

La France, vous vous en doutez bien, n'a pas ménagé ses conseils aux différents protagonistes, en évitant toute ingérence dans les affaires intérieures malgaches.

Une nouvelle étape s'est ouverte ces derniers jours avec l'appel des chefs militaires du pays, conduits par le ministre de la défense du gouvernement de M. Razanamasy, le 26 octobre, afin que soit trouvée, dans le respect de la légalité, une solution politique consensuelle à la crise.

Cet appel des forces armées a été suivi le 29 octobre d'un appel conjoint du Premier ministre Razanamasy et du vice-premier ministre du gouvernement des forces vives d'opposition, au nom du professeur Zafy, chef de ce gouvernement, appelant à la mise en place d'un gouvernement provisoire de transition qui comprendrait des représentants de toutes les forces politiques de la nation.

Parallèlement, une sorte de « conclave » réuni sous l'égide du conseil des églises chrétiennes sera chargé de rédiger une nouvelle constitution qui doit être soumise à référendum avant la fin de l'année.

M. Zafy a souhaité être reçu par M. le ministre d'Etat qui a accepté le principe de cette rencontre. Elle est imminente.

Il est encore trop tôt pour évaluer la portée du processus engagé à Madagascar. Nous pensons cependant que la voie actuellement explorée, si elle doit consolider l'unité du peuple de Madagascar, va dans la bonne direction.

La France ne peut donc que regarder avec sympathie et bienveillance la démarche engagée pour clarifier la situation politique dans l'île. Elle souhaite dans ces conditions que tous, à Madagascar, poursuivent leur action avec le même sens des responsabilités, et par des moyens pacifiques, pour réussir l'étape décisive de l'engagement de ce pays vers la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE À SARREGUEMINES

M. le président. La parole est à M. Jean Seitlinger.

Je vous demande, monsieur le député, de poser très brièvement votre question - j'espère que la réponse sera aussi brève. (*Sourires.*)

M. Jean Seitlinger. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, il y a une quinzaine d'années, la ville de Sarreguemines a présenté un dossier tendant à la création d'un I.U.T., dossier solide, élaboré avec le concours du professeur Gravier, et innovant puisqu'il s'agissait d'un institut franco-allemand.

Le projet a progressé et abouti. Il est devenu l'I.S.F.A.T.E.S., Institut supérieur franco-allemand de technique et d'économie de Sarreguemines mais hélas ! implanté à Metz et à Sarrebruck. C'est un établissement remarquable, puisque les étudiants y accèdent au niveau bac + 2 après un concours difficile. Les promotions sont restreintes et, à l'issue de leurs études, ils obtiennent à la fois une licence française et un diplôme d'ingénieur allemand. Le seul inconvénient, c'est que nous qui en sommes les auteurs avons à juste titre un sentiment de frustration puisque cet établissement est à Metz et à Sarrebruck.

Depuis des années, des compensations nous sont promises, sous deux formes : d'une part, un I.U.T., d'autre part, une délocalisation universitaire. Pour le premier point, il n'y a eu à ce jour que des promesses. Pour le second, il y a un commencement d'exécution. Depuis plusieurs années, en effet, nous avons à Sarreguemines, dans le cadre de l'autonomie universitaire de l'université de Metz, une délocalisation de la première et de la deuxième année de droit. La ville et le district se sont financièrement engagés et ont dépensé plus de 7 millions de francs en investissements et près de 2 millions de francs en fonctionnement.

Dans le cadre du plan Universités 2000, sont inscrits deux I.U.T. en Moselle, mais toujours pas celui de Sarreguemines. Il est prévu un I.U.T. dans le cadre d'un programme complémentaire.

Vendredi dernier, toutes les forces vives de l'Est mosellan se sont mobilisées et se sont rendues à Metz auprès des autorités et, avant-hier, le conseil régional de Lorraine s'est prononcé à l'unanimité pour que cet I.U.T. soit effectivement implanté à Sarreguemines dans le cadre d'un programme complémentaire. Le président du conseil régional, votre collègue au Gouvernement, a dû vous en faire part !

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, confirmer la création et l'implantation d'un I.U.T. dans le cadre de ce programme complémentaire pour la Lorraine à Sarreguemines ? Pouvez-vous également, car tout dépend de vous, reconnaître, au titre de l'Etat, la délocalisation universitaire à Sarreguemines ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, depuis un an et demi se sont déroulées, en Lorraine comme dans toutes les autres régions de France et dans le cadre du plan Universités 2000, des discussions entre les universités, les grandes écoles, les collectivités territoriales, sous l'égide du préfet de région et du recteur.

Ces discussions ont abouti à un accord, ce qui a permis à des décisions arrêtées de concert d'être entérinées par un comité interministériel d'aménagement du territoire au mois de septembre. Le processus est donc d'une certaine façon achevé et je regrette un peu, mais cela n'a sûrement pas dépendu de vous, que vous me posiez cette question maintenant.

Je comprends votre déception puisque cet institut franco-allemand était à l'origine votre idée et que l'université de Metz, dans le cadre de son autonomie, a finalement choisi une implantation à Metz et à Sarrebruck.

Il m'est cependant difficile, au nom même des idées auxquelles vous voulez souvent me renvoyer - la décentralisation, l'autonomie et, plus encore, le partenariat, idée que je partage avec vous - de prendre maintenant une décision autonome et autoritaire alors qu'un plan Universités 2000 a été élaboré selon une méthode acceptée par tous dans la région.

Maintenant, paraît-il, mais mon collègue Rausch n'a pas encore eu le temps de m'en parler (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) la région Lor-

rairie aurait donné son accord pour un autre I.U.T. J'aurais préféré que ces propositions soient faites sur le moment et dans le cadre qui aurait dû être le leur plutôt qu'ici par ce dialogue direct. C'est certes conforme à la démocratie, mais ce n'est peut-être pas le meilleur moyen d'examiner les problèmes.

J'étudierai celui-ci et me conformerai aux méthodes de décision. Je ne suis pas favorable à ce que les départements d'I.U.T. et les I.U.T. soient distribués selon le bon vouloir du ministre comme ce fut le cas dans le passé. Nous avons voulu d'autres méthodes. Nous vous y avons associés. Elles ont leur intérêt et parfois leurs contraintes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Régis Barailla.

VITICULTURE

M. le président. La parole est à M. Régis Barailla.

M. Régis Barailla. Monsieur le ministre de l'agriculture, la viticulture méridionale a subi en 1990-1991 une baisse des cours spectaculaire, entraînant une perte de revenu de 20 à 30 p. 100 pour les producteurs, dont certains, notamment les jeunes, sont en difficulté.

Alors que la récolte de 1991 a été l'une des plus faibles que la France ait connue depuis longtemps, les prix du vin ne se redressent pas et restent inférieurs à ce qu'ils étaient en 1989, ce qui explique l'exaspération des viticulteurs.

Des événements graves se sont ainsi déroulés le 26 octobre à Carcassonne. Nous condamnons la violence, la destruction et les saccages. Cependant, la situation des vignerons du Languedoc-Roussillon doit être prise en compte et des mesures appropriées mises en place rapidement.

Les produits importés d'Espagne et surtout d'Italie ne sont pas toujours conformes et de nombreuses irrégularités ont été relevées par les services de la répression des fraudes. Il est nécessaire que chaque pays de la Communauté respecte avec rigueur les règles en vigueur.

Voici les photocopies de deux étiquettes prélevées sur une même bouteille. L'une porte la mention : « Vin de table - Mélange de vins de différents pays de la Communauté » et l'autre : « Ces vins proviennent exclusivement de vignobles français ». Il s'agit d'une fraude caractérisée au détriment du consommateur et, en fait, d'une francisation de vins italiens. De plus, certaines mentions, pourtant obligatoires, ne sont pas portées sur ces étiquettes.

Il est anormal que des produits importés, de mauvaise qualité, servent de coupage aux vins français de bonne qualité, dénaturant ces derniers et tirant les prix vers le bas. C'est une concurrence déloyale qui va à l'encontre des intérêts du producteur et du consommateur. C'est pourquoi, monsieur le ministre, les viticulteurs du Languedoc-Roussillon réclament avec insistance l'interdiction de coupage des vins produits dans les différents pays de la Communauté.

Il est nécessaire de limiter les importations excessives et à bas prix, comme en témoignent les cotations en Espagne et en Italie, et surtout d'exercer les contrôles nécessaires sur la qualité des vins importés, que ce soit à leur arrivée dans les ports ou chez le négoce, d'interdire leur mise sur le marché, lorsque des irrégularités sont constatées, et de prendre, dans ce cas, les sanctions qui s'imposent.

Quelles mesures, monsieur le ministre, comptez-vous prendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le député, la viticulture méridionale s'est engagée depuis plusieurs années dans un important effort d'amélioration de la qualité et de maîtrise des rendements.

Cet effort de restructuration du vignoble et de modernisation des outils de vinification s'est traduit par un très significatif redressement du marché en 1989 et 1990.

En revanche, l'année 1991 a vu réapparaître des difficultés que l'on croyait estompées. Nous avons aujourd'hui un retard de commercialisation de l'ordre de 1,8 million d'hecto-

litres. Il en résulte une baisse appréciable et dangereuse des cours. Le redressement que l'on pouvait attendre en début de campagne 1991-1992 ne s'est malheureusement pas produit.

Si la perspective d'une faible récolte cette année devrait contribuer, par un effet mécanique que l'on comprend, à redresser quelque peu les prix, cela ne saurait nous dispenser d'agir. Le ministère de l'agriculture et de la forêt a ainsi pris des initiatives pour relancer le débat interprofessionnel et organiser une gestion concertée de la campagne par tous les acteurs de la filière, y compris les importateurs.

La réforme récente du fonctionnement des groupements de producteurs devrait avoir des effets positifs.

Des moyens importants ont été mis à la disposition des coopératives par l'Office national interprofessionnel des vins, sous forme d'un crédit nouveau de 45 millions de francs.

Enfin, pour répondre aux difficultés des vignerons du Languedoc-Roussillon, un crédit de 10 millions de francs a été rapidement dégagé.

Pour atténuer les effets des gelées d'avril dernier, et au-delà des procédures classiques du régime de calamités agricoles qui seront mises en œuvre, un crédit spécifique de 15 millions de francs a été dégagé pour soutenir les coopératives.

Enfin, les difficultés de trésorerie nous ont amenés à mettre en place des procédures de paiement accéléré des diverses aides prévues en faveur de la viticulture. Je recevrai d'ailleurs le 7 novembre le collège agricole du conseil de direction d'ONIVINS pour lui faire connaître les nouvelles dispositions qui seront prises, à savoir la mobilisation d'un prêt très important du Crédit agricole, de l'ordre d'un milliard de francs, ONIVINS prenant en charge les intérêts des trois premiers mois, soit 35 millions de francs. Les services du ministère de l'économie et des finances ont donné leur accord sur ce dispositif. Une aide substantielle va donc incessamment être apportée aux viticulteurs.

Quant aux fraudes, elles sont réprimées avec rigueur. D'ailleurs, cet été, 10 000 hectolitres ont été saisis. D'une manière plus générale, nous veillons à ce que les conditions d'une concurrence loyale soient garanties. Il a ainsi été demandé aux services de mon ministère d'examiner, en concertation étroite avec les professionnels, toutes les propositions qu'ils font pour aller dans ce sens.

Enfin, il sera très important, dans le cadre de la prochaine discussion à Bruxelles sur l'organisation commune du marché viti-vinicole, de veiller à ce que les efforts de qualité et de maîtrise de la production soient soutenus de façon rigoureuse et équitable, non seulement par la Communauté, mais aussi par l'ensemble des pays producteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

SOLIDARITÉ RURALE

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre. Elle concerne la dotation de solidarité rurale, que nous attendons. En effet, les disparités régionales s'aggravent et conduisent à des tensions qui menacent notre cohésion nationale.

Après les mesures d'urgence prises en faveur de l'élevage, qui constituent une première réponse importante aux demandes du monde agricole, la solidarité nationale doit aussi favoriser les collectivités rurales qui peuvent contribuer au développement économique du monde rural. En effet, la gestion de l'espace est actuellement en grande partie à la charge de communes rurales, défavorisées par la répartition des dotations de l'Etat.

Quant au développement économique, il repose d'abord sur la revitalisation des bourgs-centres et des petites villes qui peuvent assurer l'essentiel des services publics, sportifs, sociaux et culturels. Mais c'est surtout la coopération intercommunale qui peut assurer une meilleure structuration de l'espace et soutenir le développement local.

M. le Président de la République a souhaité récemment que des propositions en ce sens soient rapidement élaborées et soumises à notre Assemblée. Pouvez-vous nous dire, madame le Premier ministre...

M. Daniel Colin. Elle n'est pas là !

M. Augustin Bonrepaux. ... si ce projet nous sera soumis avant la fin de l'année et quel en sera le contenu ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il faut, en effet, mettre en œuvre la solidarité à l'égard des communes rurales, conformément à l'engagement pris par M. le Président de la République le 12 septembre dernier, à Chinon.

L'article 21 de la loi instaurant la dotation de solidarité urbaine disposait que le Gouvernement devrait remettre au Parlement un rapport sur les modalités de mise en œuvre d'une possible solidarité à l'égard des communes rurales. Ce rapport a été déposé sur les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat lundi dernier. Il est donc à votre disposition.

Que préconise-t-il ?

En premier lieu, la mise en œuvre d'une dotation de développement rural. Comme vous l'avez souhaité, monsieur Augustin Bonrepaux, cette dotation, qui sera financée sous la forme d'une quatrième part à l'intérieur du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, prendra deux formes : d'abord, un soutien aux bourgs-centres, aux petites villes qui sont autant de pôles structurants à l'intérieur du milieu rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) ; ensuite, une aide aux projets de développement économique portés par la coopération volontaire entre des communes qui s'en donneront les moyens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En second lieu, diverses modifications à l'intérieur des dotations existantes.

Pour la D.G.E., tout d'abord, alors que la répartition entre la part urbaine et la part rurale est actuellement de 60 p. 100 pour la première et de 40 p. 100 pour la seconde, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre une nouvelle répartition par parts égales (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste*) qui, bien entendu, profitera aux communes rurales.

M. Jean Tardito. On déshabille Paul pour habiller Jean !

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat. Enfin, il est également proposé, à l'intérieur de la part de la dotation globale de fonctionnement qui prend en compte la voirie - c'est-à-dire le nombre de kilomètres de route que doivent entretenir nos communes rurales - de mieux respecter la spécificité des communes rurales situées dans des zones défavorisées en comptant leur voirie pour une proportion plus élevée.

Ce sont ces propositions que le Gouvernement entend vous présenter et qui tireront les conclusions du rapport. M. Philippe Marchand et moi-même allons maintenant procéder aux concertations nécessaires avec l'ensemble des partenaires intéressés.

Vous aurez compris, monsieur le député, que nous n'entendons pas nous limiter à je ne sais quel saupoudrage qui serait inefficace. Nous voulons mettre en œuvre, selon un vœu que partage M. Delebarre, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, non pas une solidarité d'assistance...

M. Arthur Dehaine. Tu parles !

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat. ... mais une solidarité dynamique, une solidarité de développement qui aidera les projets porteurs pour revitaliser notre monde rural. Le Gouvernement compte traduire ces intentions dans des dispositions législatives au cours de la présente session parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

NÉGOCIATIONS ENTRE LA DIRECTION DE RENAULT ET LES SYNDICATS

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question continue de s'adresser à Mme le Premier ministre, fût-elle absente.

C'est un grand mouvement revendicatif qui, parti de Cléon, s'étend à toute l'entreprise Renault.

Ces salariés, qu'on a refusé d'écouter quand ils prévoient notamment la coûteuse mésaventure américaine et l'invasion japonaise...

M. Eric Raoult. Il faut voter la censure !

M. Georges Hage. ... qui ne manquent point de titres à la reconnaissance nationale, que réclament-ils ? A Cléon, comme au Mans, à Douai ou autres lieux, ce qu'on leur doit de la prime d'intéressement et 1 500 francs mensuels.

Ils ne sont ni violents, ni illégaux, ni comploteurs, ni voyous, comme le prétend notamment le P.D.G. qui insulte son personnel - on ne l'a pas nommé à cet effet, je suppose - refuse de négocier et appelle sans vergogne à la répression.

Madame le ministre du travail, ce n'est pas un conflit social comme les autres. L'Etat est actionnaire principal. Le Gouvernement ne peut rester indifférent ; il ne peut se défausser de ses responsabilités sur le P.D.G. Il doit imposer la négociation que les travailleurs réclament, une vraie négociation sur le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail. Les bénéfices de l'entreprise le permettent.

Si, ignorant l'attitude responsable des grévistes, le Gouvernement employait la force, comme la droite semble le lui suggérer (« Et la C.G.T. ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) pour tenter de régler le conflit, il révélerait ici que la violence à l'égard des infirmières n'était pas une bavure, mais une singulière volonté de casser le mouvement social, et les communistes ne sauraient l'accepter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Arthur Dehaine et M. Jacques Toubon. Et ils voteront la censure !

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, permettez-moi tout d'abord de vous dire qu'il ne s'agit pas d'un grand mouvement revendicatif. Si ce l'était, les grévistes n'auraient pas eu besoin de mettre en place des piquets de grève dès le premier jour.

M. Georges Hage. N'ignorez pas la solidarité qui s'exerce dans le pays et au sein de l'entreprise Renault à leur égard !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. La solidarité, monsieur le député, ne se voit pas aujourd'hui au sein du groupe Renault. Heureusement, car il nous faut bien souligner - M. le ministre de l'industrie y a insisté - les conséquences dommageables pour l'ensemble du groupe et pour certains de ses sous-traitants d'un conflit qui, et croyez que je le regrette, se déroule dans l'illégalité.

Comme vous, je suis favorable au développement de la négociation. Je considère qu'elle est le moyen normal de sortir des conflits. Mais on ne peut pas négocier si certaines conditions ne sont pas respectées. Lorsqu'un conflit est illégal - et le tribunal l'a jugé ainsi - il convient d'abord de faire en sorte que la légalité soit rétablie, ce qui veut dire que la liberté du travail qui, tout comme le droit de grève, doit être respectée, soit rétablie, au même titre que la liberté de circulation des personnes et des biens.

Encore une fois, et j'ai œuvré dans ce sens tous ces derniers jours, je suis favorable à ce qu'une négociation puisse permettre de sortir du conflit dans les meilleures conditions. Vous avez sans doute appris que la direction de la régie Renault, après des propos excessifs - je l'ai dit tout à l'heure - est maintenant ouverte à la négociation. Elle a d'ailleurs accepté de mettre à l'ordre du jour l'intéressement, ce qu'elle ne souhaitait pas faire au début du conflit.

Il faut en profiter et chacun doit maintenant prendre ses responsabilités. Il n'est pas acceptable qu'un groupe entier et ses sous-traitants soient mis dans des difficultés considérables parce qu'une minorité de salariés empêche les autres de travailler, dans des conditions contraires à la légalité.

Pour ma part, je l'ai dit tout à l'heure, j'ai tout mis en œuvre pour que, demain, la liberté du travail et la liberté de circulation des biens et des personnes soient respectées et

père, je le répète, que chacun saisira cette opportunité. Si tel n'était pas le cas, chacun porterait les conséquences de la décision qu'il aurait prise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons, pour une dernière question, au groupe du Rassemblement pour la République.

EXÉCUTION D'UNE DÉCISION DE JUSTICE :
USINE RENAULT DE CLÉON

M. le président. La parole est à M. Antoine Rufenacht.

M. Antoine Rufenacht. Ma question s'adresserait à Mme le Premier ministre, si elle nous faisait l'honneur et le plaisir d'être encore présente dans l'hémicycle.

Je ne surprendrai pas l'Assemblée en disant que je parlerai également de Renault et de Cléon.

Comme l'a rappelé tout à l'heure Pierre Méhaignerie, une décision de justice a été rendue le 21 octobre dernier pour faire libérer les accès à l'usine Renault de Cléon, en Seine-Maritime, accès qui sont bloqués depuis maintenant dix jours.

Ce blocage est une atteinte grave, vous l'avez rappelé, madame le ministre du travail, à la liberté du travail. Les deux tiers des salariés ont manifesté leur volonté de travailler ; la C.G.T. les en empêche par des menaces et des actions d'intimidation.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale nous exhortait il y a quelques instants à ne jamais céder à l'intimidation. Il a raison. Mais que fait le Gouvernement dans cette affaire ?

De nombreuses entreprises - clients, fournisseurs, sous-traitants - sont paralysés et pris en otage. Des centaines d'emplois risquent de disparaître. L'équilibre financier de Renault est en péril. Vous avez rappelé vous-même, madame le ministre du travail, que la situation actuelle entraînait 100 millions de francs de pertes par jour, soit 1 milliard de francs de pertes depuis le 20 octobre. Allons-nous laisser se disloquer cet outil exceptionnel qui appartient, vous l'avez rappelé, à la nation et qui a été redressé grâce aux efforts remarquables engagés par les salariés, les techniciens, les ingénieurs, sous l'impulsion, d'abord, du président Besse et maintenant, du président Lévy ?

Le Gouvernement, avez-vous dit, n'est pas resté immobile. Personne ne vous reproche d'être immobile. Nous constatons simplement que vous êtes inefficace !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est faux !

M. Antoine Rufenacht. Vous avez dit aussi que chacun devait prendre sa part de responsabilité. Là encore, madame le ministre, vous avez raison. Mais la responsabilité du Gouvernement n'est-elle pas d'abord de faire respecter la loi ?

La question que je vous pose est celle que se posent des milliers de personnes concernées : qu'attend le Gouvernement pour faire appliquer la décision du tribunal et faire respecter la liberté du travail ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Après la dernière question, la dernière réponse !

La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, je comprends votre déception de me voir répondre à la place de Mme Aubry, mais cela devient une habitude que je prenne sa suite. Croyez que je m'en réjouis, même si je pâlis de la comparaison.

M. Alain Griotteray. C'est vrai ? *(Sourires.)*

M. Raymond Douyère. Quelle galanterie !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Vous ne reprochez pas, avez-vous dit, au Gouvernement d'être immobile. Pourtant, si j'ai bonne mémoire, c'est bien la formule qu'a employée tout à l'heure M. Méhaignerie.

M. Christian Cabal. Il y a une nuance.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est ce qui fait votre différence ? *(Sourires.)*

M. Antoine Rufenacht. Moi j'ai dit que le Gouvernement était inefficace.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Non, il n'est pas non plus inefficace.

Dans les conflits sociaux - c'est la grande différence entre vous et nous - l'efficacité consiste d'abord à essayer de voir s'il est possible de négocier car, dans un mouvement de grève qui peut être légitime mais qui ne l'est pas toujours, la première chose qu'il convient de faire est de voir sur quoi ce mouvement repose, dans quelle mesure on considère qu'il est fondé ou qu'il ne l'est pas.

C'est à cette négociation que le Gouvernement a poussé depuis le début du conflit et il a déjà été dit à trois reprises au cours de cette séance de questions que la date de la rencontre avait été fixée à demain. J'espère que les syndicats y viendront et, s'il est sur les bancs de cette assemblée des parlementaires qui ont quelque influence sur ceux d'entre eux qui mènent ce conflit, je leur conseille, pour l'intérêt de l'entreprise...

M. René Carpentier. Les syndicats sont majeurs, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Les syndicats, dans ce pays, sont autonomes, et c'est bien. Je disais cependant qu'il se trouvait des parlementaires qui aient sur eux une quelconque influence, je leur demanderais volontiers d'intercéder pour qu'ils viennent demain à la négociation qui leur est proposée.

En effet, monsieur le député, et sur ce point je vous rejoins, c'est l'avenir de Renault et de ses sous-traitants qui est en jeu. L'entreprise a besoin de toutes les forces qu'elle a retrouvées au cours des années passées pour mener la compétition avec ses concurrents étrangers. Exprimer une revendication est légitime, mais ceux des salariés de Renault qui l'expriment aujourd'hui d'une manière telle qu'ils mettent en péril l'avenir de l'entreprise prennent une très lourde responsabilité.

M. Louis Pierna. Et l'aventure américaine ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. L'action de l'Etat a consisté à favoriser la négociation. On a dit de quelle manière, je n'y reviens pas. J'espère que cette action permettra d'aboutir à une solution négociée. *(« C'est trop tard ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous en sommes à la quatrième question sur Renault aujourd'hui, et c'est bien normal. J'ai cru comprendre, monsieur le député, que vous y étiez particulièrement attaché. Je le conçois, puisque vous êtes un élu de la région où se déroule le conflit. Mais il ne faudrait pas qu'une tentation quelque peu politique, à proximité des élections régionales, vous fasse adopter une attitude trop revendicative. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Ehrmann. C'est dans l'intérêt de la France, du Marché commun !

M. Serge Charles. Il y a une décision de justice !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est, bien sûr, uniquement l'intérêt de l'entreprise et des travailleurs qui vous a motivé. Personne n'en doute.

Néanmoins, je n'avais pas remarqué dans vos précédentes interventions, monsieur le député, un tel souci de l'équilibre des entreprises publiques ou de la négociation salariale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Je suis heureux que vous rejoigniez mes préoccupations et je vous invite à vérifier, comme moi, que, demain, tout le monde viendra à la négociation, pour le bien à la fois de l'entreprise et du climat social dans la région que vous représentez.

M. René Carpentier. Les travailleurs vous le feront payer cher !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Raymond Forni.)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1992
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SERVICES GÉNÉRAUX - Secrétariat général de la Défense Nationale - Conseil économique et social - Plan - Fonction publique et modernisation de l'administration - Budget annexe des Journaux officiels

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le Plan, des crédits du ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, ainsi que des crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Dans cette discussion, je souhaite que chacun respecte son temps de parole.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services généraux, le Plan et le budget annexe des Journaux officiels.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, mes chers collègues, pour la quatrième année je suis chargé de présenter les crédits des services généraux du Premier ministre, du Plan et le budget annexe des Journaux officiels. Comme je l'ai déjà souligné, ces crédits sont, par excellence, hétérogènes et de montants très divers.

Que l'on en juge : 728,5 millions de francs pour les Journaux officiels, 3,8 milliards de francs pour les services généraux et 170,6 millions de francs pour le Plan.

Que retenir de ces éléments hétérogènes et disparates ?

Le budget annexe des Journaux officiels fait preuve d'une belle santé, les chiffres sont là pour en témoigner : non seulement il ne reçoit plus de subventions depuis 1987 mais encore il dégage chaque année un excédent croissant - pour 1992, il s'agit d'un montant prévisionnel de 81 millions de francs, dont la plus grande partie, soit 70 millions de francs, sera reversée au Trésor.

L'augmentation globale de 8,2 p. 100 résulte de deux mouvements de sens contraire : une croissance de 9,8 p. 100 pour les Journaux officiels proprement dits et une diminution de 66 p. 100 pour le Centre national d'informatique juridique. Cette évolution, qui peut paraître surprenante au premier abord, est en fait imputable à une modification des conditions de diffusion des banques de données du centre, cette diffusion étant désormais concédée à partir du 1^{er} janvier 1992 à la société OR-Télématique, pour une durée de cinq ans.

Les bases de données, qui ne procurent qu'une partie limitée des recettes du budget annexe, c'est-à-dire 12,3 millions de francs sur quelque 728 millions de francs au total, s'étoffent chaque année, afin d'offrir une masse de documents considérables - près de 900 000 pour les bases dites « lourdes » du C.N.I.J. - dans des domaines étendus et variés, qu'il s'agisse des textes législatifs ou réglementaires, des arrêts de la Cour de cassation, des propositions de réforme du Médiateur, ou de la jurisprudence de la Cour européenne de justice.

Ces quelques mots permettent de souligner combien les Journaux officiels et le C.N.I.J. ont su accompagner le progrès technique avec succès.

Le principal poste de recettes reste constitué par les annonces, qui représentent 83 p. 100 du total et qui augmentent de 11 p. 100. Dans ce domaine aussi, les Journaux officiels restent attentifs aux évolutions techniques et étudient actuellement les différents supports mémoire à grande capacité, tels que les vidéodisques et disques optiques.

Sans nul doute, les vénérables et anciens Journaux officiels marchent avec leur temps.

S'agissant des dépenses, les charges de personnel, d'un montant de 474,9 millions de francs, augmentent de 9,1 p. 100. Il est d'ailleurs prévu une diminution de neuf emplois à la direction des Journaux officiels. En revanche, l'évolution définitive des effectifs n'est pas encore arrêtée à la S.A.C.I.J.G., en raison de la mise en place de la deuxième génération de système de photocomposition. L'évolution des traitements, des salaires et des primes suit celle qui résulte des augmentations conventionnelles de la presse parisienne.

Les dépenses en capital progressent très nettement - de 22 p. 100 en crédits de paiement et de 132 p. 100 en autorisations de programme - en raison de la mise en place des matériels de photocomposition de deuxième génération, de la modernisation de la chaîne d'impression, de la rénovation des installations électriques ainsi que de travaux de gros œuvre et de la réhabilitation des locaux.

J'en viens maintenant aux services généraux du Premier ministre. Comme chaque année, je soulignerai d'abord que plusieurs changements de structures sont intervenus depuis le dernier budget. Mais je ne m'y attarderai point, puisque cela figure en détail dans le rapport écrit que j'ai présenté au nom de la commission des finances.

J'ai choisi cette année d'examiner plus en détail les crédits de la Documentation française, qui se caractérise par son double visage, si je puis ainsi m'exprimer, puisqu'elle dispose de crédits budgétaires - 55,2 millions de francs au titre III et 9 millions de francs au titre V - pour financer les activités autres qu'industrielles et commerciales, pour lesquelles est ouvert en outre un compte de commerce depuis 1979 : 80,3 millions de francs de recettes et de dépenses sont prévus pour 1992.

La Documentation française ne prévoit pas pour l'année prochaine le lancement de projets importants mais la poursuite du programme engagé les années précédentes. Je me plais, là aussi, à souligner le dynamisme de cette institution et la modernisation qu'elle a su entreprendre.

Dans le domaine documentaire, elle a en particulier la charge de la gestion de l'information administrative du public à travers la télématique, avec notamment le guide « Vos droits ».

Dans le domaine éditorial, elle porte ses efforts sur le développement d'une nouvelle ligne graphique qui confère une cohérence globale à sa production diversifiée, forte de 186 ouvrages et 285 numéros de périodiques pour 1990.

Dans le domaine commercial, la politique de la direction a fait l'objet d'une évaluation qui a débouché sur une volonté d'accroître la professionnalisation de ses agents et de moderniser l'ensemble des instruments de promotion et de diffusion.

La rénovation de l'immeuble du quai Voltaire a été entreprise, et la réfection et l'agrandissement du point de vente devraient lui permettre de rivaliser avec les librairies les plus accueillantes de Paris.

Enfin, l'année 1990 a été marquée par un important travail de réflexion sur la vocation de la Documentation française.

Le compte de commerce témoigne également de ce dynamisme. Les résultats de 1990 sont en augmentation importante par rapport à 1989 : le chiffre d'affaires présente une

hausse de 13,6 p. 100 grâce en particulier à un relèvement très important des prestations de services effectuées pour le compte des administrations. Il augmente de 38 p. 100 pour le premier semestre de 1991, en raison de la nouvelle activité d'édition engagée pour le compte du ministère de l'équipement. Il s'agit de l'édition des livrets d'apprentissage de la conduite, dont la possession a été rendue obligatoire pour tout candidat au permis de conduire.

J'aborderai en troisième lieu les crédits du Plan, dont l'évolution, médiocre - moins 1,3 p. 100 - s'explique par le fait que l'application du X^e Plan est en « régime de croisière » alors que la montée en puissance des activités liées à l'élaboration du XI^e Plan n'est encore que très limitée.

Quelles sont les grandes lignes de ce budget ?

Il est prévu au Commissariat général du Plan et aux organismes rattachés la suppression de 12 emplois : dix en raison de la modification des structures gouvernementales avec la suppression du secrétariat d'Etat, et deux au Commissariat général du Plan par mesure d'économie, ce qui réduira les effectifs pour 1992 à 261 emplois répartis en 105 titulaires et 156 contractuels.

Par mesure d'économie également, les crédits d'études, d'un montant de 19,9 millions de francs, diminuent de 3,4 p. 100. Cependant, pour la seule dotation du Commissariat général du Plan, la mise en œuvre de la préparation du XI^e Plan a entraîné l'inscription d'un crédit supplémentaire de 1,5 million de francs. S'y ajoutent ceux consacrés à la recherche en socio-économie, d'un montant de 3,1 millions de francs en crédits de paiement.

A cet égard, il faut souligner qu'il existe un besoin fréquemment exprimé d'exercices quantitatifs à long terme : le Commissariat général du Plan favorise donc l'émergence d'outils de projection légers utilisables de façon décentralisée et portant à la fois sur la macro-économie, l'intersectoriel ou l'inter-régional. Il vise en outre à mettre à la disposition des régions des outils et des travaux destinés à les aider dans leurs propres réflexions prospectives et à mis au point en ce sens un « modèle de simulation et de prévisions régionales à moyen terme ». Je salue cet effort qui permet de confronter les approches prospectives et d'établir un dialogue entre représentants régionaux, spécialistes de la prospective et spécialistes de l'aménagement du territoire.

Les travaux prospectifs concernent des probl. : nombreux et variés : je citerai, pêle-mêle, le livre blanc sur les retraites, à la rédaction duquel le Commissariat général du Plan a largement contribué, les perspectives de financement à long terme du système de formation, les travaux du groupe de prospective sur l'énergie, ceux du groupe de stratégie industrielle « Electronique, informatique et télécommunication ».

J'en reviendrai aux régions après avoir évoqué le dispositif d'évaluation des politiques publiques. Le Commissariat général du Plan intégrera dans la préparation du XI^e Plan la pratique de l'évaluation, pour laquelle sont prévus 7,7 millions de francs en 1992. Le comité interministériel d'évaluation s'est déjà réuni à deux reprises et a retenu de nombreux projets d'évaluation : 5 la première fois et 7 la seconde. Le conseil scientifique de l'évaluation a rendu ses premiers avis relatifs aux 5 projets d'évaluation choisis en 1990 et son premier rapport annuel, qui sortira à la fin de l'année, comportera notamment une analyse des pratiques actuelles d'évaluation dans l'administration en France et à l'étranger.

Dernière caractéristique de ce budget : les crédits consacrés aux organismes subventionnés du titre IV, d'un montant de 51,2 millions de francs, diminuent de 5,2 p. 100, la réduction touchant les articles consacrés à la recherche. Il est prévu, en revanche, une majoration des subventions attribuées à l'O.F.C.E. et à l'I.R.E.S.

Je terminerai cet exposé en qualité de rapporteur de l'aménagement du territoire, mais aussi comme le rapporteur des contrats Etat-région que j'essaie d'être depuis quelques années.

Ma première réflexion concerne les contrats de Plan Etat-région. Dans le rapport relatif à l'examen du X^e Plan à mi-parcours, que j'ai présenté voici quelques mois et qui a été publié à la fin de la session de printemps, je me suis attaché à faire le point sur l'application des contrats de Plan Etat-région et j'ai indiqué, région par région, le montant des crédits consacrés aux contrats par chacun des deux princi-

paux partenaires. Or, si la participation de l'Etat a pu être parfaitement cernée, celle des régions l'a été imparfaitement. A l'heure actuelle, certaines régions n'ont toujours pas fait connaître le montant de leur contribution financière par année, d'autres ont communiqué des données insuffisamment précises ne permettant pas de savoir s'il s'agissait de l'effort des régions *stricto sensu* ou des régions passant en quelque sorte des sous-contrats avec les départements, les collectivités locales, les villes, les syndicats intercommunaux et les structures intercommunales.

Il est inadmissible que le Parlement n'ait pas la possibilité de suivre l'emploi de fonds publics par les régions...

M. Marc Dolez, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. ... lorsque ces crédits sont l'objet d'une contractualisation avec le partenaire Etat. Mon rapport ayant suscité quelques réactions, je précise que si le Parlement n'a, bien entendu, pas à connaître des crédits que les régions focalisent sur telle ou telle action afin de répondre aux ambitions qu'elles ont définies, il me semble en revanche logique de connaître, lorsqu'il s'agit de contrats d'objectifs cosignés avec l'Etat, non seulement les crédits prévus, mais surtout les crédits engagés année par année, afin de pouvoir souligner que l'effort de l'Etat dans telle région est insuffisant, mais aussi que les crédits régionaux suivent mal alors que l'Etat a accordé davantage d'argent. L'Etat peut être critiqué à cause d'un mauvais rythme d'engagement de ses crédits. Nous n'avons pas à critiquer les régions mais il nous semble indispensable d'évaluer les crédits qu'elles engagent dans le cadre de la contractualisation. Je regrette que seul le volet « participation de l'Etat » puisse être suivi, et non pas le volet « participation des régions ». La contractualisation suppose deux acteurs : il est normal que la contribution de chacun soit connue.

Quoi qu'il en soit, le présent rapport contient un tableau faisant le point sur la contribution de l'Etat par région en 1989 et 1990 - il reprend les chiffres que j'avais indiqués lors de la session de printemps - mais aussi en 1991. Pour cette dernière année, j'ai tenu compte des régulations budgétaires, c'est-à-dire d'un certain nombre d'annulations, de manière à avoir une estimation réelle de l'engagement de l'Etat jusqu'à la fin de l'année. Ces chiffres montrent que l'application de ces contrats se fait correctement.

Pour seize régions de métropole et quatre régions d'outre-mer, le taux de 50 p. 100 a été dépassé pendant trois ans et pour sept d'entre elles, quatre en métropole et trois outre-mer, le taux de 60 p. 100 a été au moins égalé, ce qui est satisfaisant compte tenu du fait que la première année d'un contrat de Plan correspond à une montée en puissance du dispositif et que les engagements de crédits sont donc peu importants.

Ma deuxième remarque concerne la contractualisation hors contrats Etat-région. Elle est florissante, touche de nombreux secteurs et concerne des acteurs variés : Etat, régions, départements, communes et institutions diverses ; vous en trouverez une liste, non exhaustive, dans mon rapport écrit.

Il convient de remarquer que, d'une manière générale, l'Etat intervient à parité avec l'ensemble des autres partenaires, à l'exception des contrats de ville, pour lesquels la participation financière de l'Etat est de 33 p. 100, et des contrats d'université, pour lesquels l'intervention de l'Etat est de l'ordre de 71,9 p. 100. Il faut donc retenir que, sur les 48,3 milliards de francs que mobilisent, tous partenaires confondus, les procédures de type contractuel hors contrat de Plan, l'Etat intervient pour un montant un peu supérieur à 25,5 milliards de francs, soit un peu plus de 5 milliards de francs par an.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, ne serait-il pas intéressant et éclairant pour le débat budgétaire de rassembler dans un même document les dotations de l'Etat consacrées à la contractualisation, qui sont considérables : 61,7 milliards de francs pour cinq ans pour les contrats de Plan, soit quelque 12 milliards de francs par an, et environ 5 milliards de francs par an pour les autres types de contractualisation ? Il convient de saluer cet effort mais, néanmoins, de demander une clarification afin que la représentation nationale puisse procéder à une analyse de la situation. Je rappelle à ce propos, que conformément à la loi de 1982, qui n'est toujours pas abrogée, un rapport rendant compte de l'exécution des contrats de Plan doit être fourni chaque année au Parlement.

Je conclurai en soulignant que le XI^e Plan sera certainement très différent du précédent en raison de la mise en œuvre du grand marché unique européen. La planification française est donc appelée à évoluer dans ses méthodes et ses objectifs. Si la plupart de nos partenaires européens font des exercices de projection ou de programmation économique à moyen terme, il n'existe pas actuellement au niveau communautaire de stratégie de développement économique et social à moyen terme qui soit explicite et globale. Le principe de subsidiarité pourrait guider les travaux de planification à moyen terme. Dans les domaines de compétence européenne, des stratégies nationales n'ont plus leur place alors que, dans les autres secteurs, la planification, nationale et régionale, garde sa pleine signification.

On pourrait donc concevoir une articulation entre trois niveaux, sachant qu'une approche de la planification européenne de type stratégique proviendra d'une prise de conscience progressive des différents gouvernements européens et d'une approche plus pragmatique.

La commission des finances a adopté le budget annexe des Journaux officiels et les crédits du Plan et des services généraux du Premier ministre, et vous demande tout simplement, mes chers collègues, d'y mettre un avis favorable à leur adoption. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Lombard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Plan.

M. Paul Lombard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, lors du précédent débat budgétaire sur les crédits du Plan, l'ancien ministre avait déclaré : « Nous ne sommes pas là pour regarder l'avenir dans une boule de cristal. Nous sommes dans un monde dont chaque jour est fait d'incertitudes et de surprises. » Incertitudes et surprises, telles sont les deux caractéristiques de ce budget du Plan pour 1992. Qu'y trouve-t-on en effet ?

Une stratégie d'adaptation et d'intégration de toute la vie économique et sociale de notre pays à l'Europe. Sous couvert d'une politique volontariste et moderniste, alliant économie de marché et efficacité de l'Etat, c'est en réalité une stratégie de régression, dangereuse pour la France, qui se met en place. Les faits sont là pour appuyer mon propos : d'un côté, sacrifice des dépenses sociales et diminution des droits des salariés; et, de l'autre, avantages aux puissances financières et totale liberté de circulation des capitaux.

Sur ce point, au sujet duquel j'avais, l'an dernier, fait part de mes interrogations, je suis maintenant inquiet : la structure, les projets et les travaux en cours me confirment que l'abandon de souveraineté nationale est inscrit dans les objectifs du Plan. Que ce soient le projet de plan européen ou les travaux du groupe européen de stratégie, tout conduit à l'intégration économique, monétaire et financière d'une Europe dominée par la puissance allemande.

Ce projet de budget dont tous les secteurs sont en baisse, quelle que soit la technique de présentation budgétaire employée, débouche sur des abandons d'atouts nationaux et sur une remise en cause du fonctionnement même des services publics. On ne peut accepter que la diminution des crédits relatifs à l'évaluation des politiques publiques comme de ceux portant sur la recherche soit présentée comme une mesure d'économie.

Il s'agit en réalité d'une nouvelle étape - 1993, c'est demain matin ! - vers une construction européenne dominée, voire monopolisée par les sociétés américaines, japonaises et allemandes.

M. Jean-Claude Letort. Très bien !

M. Paul Lombard, rapporteur pour avis. Toutes les promesses sociales, toutes les mesures concédées face aux revendications ne sont en réalité que les éléments d'un processus de fuite en avant vers la future Europe.

Tous les chantiers du X^e Plan, présentés comme une réponse aux mutations des pays de l'Est, ne sont qu'une solution inadaptée aux blocages engendrés par la crise économique.

Lorsqu'on examine attentivement le domaine social, l'économie, l'industrie, le service public, l'éducation, la recherche, que constate-t-on ? Le même phénomène d'intégration, de renoncement, d'abandon.

Le Plan cite la justice sociale comme l'une de ses grandes priorités mais, en même temps, il légalise la baisse des coûts salariaux, sous le prétexte fallacieux d'instaurer un partage social.

Le Plan fait de l'emploi sa première préoccupation mais, en même temps, il prône l'extension de la mobilité, la flexibilité et la précarité des salaires.

Le Plan prévoit la mise en œuvre d'un système de protection sociale efficace et original mais, dans le même temps, toutes les initiatives sont soumises à des critères de rentabilité économique. En d'autres termes, le malade devient un client, l'hôpital une entreprise et la santé un marché. L'assurance remplace la solidarité.

Quant à l'industrie, le constat est encore plus évident : le Plan ne définit pas une politique de stratégie industrielle, avec des objectifs et des moyens, il la délègue totalement aux grandes sociétés. Ce n'est plus l'Etat qui indique ce qui serait souhaitable, et donc profitable à tous, ce sont les sociétés qui mettent en demeure les pouvoirs publics de prendre les décisions les plus profitables en termes de rentabilité.

Il n'y a qu'à examiner les principaux secteurs, automobile, aviation, électronique, télécommunications, sidérurgie, pour constater que, par une subtile alchimie de rachats, de fusions, d'absorptions, de prises de participation, de transferts d'actifs, tout débouche sur une internationalisation grandissante. On ne sait plus qui fait quoi - et le Plan encore moins que tous - mais on sait très bien qui en bénéficie.

Que dire alors, dans ces conditions, de la planification ? Certes, elle se cherche déjà depuis vingt ans car, après l'héroïque période de reconstruction d'après-guerre, elle s'est heurtée à la complexité d'une économie développée, soumise à l'incertitude et à l'internationalisation, pour apparaître inadaptée dans les années 70.

Certains, alors, ont applaudi. La planification était inutile car l'économie libérale oriente les marchés de la meilleure façon qui soit et la liberté totale des actions individuelles assure spontanément la satisfaction de l'intérêt général.

Mon groupe a toujours refusé les impératifs du court terme et toujours dénoncé l'aveuglement du libre jeu des conditions du marché, incapables de prendre en compte les besoins collectifs, les forces extérieures et la vision de l'avenir. Nous avons toujours affirmé la nécessité d'une régulation volontaire des marchés et d'une orientation des activités individuelles.

Nous avons toujours défendu et continuerons à défendre le Plan, mais à condition qu'il soit le moyen d'éclairer le futur et de confronter les idées, ainsi que le lieu de concertation pour la définition des objectifs nationaux.

Une concertation permanente et la vision du long terme, voilà ce qui est indispensable à une nation pour gagner.

Oui à une planification nationale efficace, qui soit l'instrument d'une cohésion sociale forte, avec pour objectif la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales et culturelles luttant contre l'exclusion, pour la sauvegarde, la maîtrise de la protection sociale et le développement équilibré du territoire.

Oui à une planification dont le véritable objectif soit la résorption du chômage, la réduction du déficit commercial et l'amélioration des conditions de vie.

Malheureusement, ce budget ne répond pas à ces définitions et la stratégie de planification qu'il propose aliène totalement l'indépendance de notre planification nationale, la réduisant à une modeste sous-division du futur plan européen.

Vous comprendrez, dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, pourquoi j'ai été amené à demander le rejet de vos crédits.

La commission de la production et des échanges, suivant les conclusions de son rapporteur, et de bien d'autres, a donc émis un avis défavorable à l'adoption des crédits du Plan pour 1992. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le Secrétariat général de la défense nationale.

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le Secrétariat général de la défense nationale assure, entre autres attributions, le secrétariat des conseils de défense que préside le chef de l'Etat et il est l'organe permanent de conseil et d'exécution du Premier ministre, responsable de la défense nationale, en vertu de l'article 21 de la Constitution. A ce titre, le secrétaire général coordonne la préparation et la mise en œuvre des mesures de défense de chacun des départements ministériels.

Or les moyens affectés au programme non militaire de défense sont, en 1992, en forte régression. Celle-ci touche particulièrement les autorisations de programme, qui diminuent de 19 p. 100, mais elle est également très sensible pour les crédits de paiement, qui accusent une diminution de 9 p. 100 environ.

A la suite d'une observation de la commission des finances, le Gouvernement avait décidé, en 1989, une programmation quinquennale du programme non militaire de défense. Il était prévu d'attribuer par an à ce dernier 94 millions de francs sur la période 1990-1994. De plus, cette valeur était à réviser chaque année en fonction de l'évolution des prix.

Mais, pour 1992, avec des autorisations de programme ne s'élevant qu'à 74 millions de francs et des crédits de paiement réduits à 66 millions de francs, que reste-t-il de la programmation quinquennale ? On peut craindre que celle-ci, qui répondait pourtant aux vœux de votre commission des finances, ne soit morte-née.

Le fascicule budgétaire du Secrétariat général de la défense nationale comporte en annexe, depuis 1981, un état récapitulatif des crédits que les différents ministères sont supposés consacrer à la défense non militaire de la nation.

D'après l'estimation du Gouvernement, ces crédits s'élèveraient en 1992 à 540 millions de francs en autorisations de programme et à 7670 millions de francs en crédits de paiement. Sur cette dernière somme, les crédits visant à la protection de la population et à la défense économique représenteraient 2 200 millions de francs.

Ces chiffres massifs sont très rassurants, mais à quelle réalité correspondent-ils ?

La commission des finances, un peu méfiante, avait souhaité qu'une étude fût effectuée sur le mode d'élaboration de ce calcul. J'ai donc procédé à des auditions durant les années 1990 et 1991, qui m'ont permis d'obtenir quelques améliorations, mais qui ont confirmé la validité des critiques de l'Assemblée nationale.

Les règles de calcul restent obscures. Beaucoup des crédits inscrits au titre de l'effort de défense non militaire sont en effet des crédits de rémunérations auxquels on applique un coefficient.

Tel corps de fonctionnaire étant supposé consacrer 2 p. 100 de son temps à la défense non-militaire, 2 p. 100 de ses rémunérations seront mises au compte de celle-ci. Mais comment savoir si le bon coefficient est de 1 p. 100 ou de 2 p. 100, du simple au double ? Plus utile serait certainement un recensement des personnels utilisables rapidement et efficacement en cas de catastrophe.

En outre, nombre de ces dépenses affichées concernent des activités du temps de paix : police, sécurité civile, douanes, protection des ambassades, par exemple. Ces activités doivent, certes, persister en période de conflit, mais il faudrait surtout mettre en lumière les financements de mesures supplémentaires qui doivent entrer en action en cas de crise internationale et de conflit « pour assurer la vie de la population », comme le prescrit l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.

Depuis l'année dernière, la présentation séparée, à ma demande, des dépenses visant la continuité de l'action gouvernementale, d'une part, et des dépenses consacrées à la protection de la population et à la défense économique, d'autre part, constitue un progrès certain. Mais il reste beaucoup à faire.

Il faut obtenir que cette présentation des crédits qui n'est faite, cette année, qu'au niveau du ministère, soit détaillée au niveau du chapitre avec des précisions sur les actions engagées car votre rapporteur reste convaincu que nombre de crédits mis au compte de l'effort non militaire de défense le sont tout à fait à tort.

La protection des populations contre les risques majeurs doit être conçue comme un tout comportant plusieurs volets : information, alerte, mise à l'abri, secours, soins.

L'action d'information est particulièrement importante. Ainsi, 500 000 brochures sur l'alerte et les consignes à observer face aux risques du temps de paix et du temps de guerre ont été distribuées et 100 000 nouvelles viennent d'être éditées.

D'autre part, le ministère de l'intérieur et le S.G.D.N. ont élaboré un service Minitel d'enseignement des conduites qu'il faut tenir face aux risques naturels technologiques ou liés aux agressions.

Par ailleurs, le ministère des postes et des télécommunications a introduit en 1990, dans l'ensemble des annuaires téléphoniques français, une page sur les consignes d'urgence en cas d'alerte. En plus de cette publication, un film de douze minutes, produit par le ministère de l'intérieur et le Secrétariat général de la défense nationale a été tourné par l'établissement cinématographique et photographique des armées. Il est disponible sur cassette vidéo depuis le mois de juin 1991.

Ce sont 125 000 cartes aide-mémoire du format des cartes de crédit qui ont également été éditées et diffusées dans le grand public. Elles rappellent les consignes fondamentales en cas d'alerte.

Enfin, une action de formation des directeurs d'établissements scolaires a été entreprise.

L'alerte est l'élément essentiel de tout le système de protection. Une convention entre Radio France et le ministère de l'intérieur permet une diffusion rapide des messages.

Mais il y a beaucoup plus important : l'établissement d'un programme cohérent permettant de passer du réseau actuel vieillissant et vulnérable à un réseau répondant à l'évolution prévisible des risques du temps de paix et du temps de crise au cours des vingt ou trente prochaines années est en projet.

Le ministère de l'intérieur établit actuellement le cahier des charges techniques de ce nouveau système national d'alerte. Il est désormais reconnu qu'une politique de la mise à l'abri de la population complète utilement notre force de dissuasion.

Le 6 juillet 1989, le Premier ministre a prescrit l'aménagement d'un « abri de base » dans toutes les constructions neuves. Installé dans les parties communes du sous-sol, cet abri sera seulement un local étanche, isolé des agents agressifs extérieurs. Deux réalisations pilotes d'abri de base devraient débiter prochainement à Metz.

A plusieurs reprises, mes chers collègues, votre rapporteur avait mis en garde le Gouvernement, depuis 1978, contre les effets destructeurs pour notre système de télécommunications d'une explosion nucléaire à haute altitude qui, par ailleurs, ne causerait aucun autre dommage. Cette explosion déclencherait une impulsion électromagnétique de forte puissance, qui mettrait hors d'usage les mémoires électroniques des réseaux de télécommunications, le réseau électrique, les transports ferroviaires, les entrepôts frigorifiques, notamment.

La gravité de cette menace a conduit le Gouvernement à créer - enfin ! - un réseau interministériel de base uniformément durci. Il s'agit du réseau Rimbaud.

L'objectif recherché est d'assurer pendant une perturbation due à l'impulsion électromagnétique nucléaire, un service minimal des réseaux d'énergie et de télécommunications. Il est prévu de remettre au Premier ministre, dans le courant de l'année 1993, un rapport d'ensemble sur cette grave question.

En résumé, constatons que l'information de la population en est à son tout début et que la modernisation de l'alerte et la mise à l'abri de la population ne sont qu'à l'état de simples projets.

Quant à la protection, contre les effets de l'impulsion électromagnétique d'origine nucléaire, elle fait essentiellement l'objet d'études et le réseau interministériel Rimbaud ne sera opérationnel que lorsqu'il aura été complètement durci. Mais ce ne sera qu'une très petite solution au grave problème qui est ainsi posé.

Je parlerai maintenant de quelques autres actions qui souffrent d'un manque de crédits, manque auquel le Gouvernement devrait et pourrait remédier immédiatement par l'inscription au projet de loi de finances initial de crédits supplémentaires.

Au titre du ministère chargé de la santé, 2,5 millions de francs sont nécessaires pour la création d'un poste sanitaire mobile de deuxième génération et pour l'acquisition de lots radiologiques afin de compléter les postes sanitaires mobiles existants. A cet égard, essayons de faire les choses à temps !

Au titre du ministère de l'intérieur, outre la montée en puissance des nouvelles unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, qui exige des investissements immobiliers importants, il faudrait dès maintenant augmenter et instruire les réserves du service actif de défense qui peut servir de base au futur service de sécurité civile, sur lequel un rapport a été fait par le Secrétariat général de la défense nationale et a été discuté à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une mise de fonds d'environ 3 millions de francs sur les crédits du ministère lui-même.

Trois autres observations ont été adoptées par la commission des finances.

Premièrement, une augmentation de crédits est apparue nécessaire pour l'Institut des hautes études de la défense nationale pour qu'il puisse accomplir les missions dont le charge le Gouvernement.

Deuxièmement, la commission des finances souhaite que les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la programmation quinquennale du programme non militaire de défense soient tenus, aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

M. Alain Griotteray. C'est la moindre des choses !

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Troisièmement, la commission des finances souhaite que, dorénavant, les dépenses visant à la protection des populations et à la défense économique soient présentées par ministère, titre et chapitre, afin que le Parlement puisse porter une appréciation plus juste sur l'effort de défense non militaire.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial. Au bénéfice de ces observations, la commission des finances a adopté, à la majorité, les crédits du Secrétariat général de la défense nationale, sachant que l'effort de clarification sera poursuivi en 1992 en vertu de ses pouvoirs permanents de contrôle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le Secrétariat général de la défense nationale.

M. Louis Pierna, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, veuillez me pardonner, mais ayant perdu la voix, je ne pourrai présenter qu'un rapport très bref.

En francs courants, les crédits affectés au S.G.D.N. sont en augmentation de 3 p. 100.

Le S.G.D.N., l'I.H.E.D.N. et le programme civil de défense sont les trois actions financées par ces crédits. Vous en trouverez dans mon rapport écrit une analyse succincte. Je ne la reprendrai pas, car je suis physiquement incapable de la commenter.

Je me bornerai à rappeler quelques remarques que j'ai exposées à la commission de la défense.

La France devrait, me semble-t-il, tenir compte, plus qu'elle ne le fait, de la situation internationale nouvelle survenue en Europe de l'Est.

L'initiative américaine d'éliminer les armes nucléaires à courte portée et les décisions soviétiques récentes qui ont été saluées par le président des Etats-Unis comme « une bonne nouvelle pour le monde entier », ont été accueillies favorablement.

Ces initiatives devraient entraîner des actes allant dans le même sens de la part de toutes les puissances nucléaires et, bien entendu, de la France.

Certes, nous devons assurer la défense de notre pays. Sans mettre celle-ci en cause, nous estimons que la France devrait dans l'immédiat renoncer au missile Hadès, par exemple, qui ne sert à rien et qui coûte cher !

M. Alain Griotteray. Ce n'est pas l'avis de la commission !

M. Louis Pierna, rapporteur pour avis. Plus que jamais nous pensons qu'il est nécessaire et possible d'arriver à la suppression totale des armes nucléaires d'ici à l'an 2000.

La France ne peut être absente car le concept « de sécurité par les armes » est une illusion dangereuse.

La commission a écouté son rapporteur et a émis un avis majoritairement défavorable à l'adoption des crédits du Secrétariat général de la défense nationale. Mais la vérité m'oblige à préciser que ce n'a pas été à partir des remarques et des réflexions que j'avais formulées, et je le regrette. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je remercie M. Pierna d'avoir consenti un effort tout à fait méritoire pour présenter son rapport dans des conditions particulièrement difficiles pour lui. Nous souhaitons qu'il recouvre sa voix très vite.

La parole est à M. Jean Proriol, suppléant M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le Conseil économique et social.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le modeste budget du Conseil économique et social - 150 millions de francs - est constitué exclusivement de dépenses de fonctionnement des services et, à près de 95 p. 100, de crédits de rémunération. Il passe pour un modèle de stabilité. On ne s'étonnera donc pas qu'il augmente en 1992 de 2,7 p. 100, c'est-à-dire à peu près comme l'ensemble des dépenses de l'Etat, mais un peu moins tout de même. Cette croissance nominale des plus limitées correspond tout au plus, en termes réels, à une reconduction à l'identique des crédits, compte tenu du taux d'inflation anticipé, soit 2,8 p. 100.

Le budget du Conseil économique et social ne compte que trois chapitres, et pas un de plus. Les deux premiers sont des chapitres de rémunérations, concernant les indemnités des conseillers et des membres des sections, le traitement du personnel. Ils n'appellent pas de commentaires.

En revanche, le troisième chapitre, en dépit de la modestie des sommes qui y sont inscrites - 8,1 millions de francs - et de la banalité de son budget, les dépenses de matériel et d'entretien courant, mérite notre intérêt. En apparence, il bénéficie d'une évolution des plus flatteuses de sa dotation, puisque l'augmentation est de 13,64 p. 100. Il convient cependant de relativiser ce chiffre au demeurant modeste.

Mes chers collègues, j'appellerai d'abord votre attention sur la composition des crédits de ce chapitre en 1992. Ceux-ci comprennent une dotation exceptionnelle non reconductible pour l'achat de divers équipements, notamment de matériels d'impression. Cette dotation, qui s'élève à 975 000 francs, correspond à la totalité de l'augmentation prévue pour l'ensemble du chapitre. Cette dépense exceptionnelle mise à part, les crédits seraient presque exactement reconduits en francs courants, c'est-à-dire diminués en francs constants.

On pourrait dire qu'une telle reconduction est après tout suffisante. Mais ce n'est pas le cas. En effet, les crédits qui avaient été inscrits à ce chapitre dans la loi de finances initiale pour 1991, soit 7,1 millions de francs, lesquels seraient donc reconduits, sont notoirement insuffisants. D'ailleurs, après abondement, ces crédits avaient été portés à près de 7,9 millions de francs en 1990. Est-il pensable que des dépenses de fonctionnement courant diminuent de 1990 à 1991 de plus de 10 p. 100 ?

Je relèverai en outre que le taux de consommation du chapitre était, au 31 juillet de cette année, très élevé puisqu'il était proche de 70 p. 100.

Dans ces conditions, je conclus que les crédits de 1991 devront être abondés en fin d'année, et je crains que les crédits 1992 ne soient insuffisants pour que le Conseil économique et social puisse disposer d'une très relative aisance matérielle - quelques crayons ou, au plus, quelques photocopieuses - qui est nécessaire à sa bonne marche.

C'est, sinon l'existence, du moins le fonctionnement concret de la troisième assemblée constitutionnelle qui est en cause.

Nous apprécions, et vous appréciez, monsieur le ministre d'Etat, j'en suis sûr, la qualité des travaux du Conseil économique et social.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. J'apprécie !

M. Jean Proriot, rapporteur spécial suppléant. Encore faut-il que celui-ci puisse les imprimer et les diffuser.

Nous connaissons tous les publications habituelles du Conseil économique et social, ces rapports ou avis de conjoncture économique qui paraissent chaque semestre et que l'on désigne du nom de leurs auteurs. Longtemps, ce fut le regretté M. Malterre, de la Confédération générale des cadres, puis M. Méraud, qui est toujours au Conseil économique et social, dernièrement M. Beauchamp, ou encore M. Henri de Benoist. Le tout dernier rapport fut rédigé par M. Lapatre, au nom des entreprises privées.

Quant aux rapports spécifiques, je veux dire tout le bien que nous en pensons les uns et les autres, et même en recommander la lecture à ceux qui, par mégarde, ne les auraient pas étudiés ou à ceux qui en ignoraient l'existence !

Je pense au rapport sur la famille, au rapport Netter sur le déficit industriel de la France, au rapport Escande sur l'épargne et le financement des investissements productifs à l'horizon 1993, qui a été adopté le 9 octobre.

Mon collègue Ladislas Poniatowski, désolé de ne pouvoir être présent cet après-midi, fait un sort à certains de ces documents dans son rapport écrit. Permettez-moi de leur faire ici une légitime publicité. Le Conseil économique et social, qui bénéficie, si j'ose dire - elles sont si mesurées ! -, de dotations pour 1992 est pourtant l'auteur de travaux d'une grande qualité dont certains n'ont pas manqué d'inspirer la représentation nationale. C'est ainsi que l'avis qu'il a récemment adopté, sur le rapport du professeur Adolphe Steg, relatif au projet de loi portant réforme hospitalière, insistait, notamment, sur les procédures d'évaluation du service rendu et sur le développement des alternatives à l'hospitalisation. Sans doute a-t-il inspiré aux parlementaires certains des amendements qu'ils ont déposés ; je pense en particulier à la création de commissions régionales de l'évaluation médicale des établissements hospitaliers.

Le Conseil a également une remarquable capacité à synthétiser sur des sujets d'actualité les points de vue en présence, dégageant ainsi une présentation originale et constructive des problèmes.

Le rapport de M. Collandin, consacré à la filière de la viande bovine, propose des réformes structurelles pour ce secteur, à la rentabilité trop faible, riche de potentialités mais dans la mesure où l'application des quotas laitiers, en provoquant des abattements massifs de 1983 à 1988, a diminué la production de viande bovine. Au-delà des mesures conjoncturelles déjà prises - aide au revenu agricole, dégrèvement du foncier non bâti, accroissement des contrôles des importations notamment -, des mesures structurelles doivent en effet être adoptées : allègement des charges à la surface, aide à la transmission des exploitations, politique de la qualité, restructuration de la filière en aval, planification de la restructuration des abattoirs, constitution d'un fonds sectoriel d'intervention et valorisation du cinquième quartier. Voilà toute une série de propositions très concrètes que le Conseil a fait siennes dans ses avis.

J'en viens au budget proprement dit de cette troisième assemblée inscrite dans notre Constitution, encore que les plus grosses difficultés n'apparaissent pas dans ces lignes budgétaires. Pour son malheur, en effet, il n'y a pas de chapitre « Opérations en capital ». Or, c'est l'absence de crédits propres concernant les travaux immobiliers, et notamment les gros travaux d'entretien, qui pose problème. Faut-il le rappeler, le palais d'Iéna est un palais national. Il appartient donc, à ce titre, au ministère de la culture qui est chargé d'assumer lesdits travaux.

Or, depuis plusieurs années, seules les opérations d'extrême urgence semblent être prises en compte. Pour l'année en cours, aucune réponse n'a été donnée, à ce jour, aux demandes, pourtant urgentes, qu'a présentées le Conseil au ministère de la culture, demandes qui concernaient notamment le remplacement des descentes pluviales et la reprise des écoulements des terrasses.

Dans ces conditions, il est, naturellement, impossible de définir les perspectives relatives à l'entretien des bâtiments pour 1992.

Reste l'ambitieux programme de rénovation et d'extension du palais d'Iéna. C'est, comme vous le savez, d'une opération considérable que l'est venu attribuer un financement global s'élevant à 106 millions de francs en autorisations de programme. Les crédits correspondants sont ouverts dans les chapitres « Investissement » du ministère de l'économie, des finances et du budget, dont le service constructeur s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

En 1991, des crédits de paiement à hauteur de 9 millions de francs devaient permettre de réaliser la première tranche des travaux. Celle-ci comporte la réalisation de bureaux avancés dans la salle des séances du Conseil, le relogement du gardien du palais d'Iéna et enfin la démolition du bâtiment de l'avenue Albert-de-Mun. Ces travaux sont le préalable nécessaire à la construction du nouveau bâtiment.

Cependant, dans le cadre du programme d'économies budgétaires décidées par le Gouvernement et appliquées par le redoutable ministre délégué au budget, notre compatriote M. Charasse (*Sourires*), ces crédits inscrits ont été ramenés de 9 millions de francs en 1991 à 1 million de francs, ce qui, bien entendu, a entraîné un report d'un an de cette première tranche de travaux.

Il semblerait que, pour 1992, la dotation initiale prévue soit de 11 millions de francs. J'espère que ces 11 millions ne subiront pas le sort en 1992 des 9 millions de 1991 !

Quant à l'opération de construction d'un nouveau bâtiment, elle est, naturellement, repoussée à 1993.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais vous rappeler que vous représentez ici l'Etat. Eh bien, il faut que l'Etat se comporte en bon propriétaire, en bon logeur dans ce domaine, à défaut de mériter l'éloge de « gérer son patrimoine en bon père de famille », pour reprendre l'expression populaire !

La commission a, lors de sa séance du 10 octobre dernier, émis le vœu que ce programme de travaux soit mené à son terme.

Votre rapporteur regrette évidemment le retard excessif que prend cette opération.

Sous ces réserves, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a cependant adopté les crédits du Conseil économique et social, et elle vous demande de faire de même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la fonction publique et la modernisation de l'administration.

M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, bras séculier de l'Etat, la fonction publique est au cœur des problèmes de notre société. La France traditionnelle se fissure ; internationalisation de son économie, décentralisation, construction européenne et médiatisation forcenée se conjuguent pour rendre les évolutions inévitables.

Phénomène à caractère universel, ce que l'on appelle « crise de l'Etat » touche tous les pays développés. La France n'en a pas le monopole. La remise en cause de l'Etat-providence constitue un fait majeur.

Parallèlement, nos sociétés modernes, plus ouvertes, plus libres, sont aussi devenues plus complexes et plus exigeantes vis-à-vis des services publics.

Elles acceptent moins les modèles hiérarchiques hérités du passé, et tout ce qui est collectif devient de plus en plus difficile à organiser.

Bref, un ensemble d'éléments, y compris sociologiques, convergent pour justifier une modernisation de l'Etat.

L'Etat qui commande tout, c'est fini. Les gens n'obéissent plus, ou plus comme dans le passé. Il convient, dès lors, d'imprimer un autre rythme à la décision collective, de passer d'un Etat dominateur à un Etat partenaire qui aide les citoyens libres.

Face à cette formidable mutation qui s'annonce, aucun homme, aucune organisation ne peuvent plus se considérer à l'abri des changements. Défi pour les fonctionnaires, enjeu pour la démocratie, voilà qui donne un intérêt certain à la responsabilité qui est la vôtre, monsieur le ministre.

Pour 1992, les crédits de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et ceux, traditionnellement gérés par votre ministère, figurant au budget des services généraux du Premier ministre représentent 1 070 millions de francs.

A structures constantes, ils augmentent de 7,3 p. 100 par rapport aux crédits ouverts dans la loi de finances 1991. C'est important, eu égard au rythme d'évolution des dépenses de l'Etat.

En volume, cette somme est sans commune mesure avec le poids des dépenses induites par la fonction publique dans le budget de l'Etat - 535 milliards de francs pour 1991, représentent 39,1 p. 100 du budget.

Traditionnellement, l'examen du budget de la fonction publique constitue l'occasion de porter un jugement sur la politique suivie par le Gouvernement en la matière. Je n'entends pas y déroger.

Successivement, nous aborderons trois points : la modernisation, la politique des salaires, les perspectives.

Sur le premier point, l'impulsion est donnée par la circulaire du 23 février 1989. Vous me permettez de la citer : « La richesse de notre administration, ce sont avant tout les femmes et les hommes qui la composent : leurs qualifications, leurs motivations, leur capacité d'exprimer dans le travail toutes leurs possibilités sont les meilleurs gages de l'efficacité du service public... »

Il est clair que le facteur humain est au cœur de la modernisation du service public. Cela en fait tout l'intérêt, mais explique aussi certaines difficultés que l'on peut rencontrer. Car la réforme, c'est clair, ne peut venir de l'intérieur. Elle sera forcément longue et elle suppose l'adhésion des fonctionnaires.

En revalorisant les plus bas salaires, en améliorant les déroulements de carrière, en prenant mieux en compte les qualifications, nous allons dans la bonne direction, même si cela ne supprime pas toutes les impatiences.

Le coût des mesures contenues dans l'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations porte sur 40 milliards de francs en sept ans pour les trois fonctions publiques. Ce n'est pas rien !

Pour l'an prochain, et conformément au calendrier de l'accord, 1,7 milliard de francs sont inscrits au titre des mesures d'application du protocole Durafour.

Lucide dans le constat, le Gouvernement doit, bien entendu, être constant dans sa politique de rénovation du service public. Cela me conduit tout naturellement à aborder la question des salaires.

J'évoquerai d'abord la masse salariale. Les éléments du conflit sont connus. L'Etat raisonne en termes de variation de la masse salariale et non plus en termes d'augmentation des traitements en niveau.

Dès lors, il y a opposition entre l'Etat-patron et ses salariés sur la façon de compter.

D'un côté, le bilan salarial prévisionnel calculé en masse pour 1991 fait apparaître, avant toute mesure de revalorisation une progression de 5,1 p. 100. De l'autre, les agents du service public, qui relèvent l'absence de revalorisation générale depuis décembre 1990, considèrent que leur pouvoir d'achat s'est érodé.

Certes, une évolution de masse salariale supérieure à l'indice des prix ne garantit pas automatiquement le pouvoir d'achat des agents. Cela a été parfaitement démontré par le passé, je n'y reviens pas.

Mais si l'on considère le problème dans sa globalité, l'importance des enjeux budgétaires, les impératifs de la lutte contre l'inflation, la nécessité de maîtriser le déficit budgétaire, l'évolution des dépenses induites par la fonction publique, qui est légèrement supérieure à celle du P.I.B. - 5,1 p. 100 en 1991 contre 4,9 p. 100 -, le poids des rémunérations, des charges sociales dans le budget de l'Etat, soit 39 p. 100 des recettes du budget général, et, enfin, le coût budgétaire, 4,8 milliards de francs, de l'augmentation d'un point des traitements, il est parfaitement légitime que l'Etat employeur raisonne en termes de masse salariale.

Toutefois, il doit concilier la maîtrise de son évolution et la défense du pouvoir d'achat de ses agents. C'est exactement ce qui vient d'être fait avec l'accord salarial du 22 octobre dernier. A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, je tiens à

vous exprimer toute notre satisfaction pour ce succès qui traduit une réelle correction de trajectoire. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Louis Pierna. Bla-bla-bla !

M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial. Cet accord concerne 4,5 millions de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux, ainsi que les pensions de 1,5 million de retraités.

Je citerai quelques chiffres, puisque j'ai entendu qu'on s'esclaffait sur certains bancs.

Pour le fonctionnaire rémunéré à l'indice moyen de la fonction publique - l'indice 400 -, l'augmentation sera de 6,5 p. 100 au terme de la période. Pour le fonctionnaire percevant le minimum de traitement, la revalorisation sera de 6,9 p. 100 en février 1993.

Au total, sur la période de l'accord biennal et pour financer cette augmentation de 6,5 p. 100 par rapport à l'indice de la fonction publique, actuellement fixé à 289, l'Etat met 40 milliards de francs sur le tapis. Ce n'est pas mince. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Concrètement, cela permet de renouer avec la politique contractuelle sans laquelle la modernisation de la fonction publique fait du sur-place.

Avant de conclure sur ce point, je voudrais aborder deux questions traditionnelles dans l'examen de ce budget.

D'abord, la question des rémunérations annexes et, tout particulièrement, la multiplication des primes et indemnités réglementaires qui nuisent à la transparence souhaitable en matière de rémunérations de la fonction publique, ainsi que la question des effectifs.

Ces derniers se caractérisent, dans la loi de finances pour 1992, par une suppression nette de 2 732 postes. Le nombre total des effectifs budgétaires est ainsi ramené de 2 090 517 à 2 087 785, ce qui traduit un effort de maîtrise et de redéploiement.

S'agissant, enfin, des perspectives qui s'ouvrent après l'apurement du problème salarial, il convient d'aller vite, monsieur le ministre d'Etat.

En effet, la multiplication des conflits catégoriels - je citerai les infirmières, les assistantes sociales, les policiers - est révélatrice des risques d'une dilution de la notion d'intérêt général et d'une montée des corporatismes. Ces mouvements témoignent d'une attente mais aussi de l'inadéquation des techniques de gestion en vigueur dans une société qui exige des lieux de médiation, de dialogue et des réponses adaptées et rapides.

Comment s'étonner que les fonctionnaires, qui sont des citoyens comme les autres, expriment les mêmes demandes vis-à-vis de leur hiérarchie et de l'Etat ?

Dans ces conditions, la réponse et le développement de la politique contractuelle constituent la meilleure réponse à apporter.

Fort de l'accord que vous avez en poche, monsieur le ministre d'Etat, je ne doute pas que vous saurez mener au mieux cette politique dans deux domaines essentiels.

D'abord, il faut adapter le fonctionnaire aux exigences de l'Etat et des citoyens, ce qui suppose un agent mieux formé, plus mobile.

Il faut avancer en matière de formation continue, d'accueil, de préparation à l'exercice des responsabilités et de gestion des ressources humaines. La mobilité interne, elle, suppose une réduction du nombre de statuts particuliers, ce qui rendrait les comparaisons plus faciles.

Ensuite, il faut rapprocher le centre de décision du terrain, cela apparaît comme l'expression d'une politique ambitieuse. Nous parlons actuellement des délocalisations dans l'administration. C'est bien mais, certainement, cela ne suffira pas. Il faut encourager les projets de service, les centres de responsabilité, la globalisation et la déconcentration des crédits de fonctionnement des différents ministères. Bref, vous devez favoriser tout ce qui est susceptible de faire bouger l'administration de l'intérieur, faute de quoi le renouveau que vous soutenez avec énergie risque de connaître de graves déconvenues.

Enfin, il faut mettre en place d'une véritable gestion prévisionnelle des effectifs, à partir de la parfaite connaissance du potentiel existant. L'Etat doit être capable de gérer ses besoins futurs de donner l'exemple, de s'interroger sur son

rôle sans toucher à ses fonctions régaliennes. C'est la seule façon de résoudre le problème de la fonction publique sur le long terme.

Mes chers collègues, la commission des finances a adopté les crédits de la fonction publique et de la modernisation de l'administration et vous invite, à votre tour, à émettre un vote favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la fonction publique et la modernisation de l'administration.

M. Marc Dolez, rapporteur pour avis. Les crédits de la fonction publique tels qu'ils figurent dans le fascicule budgétaire du Premier ministre ne représentent en réalité qu'une part infime des moyens consacrés à la fonction publique, mais l'examen de ce projet de budget nous donne l'occasion, mes chers collègues, de porter un jugement sur l'ensemble de la politique conduite par le Gouvernement en ce domaine.

Pour l'élaboration de ce rapport, j'ai apprécié, monsieur le ministre d'Etat, de disposer dans les délais de réponses substantielles aux questions que je vous avais adressées.

Comme l'année dernière, j'ai rencontré les organisations représentatives de fonctionnaires et, disons-le tout de suite, il ne m'a pas semblé que le malaise des agents de la fonction publique se soit atténué d'une année à l'autre.

L'inquiétude, le mécontentement, la déception trouvent, me semble-t-il, leur origine, d'une part, dans la stagnation des rémunérations, elle-même consécutive à la rupture pendant dix-huit mois de la négociation salariale et, d'autre part, dans les blocages auxquels se heurtent les fonctionnaires dans leur vie professionnelle et leur carrière.

Cependant, l'aboutissement tout récent de la négociation salariale pour 1991-1992 permet d'entrevoir un nouveau développement de la politique contractuelle et, par conséquent, la conclusion d'accords sur des points qui préoccupent les fonctionnaires. Cette reprise constructive du dialogue social a - vous l'imaginez, monsieur le ministre d'Etat - pesé très lourd dans la décision de la commission des lois d'émettre un avis favorable à l'adoption de vos crédits.

Dans le temps qui m'est imparti, je centrerai mon propos sur deux thèmes : la situation des fonctionnaires et la modernisation du service public, en vous renvoyant pour le reste, mes chers collègues, à mon rapport écrit.

Concomitante de la discussion budgétaire, la négociation salariale a donc repris après dix-huit mois d'interruption, à votre initiative, monsieur le ministre d'Etat, et conformément au souhait exprimé par le Président de la République. J'ai suffisamment regretté, l'année dernière, l'absence de dialogue social pour me féliciter, cette année, de la détermination dont vous avez fait preuve pour reprendre et pour faire aboutir ce dialogue.

Si cette négociation salariale retient, bien entendu, toute notre attention, elle ne doit pas masquer les autres aspects de l'évolution de la situation des fonctionnaires, en particulier les nouvelles initiatives en matière de formation, de mobilité et d'ouverture européenne.

Mon collègue Jean-Pierre Bouquet a relaté dans le détail les enjeux de la négociation salariale qui vient de s'achever. Je me contenterai donc de souligner à mon tour les résultats de cette négociation qui a abouti le 22 octobre dernier.

Le taux d'augmentation moyen qui résulte de cet accord est de 6,5 p. 100 pour 1991 et 1992, compte tenu du calendrier qui a été rappelé, deux points d'indice majoré étant attribués rétroactivement à tous les agents à compter du 1^{er} août 1991. L'augmentation totale se décompose donc en une progression de 6 p. 100 assortie du gain de ces deux points d'indice.

Il en résulte, et je crois que cela n'a pas été assez souligné, que l'augmentation est différente selon l'indice du traitement. Pour les traitements les plus bas de la fonction publique, la progression est de 6,9 p. 100. Pour les traitements afférents à l'indice médian, c'est-à-dire l'indice 360, elle est de 6,56 p. 100. Et, pour l'indice moyen, l'indice 400, elle atteint, on l'a dit, 6,50 p. 100.

Parmi les autres clauses de l'accord du 22 octobre, je soulignerai la prorogation pour 1992 et 1993 du dispositif de la cessation progressive d'activité, lequel sera au surplus étendu aux personnes qui, jusqu'ici, en étaient écartées, à savoir les

mères de trois enfants et plus. Pour avoir eu l'occasion de présenter cette demande l'année dernière dans mon rapport, je me félicite, monsieur le ministre, que vous y ayez répondu positivement cette année, et je me réjouis qu'un groupe de travail ait été constitué avec les organisations syndicales en vue d'examiner enfin les conditions d'une pérennisation du dispositif.

On l'a souligné à juste titre, car c'est particulièrement important, cet accord ouvre également la voie à une relance de la politique contractuelle, avec l'engagement de négociations portant notamment sur les conditions de travail, l'introduction dans le service public des nouvelles technologies et la mobilité. Des négociations auront également lieu en temps utile pour le renouvellement de l'accord-cadre du 29 juin 1989 sur la formation continue.

Cet accord cadre concerne, à ce jour, 57,2 p. 100 des effectifs civils de la fonction publique. En outre, la concertation avec les organisations syndicales sur la politique de formation s'est étendue au stade de la mise en œuvre et du suivi de l'accord.

S'agissant des moyens financiers, l'accord cadre prévoyait que le budget consacré aux dépenses de formation devait passer de 1,2 p. 100 de la masse salariale brute en 1990 à 2 p. 100 en 1992. Cet objectif pour 1990 est globalement atteint par tous les ministères et, pour certains d'entre eux, il est même dépassé.

L'année dernière, la commission des lois avait consacré des développements substantiels au problème de la mobilité. Sans y revenir aujourd'hui, je veux noter, monsieur le ministre, votre détermination à supprimer deux freins à la mobilité : d'une part, en étendant aux trois fonctions publiques le régime du congé de mobilité actuellement réservé aux enseignants qui souhaitent se reconverter et, d'autre part, en ouvrant plus largement les concours internes qui, sauf exception, sont encore organisés du façon cloisonnée.

Il y a encore beaucoup à faire en faveur de la mobilité, et le champ de la négociation, déjà très vaste, devrait inclure à l'avenir la réflexion sur la mobilité entre les trois fonctions publiques, voire en direction du secteur privé.

S'agissant de l'ouverture européenne, vous savez, mes chers collègues, que la loi du 26 juillet 1991 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a rendu possible l'accès des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne à la fonction publique française. La commission a pris acte avec satisfaction, monsieur le ministre, de l'engagement que vous avez pris devant elle, de publier les textes d'application avant la fin de l'année.

Deuxième thème que je souhaite aborder : la modernisation du service public.

Pour le bilan qu'on peut tirer à ce jour de la mise en place des projets de service et des centres de responsabilité prévus par le premier séminaire gouvernemental de septembre 1989, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit. Mais vous me permettrez, monsieur le ministre, de vous adresser une remarque, de vous poser une question et d'ouvrir une piste de réflexion.

Ma remarque d'abord : toutes les organisations syndicales que j'ai rencontrées m'ont indiqué que, selon elles, le renouveau du service public ne s'accompagnait pas d'un dialogue social suffisant. Je crois très sincèrement qu'il y a là un déficit à combler.

Ma question concerne une mesure prévue par le troisième séminaire gouvernemental du 11 avril dernier, qui a pour objet d'améliorer l'information du Parlement grâce à la publication d'une annexe jaune au projet de loi de finances sur la politique du renouveau de la ville et du développement social urbain. Quelles suites entendez-vous donner à cette mesure ?

Enfin, la piste de réflexion que je souhaite ouvrir a trait au rôle de votre ministère dans la conduite d'une politique de modernisation des administrations. J'ai envie de vous poser très crûment la question : de quels pouvoirs propres et de quels moyens disposez-vous vraiment pour l'application de cette politique ? Compte tenu de la solidité du découpage vertical des ministères, cette question mérite effectivement d'être posée si l'on veut bien considérer, premièrement, que le fait de contresigner les décrets et arrêtés ministériels laisse au mieux la faculté de bloquer temporairement une mesure, mais ne donne pas un réel pouvoir de décision ; deuxièmement,

ment, que vous disposez de peu d'autonomie dans la gestion des moyens, qui est en fait assurée par la direction des services administratifs et financiers de Matignon.

Je serais très heureux, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir votre sentiment sur cette piste de réflexion.

Mes chers collègues, la commission des lois a estimé que, même s'il reste de nombreux problèmes à régler, le Gouvernement, cette année, a conduit avec détermination des actions très positives dans les domaines de la formation et de la modernisation de l'administration, avec le souci de la qualité du service rendu aux usagers.

De plus, avec l'aboutissement de la négociation salariale, c'est toute la politique contractuelle dans la fonction publique qui est susceptible d'être relancée, ce qui est évidemment essentiel pour l'avenir.

Enfin, monsieur le ministre, la commission des lois a été sensible à la proposition que vous lui avez faite de participer à une réflexion sur les conditions d'accès et de carrière dans les corps d'encadrement de la fonction publique. Il est bien entendu que nous répondrons positivement à votre proposition.

L'avis favorable émis par la commission des lois doit donc être compris comme un encouragement à poursuivre dans la voie du dialogue, de la négociation et de la concertation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre d'Etat, dans les dix minutes qui me sont imparties, je m'efforcerai d'aller à l'essentiel, les excellents rapports de mes collègues Jean-Pierre Bouquet et Marc Dolez me permettant de m'en tenir aux points clés de votre mission.

Je tiens d'abord à vous dire, au nom du groupe socialiste, combien le protocole d'accord que vous avez proposé aux organisations syndicales le 22 octobre nous semble important. J'espère donc qu'il sera sanctionné assez rapidement par un accord aussi large que possible et qu'il permettra de pousser encore les feux de la modernisation.

L'adaptation de la fonction publique ou des fonctions publiques concerne un effectif considérable de 4,5 millions d'agents. C'est un enjeu essentiel des années à venir. Il s'agit non seulement de l'évolution des missions, de la recherche de l'efficacité, de l'adaptation à de nouvelles technologies, mais aussi d'une attente fondamentale des agents. Car je ne pense pas qu'il soit possible de répondre à leurs interrogations - je n'aime pas le mot « inquiétudes » utilisé par mon collègue Jean-Pierre Bouquet - uniquement par des augmentations salariales, même si cela me semble indispensable. Il y a aussi un cadre d'action qu'il importe de mieux définir.

Beaucoup a été fait ces dernières années, mais il faut aller plus vite et plus loin et, pour ce faire, monsieur le ministre d'Etat, il faut avoir le courage de se poser quelques questions.

Je vous présenterai une remarque liminaire et j'aborderai trois problèmes : la modernisation, la mobilité et la formation des personnels.

Une remarque liminaire : il faut définir précisément le champ d'action de votre ministère. C'est très bien d'en faire un ministère d'Etat, mais ce ne sera pas suffisant si on ne le dote pas d'une réelle autonomie d'action et d'une marge de manœuvre dégagée de l'autorité purement administrative du secrétariat général du Gouvernement. On ne peut pas considérer la modernisation de la fonction publique comme un enjeu capital et refuser en même temps de donner au ministère de la fonction publique tous les moyens dont il a besoin.

Prenons, par exemple, le problème des technologies. D'abord, je n'aime pas beaucoup qu'on parle de « nouvelles » technologies, parce qu'il y a belle lurette qu'elles sont largement diffusées. Peut-être y a-t-il du retard dans l'administration, mais ces technologies ne sont plus nouvelles. Ensuite, ne confondons pas ce problème-là avec celui de l'informatique lourde. C'est de la bureautique et de la messagerie électronique qu'il s'agit. Surtout, le comité interministériel de bureautique administrative doit être présidé par votre ministère et non par le Secrétariat général du Gouvernement. C'est un point capital si l'on veut déterminer non seulement une politique, mais aussi les moyens de cette politique et l'allocation des ressources.

Deuxième exemple, je pense que la contagion de la modernisation, et donc la communication, est un élément essentiel. Trop de projets se font isolés les uns des autres, sans interconnexion et sans diffusion de ce qui peut être inventé ou mis en place. Le salon de la modernisation de l'administration, que nous avions lancé en 1985 dans le cadre du salon de l'informatique a, hélas, été arrêté en 1986 : il doit être repris. Si l'on veut favoriser cette contagion, il faut absolument montrer publiquement, d'abord à l'administration elle-même, mais aussi à tous ceux qui sont concernés, ce que signifie cette méthode.

Troisième exemple, il faut que les élèves de l'E.N.A., structure fondamentalement conservatrice par définition, soient les *missi dominici* de la modernisation, ce qui implique que, dans la formation qu'on leur donne, on essaie d'introduire plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent des enseignements sur la diffusion des technologies, la gestion des personnels, les systèmes d'organisation du travail, entre autres. Eux-mêmes doivent être porteurs d'un autre modèle de l'administration qui lui permette de s'adapter aux nouveaux enjeux.

Enfin, la coupure entre services extérieurs de l'Etat et administration centrale risque parfois de constituer un frein à la modernisation. Dans les départements, les préfets peuvent avoir une autorité sur les projets et une vision plus globale des réalités possibles alors que les responsabilités sont souvent éparpillées entre trop de structures.

Voilà, monsieur le ministre, quelques exemples de ce que j'appellerai des outils administratifs de la modernisation.

Le deuxième thème que je souhaite aborder est celui de la mobilité. J'entends par là non seulement la mobilité géographique - nous en connaissons les limites - mais également et surtout la mobilité professionnelle. Nous sortons progressivement du schéma d'il y a trente ans où une personne entrait par concours dans une administration et y faisait toute sa carrière. Cela n'est plus guère possible aujourd'hui. Ce le sera encore moins dans dix ans. Ce sera impossible dans vingt ans !

La mobilité professionnelle est un enjeu capital et l'on connaît tous les blocages qui s'y opposent. Ils sont d'ailleurs très bien analysés à la page 26 du rapport de M. Marc Dolez, où il est question des rémunérations annexes, du rôle des commissions administratives paritaires ou encore de la définition des statuts.

Monsieur le ministre, il faut avoir le courage d'aborder le problème du nombre excessif de statuts particuliers.

C'est une sacrée bataille à mener !

On ne pourra pas aller vers une mobilité professionnelle en se limitant à une gestion purement statutaire des personnels, cet adjectif visant non le statut général de la fonction publique que nul ne songe à faire bouger et qui est très bien adapté, mais la pyramide, l'addition des statuts particuliers. Il doit en exister quelque 1 500, soit un nombre bien trop élevé pour permettre une mobilité.

Il faut, par rapprochements successifs, avoir le courage de le réduire, sinon les passerelles que nous pourrions lancer entre l'administration d'Etat, les administrations locales et, encore plus loin, les administrations de santé, ne fonctionneront pas ou ne seront valables que pour un nombre de cas très limité, essentiellement dans la haute administration et l'administration moyenne.

Ma troisième remarque, la dernière avant ma conclusion, monsieur le président, car je sais que vous me surveillez d'un œil attentif (*Sourires*), porte sur les problèmes de formation et de gestion des personnels.

J'avais amorcé en d'autres temps la décentralisation et la déconcentration de la formation. En la matière, aussi, monsieur le ministre d'Etat, il faut aller plus loin. Je regrette donc que, sauf erreur de ma part, les crédits de formation interministériels soient en diminution. Ils étaient déjà faibles et le fait qu'ils diminuent un peu me semble, sur le plan du principe, une très mauvaise approche des problèmes.

Il est indispensable d'aller plus vite sur les enveloppes départementales et sur la gestion départementale d'actions de formation concertée, en particulier au profit des agents de catégories C et B. Il ne faut pas se borner à réfléchir aux problèmes de formation de la hiérarchie. Les stages de personnels d'encadrement sur des programmes de gestion des ressources humaines, de management, de droit, d'introduction de nouvelles technologies, sont très heureux. Ils correspondent bien à ce souci. Néanmoins ils ne concernent, si les

chiffres dont je dispose sont bons, qu'environ mille personnes par an, ce qui n'est pas du tout adapté à l'enjeu. Je ne prétends pas qu'il faut multiplier ce nombre par dix, mais il est indispensable de l'accroître fortement.

L'idée est bonne, elle est bien adaptée. Encore convient-il de la développer en mettant en œuvre une volonté politique réelle de nature à modifier les comportements, notamment ceux de la hiérarchie. Cela passe à l'évidence par la formation.

Cela m'amène à ce qui sera une sorte de conclusion : le problème de la gestion des personnels.

En la matière nous ne pouvons pas conserver une approche trop connue qui sépare la gestion statutaire des personnels assurée par la fonction publique et la gestion budgétaire des personnels effectuée par l'Économie. Cela n'est plus possible. Il faut en venir à la gestion par la mise en valeur des capacités, des ressources et des carrières de chacun des agents, c'est-à-dire à une gestion prévisionnelle des effectifs qui est extrêmement complexe.

Cela ne sera possible que si, dans chaque ministère, on donne au directeur du personnel un rôle hiérarchique correspondant à cette mission, c'est-à-dire une autorité de premier plan. Cela ne sera possible, monsieur le ministre d'État, que si l'on considère que le ministre de la fonction publique a autorité fonctionnelle sur les directions des personnels des différents ministères. Cela signifie qu'il faut, une fois pour toutes, casser la vision purement verticale dont M. Marc Dolez a parlé, pour passer à une approche fonctionnelle et horizontale des problèmes.

M. Marc Dolez, rapporteur pour avis, et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle car, incontestablement, l'administration n'a pas été bâtie sur ce modèle. Elle ne sait pas faire, mais si l'on n'agit pas ainsi, monsieur le ministre d'État - je suis sûr que vous en êtes convaincu - on ne fera pas bouger l'administration à la vitesse nécessaire compte tenu des enjeux de la période qui débute.

On ne peut pas ne pas considérer que le problème d'adaptation de 4,5 millions d'agents des différentes fonctions publiques n'est pas un enjeu déterminant. Pour le remporter, il faut mettre en œuvre une volonté politique et renforcer l'autorité qui est la vôtre et relève de votre compétence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, mes chers collègues, je m'étonne aujourd'hui que Mme le Premier ministre ne soit pas parmi nous, conformément à ce qu'elle avait dit dans sa déclaration de politique générale le 22 mai dernier. En effet, Mme Cresson nous avait annoncé, alors qu'elle supprimait le secrétariat d'État chargé du Plan, qu'elle s'occuperait personnellement de ce secteur et qu'elle suivrait elle-même ce dossier. Or, monsieur le ministre d'État, vous m'en excuserez, mais, quelle que soit la qualité du ministre d'État que vous êtes,...

M. le ministre d'État, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Merci !

M. François Loncle. Elle est grande !

M. Patrick Ollier. ... je constate qu'aucun des ministres qui suivent en permanence cette question si essentielle pour le pays n'est présent cet après-midi.

Cela m'amène également à me demander qui animera le débat au Parlement sur le XI^e Plan en 1992. Qui intervient au sein du C.I.A.T. pour rappeler les grandes orientations du Plan ? Alors que plusieurs ministres y sont présents, il est regrettable, très regrettable que l'un d'entre eux ne soit pas particulièrement chargé du Plan et ne puisse intervenir à bon escient. Qui, monsieur le ministre d'État, en conseil des ministres, intervient pour faire valoir les intérêts du Plan et se bat pour défendre les crédits nécessaires à son application ?

Ce désintérêt pour le Plan, cette « ardente obligation » comme disait le général de Gaulle, et qui a fait preuve de son efficacité,...

M. François Loncle. Cela n'a pas duré longtemps !

M. Patrick Ollier. ... en matière d'aménagement du territoire en particulier, cher collègue,...

M. René Dosière. Mais en 1986, vous l'avez oubliée !

M. Patrick Ollier. ... explique sans doute la chute des crédits du Plan présenté par votre gouvernement. C'est tout de même le général de Gaulle, messieurs, qui a lancé l'aménagement du territoire et créé le Plan !

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. François Loncle. Jusqu'en 1969, mais après, cela a été terminé !

M. Patrick Ollier. Ce sont bien les gaullistes qui ont conduit cette politique, véritable exemple dont devrait d'ailleurs s'inspirer le Gouvernement.

M. le président. Monsieur Ollier, ne vous laissez pas interrompre, car votre temps de parole s'écoule.

M. Patrick Ollier. Certes, monsieur le président, mais si on commence à m'interrompre, je répondrai !

M. le président. Vous n'êtes pas là pour ça ! Les questions viennent après ! Poursuivez votre exposé.

M. François Loncle. Vous n'avez qu'à dire la vérité, monsieur Ollier, on ne vous interrompra pas !

M. Patrick Ollier. Les crédits du Plan s'élèvent à 170 millions de francs, ce qui correspond à une réduction de 1,3 p. 100. Si les dépenses ordinaires baissent de 0,7 p. 100 et si les dépenses en capital diminuent de 2,5 p. 100 en autorisations de programme, en crédits de paiement la chute est de 26,2 p. 100. Cette évolution est plus qu'inquiétante !

Les dépenses de fonctionnement, notamment les subventions aux organismes associés au Plan sont en forte baisse. Je pense notamment à l'I.R.E.S.

Si je me réjouis que les souhaits exprimés à la tribune de l'Assemblée lors d'une précédente discussion budgétaire aient été suivis d'effet, puisque l'I.R.E.S. a obtenu, comme je l'avais demandé, sa ligne budgétaire propre, je regrette cependant que ses crédits soient sérieusement amputés. En effet, ils sont ramenés de 18 à 17 millions de francs, soit une baisse de 11 p. 100. Cela n'est pas normal quand on connaît l'activité de cet organisme pluraliste au service des six organisations syndicales représentatives.

Gaullistes, nous refusons le libéralisme sauvage, tout comme le socialisme directif, et nous sommes attachés à la vocation du Plan, qui est d'orienter, d'initier, d'inciter, voire de coordonner.

M. François Loncle. En 1986-1988, qu'avez-vous fait ?

M. Patrick Ollier. C'est donc une planification indicative active que nous voulons, dont le rôle doit être renforcé pour mieux réussir la décentralisation, peut-être surtout pour cela.

Oui, nous pensons que, au travers de la planification, nous devons réussir la coordination indispensable pour éviter les dérives que ne manquerait pas d'engendrer une multitude de décisions disparates au niveau des régions.

Le temps est, hélas ! loin du grand débat démocratique, passionné, approfondi sur l'avenir de la France, grâce, entre autres, au Plan et autour du Plan. Souvenez-vous en, mes chers collègues, vous qui siégiez déjà dans cet hémicycle.

La situation de notre pays fait penser aux membres du groupe du R.P.R. que les conditions de cette « ardente obligation » sont de nouveau réunies. D'ailleurs, pas plus tard qu'hier, lors de son audition par la mission d'information sur le monde rural, M. Raymond Lacombe, président de la F.N.S.E.A., a souligné la nécessité de renouer avec une planification forte. Il a raison et je pense que l'on devrait s'inspirer de ses conseils.

A l'heure de l'ouverture des frontières et de la concurrence accrue entre les espaces, seule une politique d'aménagement claire et forte, volontariste et coordonnée, peut permettre d'éviter que 80 p. 100 de notre territoire ne restent en marge du développement de l'Europe et que les déséquilibres entre les différentes parties de notre territoire ne s'accroissent encore.

La baisse de 26,2 p. 100 des crédits de paiement pour les dépenses en capital est un coup porté à la recherche. Elle atteint notamment 25 p. 100 en matière de recherche en socio-économie, c'est-à-dire pour tout ce qui fait fonctionner le Plan !

A la veille de la préparation du XI^e Plan, on peut se demander, monsieur le ministre d'Etat, ce que veut vraiment le Gouvernement pour l'avenir.

A cela s'ajoute l'évolution d'angereuse que l'on voit se profiler au niveau européen avec le travail du groupe européen de stratégie, instrument essentiel du projet de planification européenne à propos duquel j'ai émis l'an dernier, dans cette enceinte, de sérieuses réserves. Lancé par M. Stolérus, il va se réunir dans quelques semaines au Portugal.

Les grandes décisions ne vont plus se prendre au niveau national mais à l'échelon européen, sans que le Parlement français puisse exercer aucun contrôle, ce qui est tout à fait inacceptable.

M. Louis Pierna et M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Patrick Ollier. Merci, chers collègues !

Il y a donc reculé du niveau national, au bénéfice de l'Europe ainsi qu'au profit des régions.

Le Gouvernement laisse en effet penser que les contrats de plan Etat-régions doivent devenir le niveau de réalisation effectif de la planification. Cela n'est pas sérieux, monsieur le ministre d'Etat. Ni les services ni les crédits ne le permettraient et vous le savez bien. Surtout cela ne correspond pas à l'idée que nous avons de la construction européenne, qui doit être réalisée non sur la base du concept de l'Europe des régions, mais bien autour des seuls Etats.

Par ailleurs, ces contrats de plan Etat-régions ne sont, le plus souvent, ni plus ni moins que des demandes de subvention sans aucune réflexion stratégique. La baisse de 26 p. 100 des dépenses en capital aura d'ailleurs forcément des incidences importantes sur l'exécution des contrats de plan Etat-régions qui sont, en partie, financés au travers de ces crédits.

S'il existait un ministre du Plan, il me répondrait que les crédits de la D.A.T.A.R. jouent, au travers des différents fonds, un rôle important dans le financement. Cela est vrai, mais, comble de malchance, monsieur le ministre d'Etat, ces crédits sont également en chute libre. Alors, en dernière minute, on les abonde. On connaît les effets de séance et l'on admet que le Gouvernement puisse se réserver de bons effets d'annonce. Mais quand on regarde les chiffres, on se rend compte que les crédits des fonds atteignent à peine le montant dont ils disposaient en 1987 et 1988.

M. François Loncle. C'est le groupe socialiste qui les a abondés !

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas non plus très sérieux en matière d'aménagement du territoire.

Permettez-moi également de regretter que les zones défavorisées n'apparaissent pas dans les priorités du Gouvernement, confirmant en cela les raisons profondes de la crise du monde rural. On ne peut d'un côté tenir un langage marqué de bonnes intentions à l'égard de l'aménagement du territoire et de la revitalisation du milieu rural - je reconnais bien volontiers que tout le monde s'y emploie sur tous ces bancs - et de l'autre, au niveau du Gouvernement, agir dans la contradiction et l'incohérence la plus grande.

Comment voulez-vous nous faire croire qu'en vous désengageant financièrement il vous est possible de mettre en place une politique de suivi de l'exécution et de l'amélioration des outils existants ? Cela n'est pas possible !

Les crédits pour l'évaluation des politiques publiques sont en chute depuis trois ans. Ils baissent cette année, monsieur le ministre d'Etat, de 5 p. 100. Or ce sont ces politiques publiques qui forment l'ossature de la politique d'aménagement du territoire dont a besoin notre pays.

Décidément - et cela est étonnant de la part d'un gouvernement socialiste - le Plan n'est plus considéré comme l'instrument d'une politique ambitieuse pour la France. En commission, d'ailleurs, personne ne s'y est trompé. Nous avons en effet été une majorité pour rejeter les crédits du Plan. Les députés de tous les groupes ont constitué une majorité - à ma demande, je tiens à le signaler - pour les refuser. Ils ont eu le courage de le faire et je les en félicite. J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que vous tiendrez compte de cet avertissement donné par la représentation nationale...

M. Arthur Dehaine. Certainement ! (Sourires.)

M. Patrick Ollier. ... afin que ces crédits soient revus et portés au moins au niveau de ce qu'ils étaient l'an dernier.

En tout cas le groupe du R.P.R. votera contre ce budget, lequel marque le recul de cette idée du Plan si chère à tous les gaullistes et si essentielle pour l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie du centre et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, un mot fait l'unanimité s'agissant de la fonction publique, celui de modernisation. Effectivement, c'est une nécessité constante que « d'organiser d'une manière conforme aux besoins et aux moyens modernes », car tel est le sens de ce mot.

Cette nécessité est encore plus grande quand l'époque fait apparaître - comme c'est le cas aujourd'hui - une exigence légitime et fondée des êtres humains à vivre mieux, en relation avec l'évolution fantastique des sciences et des techniques.

Cette exigence est renforcée par la crise de notre société qui appelle et suppose tout à la fois des services publics de qualité, proches des gens ; des services publics en phase avec les besoins d'aujourd'hui en matière d'éducation, de santé, de transports, de services sociaux au sens large du terme ; des services publics qui jouent tout leur rôle pour contribuer à sortir notre pays de la crise.

Le projet de budget de la fonction publique pour 1992 va-t-il dans ce sens, dans le sens d'une modernisation réelle et nécessaire ou bien, au contraire, va-t-il dans un sens inverse, inadapté, dépassé ?

Pour trancher ce débat essentiel, les mots ne suffisent pas. Ce sont les faits qui disent le vrai. Et les faits, quels sont-ils ?

Je veux, dans le temps qui m'est imparti, m'en tenir à trois d'entre eux. Il sont essentiels.

Tout d'abord, peut-on parler de modernisation de la fonction publique sans parler du niveau des salaires, autrement dit, sans parler de la part de l'investissement consacré à ce qu'il y a de plus fondamental pour faire vivre, pour stimuler, pour rendre plus efficace la fonction publique : l'investissement humain ? Cela est bien évidemment impossible.

Or quelle est la situation en la matière ? C'est clair : en huit ans, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de 15 p. 100.

Un autre fait illustre mon propos : sur l'ensemble des retraites et pensions versées par la caisse des personnels territoriaux, 78 p. 100 des versements sont égaux ou inférieurs à 6 000 francs.

Telle est la situation actuelle. Elle est accablante. Que propose le Gouvernement pour remédier à cette situation ? Cherche-t-il à moderniser, c'est-à-dire à répondre à ce problème en relation avec les besoins et les moyens de notre époque ? Là encore, les faits sont les faits : ils disent le vrai.

Vous avez proposé, monsieur le ministre d'Etat, sous la pression d'un mécontentement ample et d'un mouvement revendicatif marquant, une augmentation des traitements de 6,5 p. 100. Mais celle-ci court sur cinq ans, de 1988 à 1993. Elle concerne et le rattrapage et les deux années à venir. Autrement dit, vous proposez, en moyenne, 1,3 p. 100 de plus par an aux fonctionnaires ! On est loin des 15 p. 100 de retard et on est loin de l'inflation, actuelle et prévue. C'est donc une chute programmée du pouvoir d'achat que vous organisez.

Bref, si les luttes ne vous laissent pas insensible, vous voulez éterniser de manière définitive une baisse durable et massive du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Vous êtes d'ailleurs tout à fait explicite. Vous vous refusez à - je vous cite - « tout retour à l'indexation des salaires sur les prix ».

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Absolument !

M. Jean-Claude Lefort. C'est moderne cela, monsieur le ministre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Oui !

M. Jean-Claude Lefort. C'est tout simplement injuste, mais c'est aussi inefficace ; j'y reviendrai.

Quand le pouvoir d'achat recule alors que la société avance, on peut parler - sans forcer le trait - d'un retour en arrière, ce qui est une autre façon de dire rétrograde ou archaïque.

Il en va de même, monsieur le ministre, avec, pour la fonction publique territoriale, l'institution d'un système de rémunérations reposant pour une part sur des primes - non comptées dans les retraites - lequel, naturellement, ne coûtera pas un sou à l'Etat puisque ce sont les collectivités locales qui paieront.

Avec ce système particulier, selon que la commune sera riche ou pauvre, les primes seront plus ou moins élevées. Autrement dit, il s'agit d'un système qui casse l'unicité nationale de garantie statutaire des traitements, qui introduit un système à deux vitesses, qui engendre une concurrence énorme entre les communes et qui brisera des solidarités indispensables entre les agents.

Il est certain que les fonctionnaires territoriaux sont mal, très mal payés. Il faut donc procéder à une augmentation pour laquelle l'Etat ne peut se dérober financièrement en se défaussant, une fois de plus, sur les collectivités.

De même, il faut procéder à la mise en place d'une grille salariale moderne, en rémunérant correctement les qualifications, avec un minimum porté à 7 000 francs. Cette proposition vaut pour toute la fonction publique.

Mais là, il s'agit de tout autre chose. C'est l'inégalité de traitement qui est instituée. Un employé communal doit-il être moins payé parce qu'il travaille à Ivry, par exemple, et non pas à Neuilly ?

Vous trouvez cela moderne, monsieur le ministre d'Etat ?

A mes yeux, c'est la loi de la jungle, c'est-à-dire l'inverse de la civilisation, qui sera introduite dans ces services publics à l'instar de ce qui se fait ailleurs, je veux dire dans le secteur libéral, privé. Ce sont là des faits incontestables.

Deuxième aspect qui découle et de cette politique salariale et de votre budget lui-même : la situation de l'emploi dans les services publics.

Tout le monde s'accorde pour dire que le décalage entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé joue contre le développement et la modernisation du service public, contre le recrutement de personnels. Il en va ainsi, en particulier, du refus de reconnaître les qualifications des personnels. De plus, votre projet de budget prévoit des réductions d'emploi.

C'est ainsi que les services publics qui souffrent, en général, d'un manque criant de personnels seront encore affectés par ce budget en 1992.

Cela aura pour conséquence d'accroître l'inégalité des citoyens devant ces droits parmi les plus fondamentaux que sont celui de vivre en sécurité, d'accéder à la justice, à la santé, à l'égalité des chances à l'école.

C'est toute une conception de la société qui est derrière cela, monsieur le ministre d'Etat. Et voilà que la France qui, dans des périodes très difficiles, était à la pointe dans ce domaine, reculera sous les coups de boutoir de votre politique.

Vous n'êtes pas socialiste, monsieur Soisson. On le savait ! Mais comment accepter pareil avenir, pareille conception quand on se réclame des valeurs de la gauche ?

J'imagine qu'en m'écoutant, monsieur le ministre d'Etat, vous devez vous dire en votre for intérieur : « Au secours, la gauche revient ! » (Sourires.)

Et pourquoi non ?

L'argent existe pour mener une politique de modernisation du service public. Il suffit de voir que, si l'austérité s'applique implacablement contre les services publics, on dégage des milliards et des milliards pour les entreprises privées.

Et tout cela pour quels résultats ?

Mon propos n'est pas simplement de réclamer la justice. C'est aussi l'efficacité sociale et économique que j'ai en vue.

Une politique de recrutement des personnels fondée sur des bons salaires, une reconnaissance des qualifications, une bonne formation, c'est efficace pour les hôpitaux, la santé, l'école, les transports, la justice, la sécurité sociale, l'aide sociale, entre autres. C'est un choix différent de celui fondé sur la rentabilité immédiate. C'est certain. Mais sur le proche, sur le moyen, sur le long terme, que d'économies, que de progrès social, humain et national !

C'est cela la voie de l'avenir. Vous choisissez, et le Gouvernement avec vous, le chemin inverse. Vous marchez à reculons, ce qui n'est pas, à proprement parler, un signe de progrès, de modernité.

Cela m'amène, pour terminer, à évoquer ce qui domine finalement votre conception : pour vous le service public est un fardeau. Pour vous - et c'est vraiment un problème de civilisation - il faut que les critères qui dominent le secteur privé submergent l'ensemble de la vie sociale, et cela, également au nom de l'Europe de 1992.

L'introduction envisagée, sous prétexte de mixité, de capitaux privés dans ces services permettra sans doute de réaliser de juteux profits pour les secteurs envahis parce que rentables, mais cela ne peut qu'aggraver la situation de ces services et donc tous les déséquilibres de la société.

La dégradation actuelle des services publics ne tient pas - contrairement à cette vision idéologique de la droite qui fait des adeptes - à leur caractère « public ». C'est si vrai que le privé est prêt à s'abattre sur tous les secteurs rentables.

La dégradation de ces services provient directement des choix successifs opérés par le pouvoir et aussi de l'absence de participation des personnels et des usagers.

C'est précisément la combinaison des missions d'intérêt général et de solidarité assignées aux services publics, et cette conception qui en est le corollaire d'une fonction publique statutaire, fondée sur les principes de la reconnaissance de la qualification, le déroulement de carrière, les droits démocratiques, qui sont à la base de l'efficacité sociale et économique des services publics de notre pays. C'est cela qu'il faut moderniser, ce qui donnera aussi un sens à notre devise de liberté, d'égalité, de fraternité. Et un mot comme en cent, monsieur le ministre d'Etat : moderniser le service public ? C'est oui, mille fois oui ! Le casser ? C'est non, résolument !

C'est pourquoi, vous l'avez compris, nous voterons contre ce budget, résolument. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre d'Etat, le budget général que nous discutons aujourd'hui se propose d'atteindre une meilleure efficacité économique et sociale, notamment dans la fonction publique, tout en respectant la rigueur imposée par la conjoncture. Or les projets de budget que vous nous présentez n'en sont pas des exemples.

Avant de centrer mon propos sur le budget de la fonction publique, je dirai quelques mots du budget du Plan en reprenant les propos de mon excellent prédécesseur.

Il me semble qu'il y a un certain anachronisme à augmenter de 19 p. 100 les crédits du commissariat général du Plan pour le titre III seulement afin de couvrir les dépenses d'élaboration du XI^e Plan, alors que le contenu et les objectifs de ce Plan soulèvent encore aujourd'hui problèmes et interrogations.

De plus, il faut souligner que l'Etat ne respecte pas les engagements qu'il avait pris lors de la signature des contrats de plan Etat-régions. Ces contrats, signés en 1989, avaient en effet programmé 50 milliards de francs d'investissement sur cinq ans. Or au 30 juin 1991, le taux de réalisation des programmes varie de 15 à 40 p. 100, selon les régions du fait du désengagement de l'Etat confirmé cette année encore. Il y a là matière à réflexion.

A notre avis, certains crédits pourraient ou devraient avoir une meilleure affectation. N'aurait-il pas mieux valu revaloriser le traitement des magistrats ou des enseignants, par exemple ? Notre pays est, en effet, confronté à une grave crise de recrutement, de motivation, de ces professions.

Vous venez, certes, de signer un accord sur les salaires tout à fait acceptable avec les principaux syndicats de la fonction publique.

M. Jean-Claude Lefort. Pas encore !

M. Georges Durand. Mais vous le savez, monsieur le ministre, cela n'est pas suffisant.

Il est tout de même grave de constater qu'il y avait 630 postes d'agrégé non pourvus en 1990. De même, en 1990, 10 050 postes étaient à pourvoir pour le C.A.P.E.S. et le C.A.P.E.T. Or, seuls 8 118 l'ont été.

Pour la magistrature, le scénario est sensiblement le même. Si vous créez cette année 470 postes, rien ne dit qu'ils seront pourvus, car les conditions matérielles qu'offrent ces professions attirent de moins en moins de jeunes et de moins jeunes. Il est significatif que le nombre des candidats à l'école nationale de la magistrature ait baissé de 25 p. 100 au cours des quatre dernières années.

De plus, non seulement les postes ne sont plus tous pourvus, mais les cadres de la fonction publique sont de plus en plus attirés par le privé. Le rapport de M. Jean-Pierre Bouquet est éloquent à cet égard.

Sur les 4 500 énarques, en activité en 1990, 737 travaillaient en entreprise et, selon l'étude effectuée par le cabinet américain Arthur Andersen, les quatre cinquièmes de ces énarques ne souhaitent pas réintégrer leur administration, sans tenir compte des nombreux détachements qu'il convient de signaler.

M. René Dosière. Ils ont remboursé leurs frais d'études !

M. Georges Durand. Oui. Heureusement que la politique est là pour en recueillir quelques-uns !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Merci !

M. Georges Durand. N'est-ce pas, monsieur le ministre ?

L'état de notre fonction publique est préoccupant et cela ne concerne pas que les hauts fonctionnaires.

Les catégories C et D, qui devraient bientôt ne former qu'une seule catégorie, sont également confrontées à une grave crise, car les salaires de base, nous le savons tous, sont non seulement très bas, mais surtout ne sont pas compensés par de grandes perspectives d'évolution de carrière.

Plus important encore, certaines fonctions ne sont pas assez prises en considération et cela a bien souvent de tristes conséquences. Je ne prendrai qu'un exemple : celui des greffiers des tribunaux. Ils sont actuellement 4 766 alors qu'en Allemagne de l'Ouest on en comptait, avant la réunification, près de 48 000. Or voilà des années et des années que ce corps de fonctionnaires réclame un renforcement de ses effectifs, une augmentation des moyens et des traitements. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous passiez quelques heures dans les greffes de tribunaux, notamment d'instance, dans la région parisienne ou en province. C'est une des causes du mal de la justice. Une des solutions consisterait à renforcer ceux qui sont chargés d'exécuter et de préparer les décisions. Il faut, non seulement augmenter leur nombre, mais aussi se préoccuper de reconnaître la spécificité de leur métier.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat un certain nombre de questions qui méritent votre attention.

J'aborderai maintenant brièvement le problème de la fonction publique territoriale et, tout particulièrement, les problèmes qu'a soulevé le décret du 6 septembre 1991. Ce décret, vous le savez, a été pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale. Ce décret a soulevé un véritable tollé chez les maires, comme chez les fonctionnaires territoriaux. Il aboutit, en effet, à limiter très largement la liberté des élus locaux en matière de gestion des personnels. Si nous sommes d'accord pour plafonner les primes et les traitements accordés à nos proches collaborateurs, afin de ne pas créer de trop grandes disparités entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale, nous n'acceptons pas d'avoir les mains liées. Il semble, en effet, que le protocole d'accord signé entre les syndicats et l'association des maires de France, cet été, proposait une solution tout à fait acceptable pour préserver ces deux objectifs.

Votre décret, quant à lui, limite trop fortement les élus dans le choix des rémunérations qu'ils peuvent offrir à leurs proches collaborateurs. Il faut, monsieur le ministre d'Etat, revoir ce décret, car il va très rapidement avoir pour conséquence de priver les collectivités territoriales des services de cadres très qualifiés. Or ces personnes sont de plus en plus nécessaires au bon fonctionnement des collectivités.

M. Raymond Marcelin, rapporteur spécial. Très bien !

M. Georges Durand. La décentralisation confie, en effet, des tâches de plus en plus lourdes aux élus locaux qui ne peuvent y faire face qu'en s'entourant de personnels hautement qualifiés.

Monsieur le ministre d'Etat, ne privez pas les élus locaux des services de ces personnels. Alors que la décentralisation s'accélère - et c'est heureux - pensez aux charges nouvelles de travail que va entraîner l'application de la loi sur l'administration territoriale.

En conclusion, pour les motifs que je viens de soulever brièvement et pour bien d'autres que je n'ai pu évoquer du fait du temps de parole qui m'a été imparti, je soutiens que votre budget est insatisfaisant, car il ne répond pas à l'attente des fonctionnaires, d'une part, et ne propose pas les solutions nécessaires à la situation de la fonction publique, d'autre part. Dans ces conditions, le groupe U.D.F. dont je suis le porte-parole ne peut que repousser votre budget.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin qui dispose de cinq minutes, étant précisé que, jusqu'à présent, chaque orateur a respecté son temps de parole.

M. Michel Voisin. J'essaierai d'en faire autant, monsieur le président.

M. le président. Je l'espère !

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans l'étude des crédits impartis au secrétariat général de la défense nationale, je commencerai par ceux de l'Institut des hautes études de défense nationale, tant leur évolution m'inquiète.

Il convient tout d'abord de revenir sur ses missions. L'utilité est désormais prouvée d'un institut qui ne mérite certainement pas une telle dégradation de ses crédits et la sous-estimation de ses besoins dont il est victime dans ce budget.

Destiné à réunir des responsables appartenant à la fonction publique, aux armées, à l'industrie et à tant d'autres secteurs d'activité de la nation pour qu'ils puissent approfondir leur connaissance et leur réflexion, l'I.H.E.D.N. offre aussi son concours aux universités pour la réalisation et la dispense de cours sur la défense en troisième cycle.

Vitrine pour l'étranger de ce que la France peut offrir comme réflexion sur la défense, il est par ailleurs le correspondant des instituts et collèges de défense étrangers qui ont une vocation analogue à la sienne. A ce titre, l'I.H.E.D.N. participe à leur accueil et organise à leur intention, avec le concours du ministère des affaires étrangères et de l'état-major des armées, des conférences débats d'information sur notre politique étrangère et notre politique de défense.

Pour remplir ses missions, l'Institut disposera en 1992 d'un budget en baisse de 4 p. 100 sur sa totalité. Chacun appréciera l'impact de cette diminution sur l'image extérieure de notre pays !

Connaissant les difficultés financières de l'Institut et, particulièrement, le mal qu'il rencontre chaque année pour financer l'accueil des délégations étrangères - ses frais régressent de 8,55 p. 100 - je souhaite qu'intervienne une réelle augmentation de ses moyens avant la fin de la procédure budgétaire. Faisant appel à votre compréhension, monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais que vous m'apportiez à ce sujet une réponse rassurante.

Le budget de 1991 s'est élevé à 5,142 millions de francs, auxquels se sont ajoutés 100 000 francs grâce à la générosité du Sénat.

Le projet pour 1992 s'élèverait dans le bleu à 5 208 728 francs. Il y a une augmentation apparente, si on compare au « bleu » de 1991, avec 5 142 923 francs, mais en réalité nous observons une diminution si on compare au budget notifié par le vote des assemblées.

Une augmentation du budget de l'I.H.E.D.N. doit impérativement intervenir pour les raisons suivantes.

Le budget 1991, comprenant des dotations sur cinq chapitres du budget du Secrétariat général de la défense nationale, avec mention expresse I.H.E.D.N., était établi selon les dispositions erratiques fixées par l'arrêté du 6 mars 1979 qui prévoyait des crédits inscrits au budget du Premier ministre, des possibilités d'inscriptions supplémentaires pour tenir compte des prestations fournies pour d'autres départements ministériels selon des conventions fixant les modalités, objectifs et coûts à la charge des ministères intéressés.

Mais il ne prévoyait pas de lignes de fonds de concours correspondant aux services rendus à d'autres administrations : ministères de la coopération et des affaires étrangères pour les sessions internationales, séminaire pour les universitaires « D.E.S.S. Défense ». Il ne prévoyait pas de lignes expressément destinées aux relations publiques : frais de représentation, souvenirs et cadeaux offerts à l'occasion des réceptions de délégations étrangères par l'Institut ou, à l'inverse, en remerciement de services ou réceptions offertes en voyage par d'autres organismes français ou étrangers. Il ne

prévoyait pas de lignes de dépenses pour permettre à l'Institut d'être représenté à des colloques payants en France ou à l'étranger lorsqu'il est invité.

Jusqu'en 1990, l'état-major des armées mettait à la disposition du directeur une obole de 50 000 francs environ pour permettre à l'Institut de recevoir des délégations étrangères à déjeuner à l'École militaire, délégations adressées par l'état-major. Cette aide a été supprimée depuis 1991, mais la réception de délégations subsiste et c'est une activité liée au rayonnement de l'Institut.

A mon sens, un tel éparpillement des sources budgétaires n'est ni valorisant pour l'Institut, ni sécurisant pour ses gestionnaires qui doivent attendre des subsides de nombreux intervenants.

Le projet de budget pour 1992, outre sa présentation qui dans le « bleu » fait apparaître une augmentation, ne comprend pas de majoration pour dépenses relations publiques.

Il serait opportun de prévoir une majoration de 150 000 francs au moins pour compenser la diminution globale par rapport à 1991 du budget voté et pour permettre une dotation significative du crédit consacré aux relations publiques ; de prévoir « pour mémoire » une ligne fonds de concours.

En ce qui concerne la forme du budget, l'I.H.E.D.N. a déjà obtenu un regroupement partiel de ses dépenses de fonctionnement relevant anciennement des chapitres 34-01, 34-02, 34-93 en un seul chapitre 35-98 « Moyens de fonctionnement ».

Il ne s'agit pas de pêcher par excès et de mener une politique systématique de prestige comme cela se fait beaucoup de nos jours. Non il s'agit seulement de décence vis-à-vis de nos hôtes de plus en plus nombreux, mais aussi d'éviter le recours à des expédients financiers pour assurer parfois certaines prestations tout à fait modestes.

Au début de l'année, l'Institut avait évalué à 500 000 francs ses besoins en crédits nouveaux. Si vous aviez accédé à cette demande, vous lui auriez donné des moyens correspondant à ses missions.

J'aborde enfin, très rapidement mais avec une inquiétude croissante, l'examen et la critique des crédits dévolus à la défense civile.

Leur régression sensible, de 8,4 p. 100 pour 1992, touche particulièrement les autorisations de programme avec 19 p. 100 et l'ensemble des crédits de paiement avec 8,42 p. 100. Il y a un décalage entre un financement insuffisant et des objectifs à remplir que je ne comprends pas. Que l'on pense par exemple au financement du service national dans des organismes destinés à la protection civile ou aux réservistes !

En conclusion, monsieur le ministre, je regrette d'avoir eu si peu de temps à consacrer à un si petit budget au service pourtant d'une grande institution ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Voisin, d'avoir si peu dépassé votre temps de parole ! (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la qualité et la clarté des rapports me permettront d'éviter de longs développements. Je voudrais répondre rapidement à propos des divers budgets que Mme le Premier ministre m'a demandé de défendre devant vous avant d'en venir aux orientations relatives à la politique de la fonction publique.

S'agissant du projet de budget du Secrétariat général de la défense nationale, j'ai, comme à l'accoutumée, entendu avec plaisir M. Raymond Marcellin, M. Pierna et M. Voisin.

Monsieur Marcellin, les efforts de clarification seront poursuivis en 1992 comme vous vous y employez depuis longtemps à la commission des finances. Dans une situation internationale incertaine, notre pays a plus que jamais besoin d'un organisme interministériel de réflexion, de proposition, de coordination et de réglementation en matière de défense générale et de sécurité nationale. Telle est la mission que le Secrétariat général de la défense nationale accomplit, et accomplit bien.

J'ai noté vos interrogations sur les moyens dont disposera l'Institut des hautes études de la défense nationale. Je ne cacherais pas que la baisse des crédits de fonctionnement peut entraîner des difficultés. Je souhaite que l'Institut, comme l'ensemble des services de l'Etat, gère ses crédits avec une rigueur accrue. Je suis persuadé qu'il saura remplir ses missions essentielles, comme il l'a fait jusqu'à présent.

Concernant le projet de budget du Conseil économique et social, j'ai noté les préoccupations de M. Proriol et j'en viens à un problème essentiel : le projet de rénovation et d'extension du palais d'Iéna. Je confirme que l'opération prévue pour 1991 sera effectuée en 1992 pour un montant total de 12 millions de francs. Elle permettra la réalisation des bureaux avancés devant la salle des séances du conseil, la démolition du bâtiment situé avenue Albert-de-Mun et le relogement du gardien du palais d'Iéna, comme M. Proriol l'a demandé tout à l'heure.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial suppléant. Merci pour lui.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Ce premier ensemble de travaux permettra d'engager la construction du nouveau bâtiment à partir de 1993. C'est donc la reprise d'un projet dont nous avons les uns et les autres souvent souligné la nécessité.

S'agissant du projet de budget du commissariat général du Plan, j'ai écouté avec attention vos rapporteurs M. Balligand et M. Lombard. Je suis attaché comme M. Ollier à la vocation du Plan et donc à la défense de la planification.

Je crois que la planification évoluera vers une articulation entre trois niveaux correspondant aux domaines de compétences partagés entre la Communauté européenne, l'Etat et les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les régions : un dispositif européen souple - je ne suis pas plus que lui favorable à une Europe des régions qui pourrait à terme comporter des projections budgétaires conformes à la tradition de plusieurs de nos partenaires ; un plan national adopté par le Parlement et des rapports des commissions qui, par leur concertation, ont contribué à l'élaboration de la loi de Plan ; des plans régionaux enfin, établis sous la responsabilité des régions. Je souhaite que la planification à la française continue son évolution et que nous puissions les uns et les autres y participer.

S'agissant du budget annexe des Journaux officiels, M. Balligand a eu une heureuse expression tout à l'heure en parlant d'« une belle santé. » Je salue comme lui la belle santé de ce budget !

Les tarifs des annonces demeureront inchangés. Ils le sont depuis 1986. Un excédent de 81 millions de francs permettra de porter le reversement annuel au Trésor à 70 millions de francs. Les effectifs seront ajustés. Le programme de modernisation des équipements sera poursuivi. Bref, les Journaux officiels continueront de bien se porter.

J'en viens à la politique de la fonction publique. J'ai bien entendu les réflexions, les rapports, les observations des mes amis Jean-Pierre Bouquet, Marc Dolez et Jean Le Garrec.

Je me suis efforcé, dès mon arrivée au ministère de la fonction publique, de renouer les fils du dialogue et de reprendre une concertation avec les organisations syndicales qui, en dehors de l'accord Durafour de 1990, avait été distendue. Il n'y avait pas eu d'accord salarial depuis la fin de 1988 et pas de revalorisation de la fonction publique depuis 1990. Une telle situation ne pouvait pas perdurer.

Dans la mesure où vous avez les uns et les autres exposé les conditions dans lesquelles le protocole d'accord était intervenu et ses dispositions essentielles, je voudrais évoquer les suites qu'un tel accord pourra comporter. Il va ouvrir de fait toute une politique contractuelle nouvelle et donner lieu à de nouvelles négociations.

M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial. C'est heureux !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Ces négociations concernent quatre dossiers.

Premier dossier : le secteur de la formation. M. Bouquet et M. Le Garrec ont souligné avec raison l'importance d'un tel accord. En tant que ministre du travail, je me suis efforcé avec vous de développer la formation professionnelle. Arrive-

vant à la fonction publique, je souhaite que nous puissions y parvenir dans les mêmes conditions. Nous allons engager une négociation sur ce point.

Deuxième dossier : l'introduction des technologies. J'ai noté la réflexion de M. Le Garrec. Il ne s'agit pas de nouvelles technologies mais des technologies que sont notamment l'informatique et la bureautique. Nous allons disposer à la fin de cette année de l'évaluation que nous avons demandée sur l'informatisation de l'administration et son efficacité. Sur cette base, nous pourrions engager une négociation avec les organisations syndicales.

Troisième dossier, celui auquel tiennent le plus, et avec raison sans doute, les organisations syndicales : l'amélioration des conditions et des relations de travail. Je souhaite que nous puissions passer d'une conception de la fonction publique marquée par des décisions unilatérales à une conception de plus en plus contractuelle donnant lieu à négociation préalablement aux décisions qui seront prises.

M. Marc Dolez, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'instances comme le comité technique paritaire ou le comité d'hygiène et de sécurité pourraient voir leur rôle accru. De la même façon, la médecine de prévention, selon le rapport du docteur Vignaloux, devrait être développée. Les syndicats ont des propositions à faire. Je les invite, sur la base de leurs propositions, à la discussion, et nous verrons ensemble comment nous pourrions améliorer les conditions et les relations de travail.

Quatrième dossier : la mobilité. M. Le Garrec a dit tout à l'heure avec raison qu'elle devait être plus professionnelle que géographique et M. Bouquet, M. Balligand et M. Dolez avaient également, avec raison insisté sur ce point essentiel.

Nous devons passer d'une organisation rationnelle, mais rigide, fondée sur un découpage fonctionnel et géographique des compétences, à une organisation qui prenne davantage en compte les besoins des usagers. Je souhaite que des négociations puissent s'engager sur la base de la circulaire du 23 février 1989 sur le renouveau du service public sur lequel vous avez les uns et les autres attiré mon attention. Les organisations syndicales y sont prêtes. Je pense que nous pourrions le faire très rapidement.

Vous avez souligné l'importance de la loi du 26 juillet 1991 sur le libre accès des candidats ressortissant des pays de la Communauté à la fonction publique. J'ai pris l'engagement devant la commission des lois, M. Dolez se le rappelle, que les textes d'application seraient publiés avant la fin de l'année. Je le confirme, comme je confirme naturellement la proposition que j'ai faite à la commission des lois d'étudier avec elle et avec les rapporteurs des autres commissions, s'ils le souhaiteraient, les conditions dans lesquelles les problèmes d'encadrement et les problèmes de la haute fonction publique pourraient être davantage traités. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Il y a des difficultés, que nous avons tous présentes à l'esprit, et certains chiffres qui ont été rappelés dans la discussion le montrent. Je souhaite que nous puissions ensemble parvenir à des solutions satisfaisantes.

J'ajoute, en réponse à l'intervention de M. Durand concernant le décret de septembre 1991 sur les indemnités des agents territoriaux, qu'un tel texte a été élaboré par le Gouvernement dans une concertation étroite avec le Conseil d'Etat. Il a fait l'objet d'une étude attentive de la part de la Haute assemblée. Il n'est pas dans mes intentions de le modifier. Je ne souhaite pas réduire les pouvoirs des élus et je vois pas comment le ministre de la fonction publique irait à l'encontre des demandes du maire d'Auxerre concernant un encadrement de qualité. (Sourires.) Je souhaite simplement qu'un équilibre soit observé entre la liberté des élus - une marge de manœuvre beaucoup plus grande leur est donnée par le texte qui a été publié que par le projet de décret que j'avais trouvé à mon arrivée au ministère - et la nécessaire unité des trois fonctions publiques, fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière, afin que des passages puissent être organisés de l'une à l'autre.

M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial. C'est important !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Dans les deux sens !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Mesdames, messieurs, je me suis efforcé de re-rendre les fils d'une politique contractuelle. Vous m'avez très souvent approuvé les uns et les autres dans cette action, quels que soient vos opinions et les votes politiques que vous pouvez émettre. Je souhaite que la représentation nationale tout entière me soutienne dans cet effort de défense du service public car, si quelqu'un a la volonté de le défendre, avec votre appui à tous, c'est bien l'actuel ministre ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Serge Franchis. Très bien !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, de la clarté et de la concision de votre propos, qui vaut bien de longs discours !

Nous en arrivons aux questions. Je vous rappelle le principe : question courte et réponse brève.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Monsieur le ministre d'Etat, je reviens rapidement sur une question à laquelle vous venez d'apporter quelques éléments de réponse : les conditions de mobilité offertes aux personnels de la fonction publique.

Je suis régulièrement saisie par un certain nombre de particuliers de dossiers de ce type, ce qui prouve à l'évidence que les conditions de mobilité entre les différents secteurs de la fonction publique ne sont pas entièrement satisfaisantes. De telles difficultés découragent les intéressés alors que, très souvent, il s'agit de personnels dynamiques, motivés, et désireux d'étendre leur expérience professionnelle.

Aussi, considérant que les avantages sont nombreux, pour les personnels eux-mêmes mais également pour toute la fonction publique, je souhaite, monsieur le ministre, que vous m'indiquiez les nouvelles mesures que vous entendez prendre pour simplifier et rendre véritablement efficaces les conditions de mobilité au sein de la fonction publique.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. C'est une question essentielle, peut-être la plus difficile de toutes celles que pose la fonction publique.

Vais-je décider seul ? Non, madame David. Ce sera l'objet d'une négociation.

Je rappelle simplement que je souhaite une mobilité plus professionnelle que géographique. Ainsi que l'a souligné tout à l'heure M. Le Garrec au nom du groupe socialiste, nous avons une multiplicité de statuts particuliers et il est très difficile, dans une même ville, de passer d'une administration à une autre, d'une direction départementale à une autre.

M. Marc Dolez, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Si les passerelles sont multiples et l'ensemble plus mobile, moins rigide, nous ferons œuvre utile. C'est ce que je voudrais faire avec votre soutien.

M. le président. La parole est à Mme Martine David, pour une seconde question.

Mme Martine David. Monsieur le ministre d'Etat, près de quatre-vingts centres de responsabilité ont été créés depuis la circulaire ministérielle de janvier 1990. Cette formule contractuelle se révèle particulièrement intéressante. Les conditions de création étant en effet assez contraignantes, les services concernés ont donc été suffisamment motivés pour élaborer un projet de service, améliorer l'efficacité globale de l'unité ainsi que les services rendus aux usagers, tout en acquérant une autonomie de gestion et de responsabilité et un fonctionnement plus souple.

Pouvez-vous nous communiquer un premier bilan de cette expérience ? Avez-vous l'intention de poursuivre son développement à un rythme régulier ? Si tel est le cas, disposez-vous des moyens nécessaires pour concrétiser cette volonté ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Madame le député, il existe actuellement quatre-vingt-cinq centres de responsabilité, dont soixante-dix-neuf dans les services exté-

rieurs et six en administration centrale. Ils n'étaient que soixante-dix à la fin de 1990. Une cinquantaine de dossiers en cours d'instruction devraient pouvoir donner lieu à signature en 1992.

Je souhaite conserver aux centres de responsabilité le caractère expérimental qui leur a été donné par la circulaire de janvier 1990. Tous les services ne sont pas prêts, nous le savons, à se transformer ainsi.

Une éventuelle extension de ces centres ne pourra être envisagée qu'à l'issue de l'évaluation qui est en cours et dont je vous communiquerai les résultats dès qu'elle me sera remise. Je souhaite que soient étudiées les conditions dans lesquelles se créent et se développent les centres de responsabilité. Cette étude portera notamment sur le dialogue social et sur les relations avec l'administration centrale, et notamment les services du ministère des finances.

Les crédits dont je disposerai en 1992 me permettent de continuer et d'amplifier cette expérience. Le chapitre à partir duquel sont financés les centres de responsabilité verra en effet sa dotation passer de 26 à 33 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Monsieur le ministre d'Etat, la fonction publique d'Etat est confrontée à un problème d'encadrement de plus en plus crucial. Deux aspects, me semble-t-il, méritent d'être relevés.

Les conditions matérielles offertes au personnel d'encadrement conduisent un nombre croissant de fonctionnaires de qualité à quitter le service public au bénéfice soit des collectivités locales, soit du secteur privé. Ce phénomène concerne tout autant les administrations centrales que les services extérieurs de l'Etat. Comment comptez-vous faire face à cette fuite des cerveaux, qui, à terme, est tout à fait préjudiciable à la fonction publique ?

Je voudrais relever un aspect particulier de ces départs. Il s'agit de ceux des hauts fonctionnaires qui quittent le service public pour entrer au service d'entreprises privées dont les activités relèvent de leur attributions antérieures.

L'article L. 575-1 du code pénal interdit cette pratique pendant un délai de cinq ans après leur cessation de fonctions. Or il semble bien que ce délai n'ait pas été respecté dans un certain nombre de cas, dont certains ont d'ailleurs été relevés par la Cour des comptes. Il s'agit là d'une pratique particulièrement choquante, tant au regard de la morale qu'à celui de l'intérêt public.

M. Jean-Jacques Hyst. C'est vrai !

M. René Dosière. Il a fallu attendre un décret du 17 janvier 1991 pour que soient précisées les conditions dans lesquelles ces transferts pouvaient s'opérer. Encore convient-il que ces dispositions soient mieux respectées que par le passé. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la mise en application de ces nouvelles dispositions et sur la volonté du Gouvernement de s'opposer à des comportements sans doute limités mais spectaculaires et en tout état de cause particulièrement choquants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Votre question, monsieur le député, prolonge le débat que nous avons eu lors de mon audition devant la commission des lois

Je souhaite, je le répète, que nous puissions voir ensemble les conditions de passage du secteur public au secteur privé dans le cadre d'une politique de développement, de renforcement, de l'encadrement de la haute fonction publique que nous souhaitons tous. C'est essentiel.

Vous m'avez posé des questions très précises sur l'application du décret du 17 janvier 1991, qui tend à limiter les passages vers le secteur privé par la création d'une commission de déontologie. Ma volonté est de veiller au strict respect des dispositions de ce décret, notamment quant aux conditions de fonctionnement de la commission.

J'ajoute qu'est actuellement discuté au Parlement un projet d'article modifiant le code pénal et visant à punir de peines d'amende ou de prison les fonctionnaires qui passeraient dans une entreprise sur laquelle ils auraient exercé leur surveillance.

Vous avez cité les observations de la Cour des comptes. Etant moi-même, à l'origine, magistrat de la Cour des comptes, c'est pour moi un point essentiel. Nous devons, les

uns et les autres, veiller au respect des dispositions législatives. La Cour des comptes l'a souhaité. Le ministre de la fonction publique, en accord avec la commission des lois, fera tout pour que ce respect soit mieux assuré à l'avenir.

M. le président. La parole est à M. René Dosière, pour une seconde question.

M. René Dosière. Monsieur le ministre, la comparaison de ceux des tableaux qui figurent dans le rapport annuel sur la fonction publique de l'Etat fait apparaître pour les crédits d'action sociale dans les divers ministères la répartition suivante : ministère de l'éducation nationale, 297 francs par agent ; ministère de l'intérieur, 718 francs ; ministère des finances, 1 906 francs.

Je ne sais si les rédacteurs de ce bilan avaient en tête ces chiffres en écrivant que l'administration met en œuvre « une politique diversifiée d'action sociale ». Elle est, en tout cas, particulièrement inégalitaire ! C'est pourquoi je vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour remédier à ces inégalités, dont je dois vous dire qu'elles sont particulièrement mal ressenties sur le terrain par les agents concernés.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Il se trouve, monsieur Dosière, qu'au début de cette semaine, j'ai réuni autour de Mme Hermelin, les membres du comité interministériel des services sociaux, le C.I.S.S., et qu'avec les représentants de toutes les organisations syndicales, nous avons abordé les problèmes que vous venez, avec raison, de soulever dans cette assemblée.

Nous avons souhaité qu'une évaluation soit conduite et que des mesures soient prises pour développer l'action sociale de l'Etat, au niveau interministériel, mais aussi à celui des divers ministères. Le C.I.S.S. souhaiterait également, et c'est un sentiment que je partage, avoir un droit de regard plus étendu sur l'ensemble des actions conduites.

La procédure que j'ai mise en œuvre au début de cette semaine me conduira à rencontrer régulièrement les membres du C.I.S.S., la prochaine rencontre devant avoir lieu avant la fin de cette année. Je vous tiendrai très régulièrement informé.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur le classement actuel des communes dans les différentes zones d'indemnité de résidence attribuées aux fonctionnaires et aux agents des collectivités locales.

Ce classement, qui résulte pour l'essentiel d'une répartition opérée en 1945, est aujourd'hui par bien des aspects obsolète, même s'il a été modifié, en particulier en 1973 et en 1974.

Cela est notamment vrai dans la région Ile-de-France où de nombreuses communes dites « rurales » sont classées en zone 3 alors que les loyers y sont aussi élevés que dans les zones 1 et 2. C'est en particulier le cas de plusieurs communes de ma circonscription comme Houdan, mon canton, ou, à proximité, La Queue-en-Yvelines.

Envisagez-vous, monsieur le ministre d'Etat, de revoir ces zones d'indemnité de résidence ? Seront-elles modifiées en tenant compte non seulement des résultats du dernier recensement, mais également de la réalité des loyers qui, dans la région parisienne, sont souvent aussi chers en zone rurale qu'en agglomération ?

Telle était ma première question. Puis-je, monsieur le président, poser immédiatement la seconde ?

M. le président. A votre convenance, monsieur Cuq.

M. Henri Cuq. Ma seconde question portera, elle aussi, sur le sort fait aux différentes communes, mais elle concernera plus directement, monsieur le ministre d'Etat, l'attribution de la prime spéciale d'installation à certains personnels de la fonction publique hospitalière.

Dans mon chef-lieu de canton, est implanté un hôpital rural qui rend des services considérables. Les soins y sont d'une extrême qualité et le personnel est remarquablement dévoué et qualifié. Or, la prime spéciale d'installation n'est pas attribuée aux infirmières ni au personnel soignant.

Envisagez-vous, monsieur le ministre d'Etat, d'élargir le champ de cette prime aux communes qui en sont malheureusement privées aujourd'hui et, naturellement, aux catégories de personnels qui n'en bénéficient pas ?

M. le président. Merci, monsieur Cuq.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Vous m'avez, monsieur le député, posé deux questions sur deux problèmes bien actuels dans la région Ile-de-France.

D'abord, en ce qui concerne les indemnités de résidence, il est sûr que le système de classement des communes hérité de 1945 n'est pas satisfaisant. Il a été assoupli grâce à l'introduction de deux procédures de reclassement. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 1973, les agents affectés dans une commune faisant partie d'une même agglomération urbaine bénéficient du taux applicable à la commune la plus favorisée au sein de ladite agglomération et, depuis le 1^{er} novembre 1974, les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre d'une agglomération nouvelle bénéficient également du taux d'indemnité de résidence applicable à la commune la plus favorisée au sein de cette agglomération.

Vous m'avez demandé si un ajustement interviendrait à la suite du recensement général des populations de 1990. Ma réponse est positive.

S'agissant de la prime spéciale d'installation dans la région parisienne, la fonction publique hospitalière bénéficie des mêmes avantages que la fonction publique de l'Etat. Le protocole d'accord salarial que nous venons de conclure prévoit, à la demande de nombreuses organisations syndicales, une extension des primes à l'ensemble des communes de la petite et de la grande couronne.

J'avais cru comprendre qu'il y avait des disparités en Seine-et-Marne, je constate qu'il y en a également dans votre département. C'est dans le but de les faire disparaître que les organisations syndicales ont souhaité l'extension dont je viens de parler et que j'ai acceptée lors de la dernière nuit de négociation.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur le ministre d'Etat, le nombre d'emplois prévus par ministère, ainsi que le nombre d'emplois créés et supprimés figurent en annexe au budget. Vous nous avez d'ailleurs annoncé un certain nombre de suppressions pour 1992.

Ma question, que j'avais déjà posée à votre prédécesseur sans avoir eu la chance d'obtenir une réponse, porte sur le nombre d'emplois supprimés dans les administrations centrales dans le cadre de la décentralisation. Il ne faudrait pas, en effet, supprimer des emplois sur le terrain et continuer, inversement, à gonfler les emplois dans les administrations centrales.

Je ne suis pas sûr que les parlementaires soient parfaitement informés à la simple lecture des états que vous leur soumettez et c'est pourquoi je me permets de vous interroger.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Je ne suis pas partisan, monsieur le député, d'un gonflement inconsideré des effectifs des administrations de l'Etat. Je l'ai dit devant la commission des lois. Je le confirme. Ce n'est donc pas du tout la politique que je conduirai.

Puisque vous voulez des chiffres, je vais vous en donner quelques-uns.

De 1984 à 1990, les évolutions ont été extraordinairement différenciées selon les secteurs. Ainsi, dans les secteurs qui ont été jugés prioritaires, il y a eu des créations nettes d'emplois dont la légitimité peut difficilement être contestée.

M. Jean-Jacques Hyest. Pour l'éducation et la justice, tout à fait d'accord !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Ce sont, justement, les chiffres que je voulais vous communiquer : plus 42 600 emplois pour l'éducation nationale ; plus 6 600 pour la justice, avec quelques difficultés pour les greffiers...

M. Georgos Durand. Si ce n'était que pour les greffiers !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. ... et plus 5 600 pour la police.

Pour les autres secteurs, sur huit ans, le solde des créations et suppressions d'emplois est de moins 36 000 environ. Cette diminution ne peut être entièrement imputée à la décentralisation, même s'il est vrai que les ministères qu'elle a plus particulièrement touchés ont vu, en général, leurs effectifs diminuer. C'est le cas, par exemple, du ministère des affaires sociales, compte tenu des compétences transférées aux départements.

Aux effets de la décentralisation, il faut ajouter une amélioration de la productivité.

Enfin, la décentralisation s'est accompagnée de mesures de régularisation. Elles ont, notamment, concerné le ministère de l'équipement, dont les services extérieurs ont connu une partition, pour certains personnels non titulaires antérieurement rémunérés par les départements.

Naturellement, monsieur Hyest, si vous voulez des chiffres très précis, ministère par ministère et année par année, je vous les ferai parvenir.

M. Jean-Jacques Hyest. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. Je vais maintenant appeler les crédits.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 149 638 424 francs ;

« Titre IV : 215 690 766 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 17 941 000 francs ;

« Crédits de paiement : 9 722 000 francs. »

II. - Secrétariat général de la défense nationale

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 22 409 126 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 99 080 000 francs ;

« Crédits de paiement : 31 520 000 francs. »

III. - Conseil économique et social

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 3 609 387 francs. »

IV. - Plan

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « services du Premier ministre : IV. - Plan ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 2 214 292 francs ;

« Titre IV : - 2 798 622 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 7 795 000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 140 000 francs. »

Budget annexe des Journaux officiels

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Crédits ouverts à l'article 46 au titre des services votés : 608 413 292 francs.

Crédits ouverts à l'article 47 au titre des mesures nouvelles :

Autorisations de programme inscrites au paragraphe I : 58 000 000 francs ;

Crédits inscrits au paragraphe II : 120 100 026 francs.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je demande la réserve du vote :

- sur les crédits des « Services généraux du Premier ministre » inscrits à l'état B, titres III et IV, et à l'état C, titre V ;

- sur les crédits du « Secrétariat général de la défense nationale » inscrits à l'état B, titre III, et à l'état C, titre V ;

- sur les crédits du « Conseil économique et social » inscrits à l'état B, titre III ;

- sur les crédits du « Plan » inscrits à l'état B, titres III et IV, et à l'état C, titre VI ;

- sur les crédits du budget annexe des « Journaux officiels » ouverts aux articles 46 et 47.

Je demande également la réserve du vote sur les amendements nos 50 et 51.

M. Eric Raoult. C'est la règle ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. On me dit que c'est la règle pour la discussion budgétaire de cette année. Vu le faible nombre de députés présents en séance, je pense que la réserve est la meilleure solution possible.

M. Eric Raoult. C'est habile, mais cela n'a rien à voir !

M. le président. La réserve est de droit.

Toutefois, en application de l'article 96 du règlement, je vais mettre en discussion, s'ils sont soutenus, les amendements dont le vote est également réservé.

Services du Premier ministre : I. - Services généraux

M. le président. Sur le titre III, de l'état B, M. Gilbert Gantier et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 50, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 187 500 francs. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Services du Premier ministre : IV. - Plan

M. le président. Sur le titre III, de l'état B, M. Gilbert Gantier et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 702 294 francs. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mis aux voix les crédits réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Alain Madelin déclare retirer sa proposition de résolution n° 1585 tendant à la création d'une commission d'enquête sur la vente de matériels de guerre à l'Irak, déposée le 27 août 1990.

Acte est donné de ce retrait.

5

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 30 octobre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole complémentaire entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la République française et du Grand-Duché de Luxembourg au protocole entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la République française et du Grand-Duché de Luxembourg concernant la constitution d'une Commission internationale pour la protection de la Moselle contre la pollution, signé à Paris le 20 décembre 1961, et au protocole entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la République française concernant la constitution d'une Commission internationale pour la protection de la Sarre contre la pollution signé à Paris le 20 décembre 1961, relatif à la création d'un secrétariat commun signé à Bruxelles le 22 mars 1990.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2305 et distribué.

6

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 30 octobre 1991, de M. Gilbert Millet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à exclure tout profit dans les opérations concernant l'utilisation du sang humain et de ses dérivés.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement. Elle sera imprimée sous le numéro 2301 et distribuée.

J'ai reçu le 30 octobre 1991, de M. Jean-Claude Gayssot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à supprimer les dispositions restrictives de la législation sur les archives qui rendent possible la mise en cause de la Résistance.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2302 et distribuée.

J'ai reçu le 30 octobre 1991, de M. Jean-Jacques Hyst, une proposition de loi tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2303 et distribuée.

J'ai reçu le 30 octobre 1991, de M. Jean Brocard, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 323-8-4 du code du travail relatif à l'emploi des handicapés.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2304 et distribuée.

J'ai reçu le 30 octobre 1991, de M. Christian Estrosi, une proposition de loi relative à l'indemnisation des personnes contaminées par le virus H.I.V. à la suite de transfusions sanguines.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2306 et distribuée.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu le 30 octobre 1991, de M. Guy-Michel Chauveau, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du service national.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2307 et distribué.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu le 30 octobre 1991 de Mme le Premier ministre, en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1980 (n° 80-30 du 18 janvier 1980), un rapport sur la gestion de 1990 du Fonds national pour le développement du sport.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 31 octobre 1991, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Travail, emploi et formation professionnelle et article 89 :

Annexe n° 36 (travail et emploi). - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XV, de M. Thierry Mandon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2256, tome XVII (droits des femmes) de M. Jean-Michel Testu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Annexe n° 37 (formation professionnelle). - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XVI, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 5 novembre 1991, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DU SERVICE NATIONAL

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 30 octobre 1991, la commission mixte paritaire a nommé :

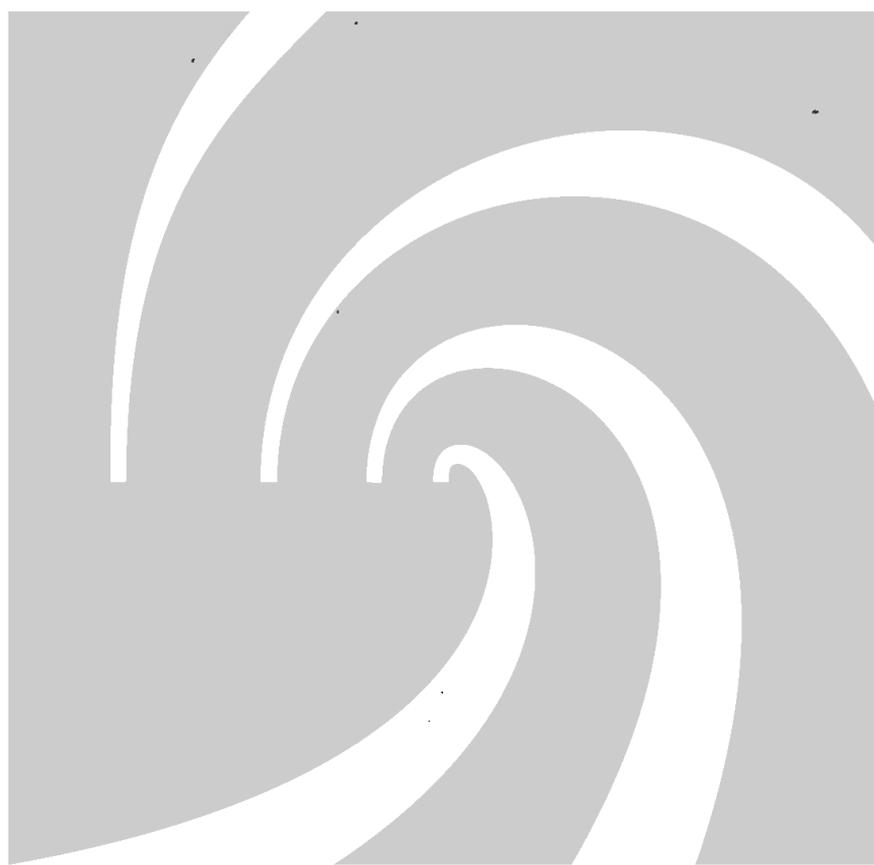
Président : M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

Vice-président : M. Jean-Pierre Bayle.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Guy-Michel Chauveau.

Au Sénat : M. Guy Cabanel.



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 538	
<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJD-PARIS</p>				
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

www.luratech.com Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com